

*Dans sa vieillesse, Jacob Tam fut témoin d'un drame sanglant qui se passa près de sa résidence, à Blois. Cet événement tragique mérite une mention particulière, à cause de l'accusation qui en fut l'origine. Pour la première fois, alors, fut produite contre les Juifs cette abominable calomnie qu'ils se servoient de sang chrétien pour la célébration de leur Pâque. Un soir, à l'heure du crépuscule, un Juif de Blois, allant faire baigner son cheval dans la Loire, rencontra le domestique d'un seigneur chrétien dont le cheval ne voulut pas entrer dans l'eau. Le domestique connaissait la haine de son maître pour la population juive, et il eut l'idée d'attribuer au Juif qu'il venait de rencontrer la cause de la peur manifestée par le cheval. Il s'avisa donc d'aller raconter qu'il avait vu un Juif jeter à l'eau le cadavre d'un enfant chrétien, ce qui avait effrayé son cheval et l'avait empêché d'entrer dans la Loire. Le maître, qui haïssait fort une femme juive du nom de Pulcelina, très influente auprès du comte Théobald de Chartres, résolut de profiter de cette circonstance pour se venger d'elle. Il répéta au comte les paroles de son domestique, et ajouta que les Juifs avaient crucifié cet enfant à l'occasion de leur fête de Pâque. Théobald fit jeter en prison tous les Juifs de Blois, au nombre d'une cinquantaine, à l'exception de Pulcelina. Celle-ci consola ses coreligionnaires en leur faisant espérer que son intervention auprès du comte, qui l'aimait, assurerait leur délivrance. Mais les malheureux prisonniers apprirent bientôt que, par haine pour Pulcelina, Isabeau, femme de Théobald, surveillait toutes ses démarches et l'empêchait de pénétrer jusqu'auprès du comte. Il restait aux Juifs une seule chance de salut, ils connaissaient la cupidité du comte et ils essayèrent de racheter leur vie à prix d'argent. Sur les conseils de leurs amis chrétiens, ils lui offrirent cent livres argent comptant et cent quatre-vingts livres en créances, probablement tout ce qu'ils possédaient. Le comte aurait peut-être accepté cette offre sans l'intervention d'un ecclésiastique, *qui lui persuada qu'avant tout il était nécessaire de s'assurer si le témoignage du domestique était faux. Un soumit*

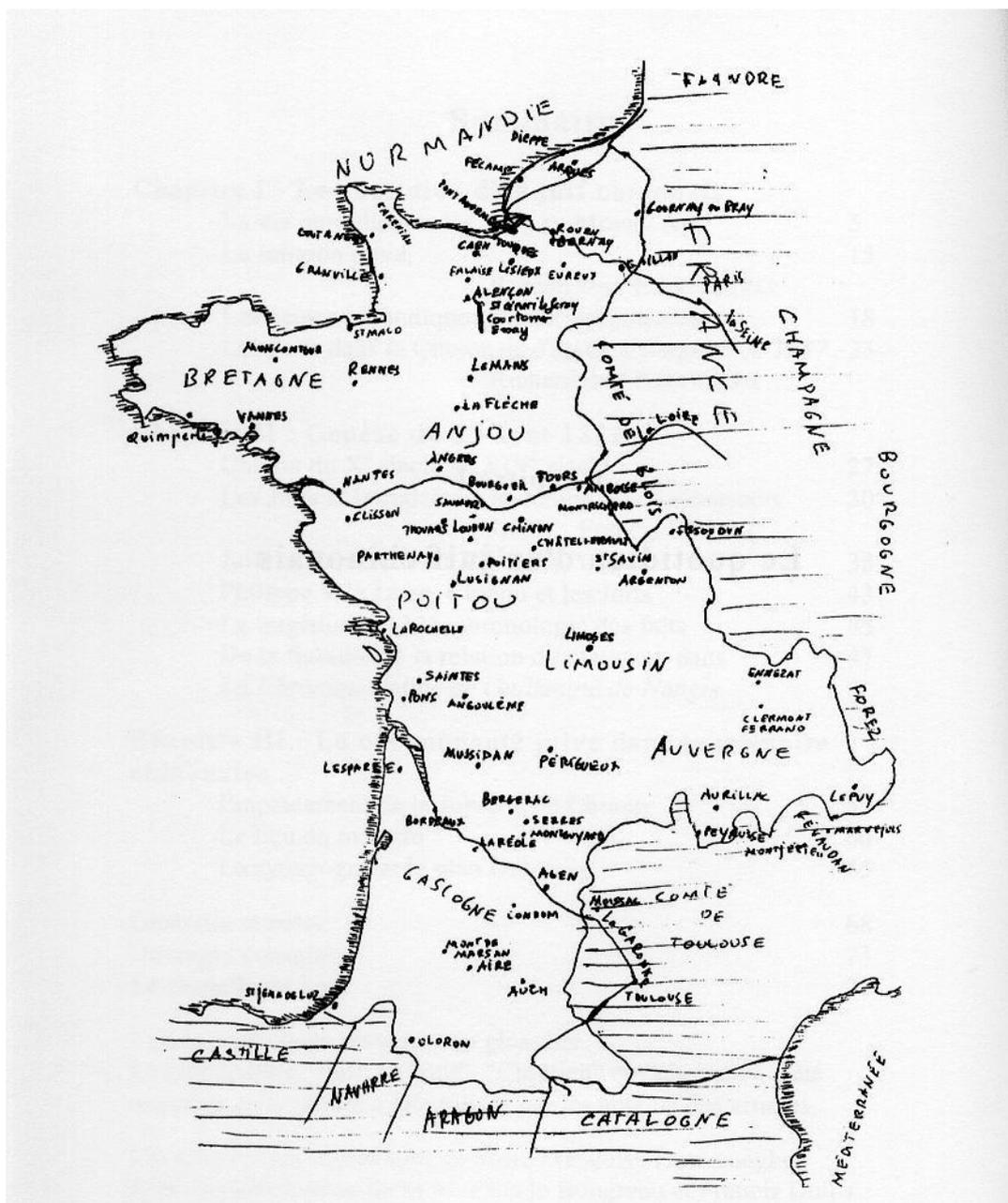
le témoin à l'épreuve de l'eau en l'exposant, sur la Loire, dans une barque remplie d'eau. Comme cette barque ne sombra pas, Théobald en conclut que les Juifs avaient réellement commis le crime dont ils étaient accusés, et il les condamna tous à être brûlés vifs. Ils étaient déjà sur le bûcher, entourés de flammes, quand un prêtre chrétien leur promit la vie sauve s'ils acceptaient le baptême ; ils refusèrent.

Trente-quatre hommes et dix-sept femmes périrent ainsi dans les flammes, proclamant jusqu'à leur dernier souffle l'unité de Dieu et la grandeur de leur religion (20 siwan 1171).

Pulcelina fut également mise à mort.

Sur l'ordre de Jacob Tam, le jour où succombèrent les martyrs de Blois fut érigé en jour de jeûne et de deuil. La célébration de cet anniversaire perpétua ainsi le souvenir de la première accusation de sang dirigée contre les Juifs. Combien de fois, depuis, les Juifs n'ont-ils pas été accusés de se servir de sang chrétien pour Pâque ! Des milliers de martyrs ont péri, victimes de cette odieuse calomnie.

Henrich Graetz



Le Royaume franc et les différentes provinces.

La Touraine

Au cours des différentes recherches qui ont été faites autour des Communautés Juives de Touraine, les chercheurs ont pu constater que depuis le Bas Moyen-Âge, il y avait des communautés bordant les grands fleuves français. B. Blumenkranz, S. Schwarzfuchs ou G. Nahon ont beaucoup travaillé sur ce sujet. D'autres historiens, souvent locaux, ont laissé également des études très importantes qui nous permettent aujourd'hui d'avoir une vue d'ensemble sur les groupements juifs dans la région de Tours. Tout de suite après l'expulsion générale des Juifs en 1394, le Royaume de France et ses dépendances se vidèrent de toute présence

d'enfants d'Israël. Souvent, mis à part quelques incursions au XVIIIème, on ne verra plus de Juifs dans la Touraine. Il faudra attendre les premières décennies du XIXème siècle pour voir naître des communautés dans ces régions. On compte un certain nombre de villes, villages, lieux-dits en Touraine qui auraient abrité des groupements juifs. Depuis le mariage d'Henri II Plantagenêt avec Aliénor d'Aquitaine en 1152, la Touraine était dans le cercle d'influence de l'« Empire Plantagenêt ». Cette domination dura un peu plus de cinquante ans. Donc la Touraine, le Maine et l'Anjou, jusqu'en 1204-1205, étaient des possessions des Plantagenêt plus tolérants que les Capétiens.

La communauté de Tours semble être l'une des plus anciennes de France. Sa présence en Touraine serait attestée depuis le VIe siècle au moins. Au Moyen-Âge, l'actuelle rue des Maures derrière le Château de Tours s'appelait anciennement « rue de la Juiverie ». Le cimetière de la communauté se trouvait alors en face de l'actuel théâtre municipal. A cette même époque la présence juive débordait les remparts de la ville. Celle de Chinon résidait dans la ville-capitale de cette lignée anglaise. Des Juifs isolés ou organisés en communautés demeuraient à Parçay-Meslay, Ballan-Miré, Cinq-Mars-La-Pile, Mazières, Langeais et Rivarennnes. A Chinon vivait une communauté particulièrement active avec une synagogue, un mikvé, un centre d'études avec des tsofistes reconnus. A la Bibliothèque Nationale se trouve un livre de prières provenant de la communauté juive de Chinon datant du XIIIème siècle. Accusés d'avoir empoisonnés les puits et les fontaines de Chinon, le 27 août 1321, cent-soixante Juifs furent brûlés sur l'île de Tours appelée alors « l'île des Juifs ». A la suite des expulsions différentes au XIVème siècle, les Juifs ne revinrent plus en Touraine.

Lucien Lazard a écrit un article intéressant sur les Juifs de Touraine dans la Revue des Etudes Juives de 1888, il y précisait : *« Les Juifs étaient en Touraine dès la première moitié du VIème siècle et avaient même ans ce pays des communautés ; la vie de Saint Germain, due à Venantius Fortunatus, nous apprend que l'évêque, se rendant au tombeau de Saint Martin à Tours, vers 570, rencontra à Civray (arrondissement de Tours, canton de Bléré), un jeune homme que les Juifs de la localité avaient jeté dans les fers et qu'ils retenaient prisonniers sans pouvoir le décider à embrasser leur foi. Quelques années plus tard, à Tours même, un Juif collecteur d'impôts, nommé Amantius, était assailli traîtreusement, au sortir d'un souper, par un certain Injuriosus, dépouillé de tout ce qu'il avait sur lui et assassiné ainsi qu'un serviteur juif et deux serviteurs chrétiens qui l'accompagnaient ; le cadavre d'Amantius était ensuite jeté dans un puits. Malheureusement, personne n'avait été témoin oculaire du crime, et lorsque, suivant les formes de la procédure mérovingienne, Injuriosus eut comparu pendant trois nuits devant le tribunal du comte, on dut l'envoyer indemne, puisque nul ne pouvait prouver sa culpabilité.*

Après ce tragique événement, le silence se fait pendant cinq siècles sur les Juifs de Touraine ; ils passent successivement, comme le pays où ils se trouvent, sous les dominations des comtes de Blois, des comtes d'Anjou. C'est à ce moment que l'on retrouve quelques traces de leur existence dans la ville de Tours : ils sont alors sous la dépendance du roi de France, Philippe 1^{er} ; celui-ci avait, vers la fin du XIème siècle, cédé à sa femme Bertrade certains des droits qu'il avait en Touraine, et, en particulier, la moitié de la redevance des Juifs de Tours. Son successeur, Louis VI, donna tout cela à l'abbaye de Saint Martin en 1119, et cette libéralité

fut confirmée par son fils Louis VII, en 1143. Un titre de 1141 nous apprend que les Juifs devaient au roi ; leurs obligations envers l'abbaye devaient être identiques : à Pâques, une autre à Noël, deux pains, un pichet de vins et de la viande. A la fin du XIIème siècle, il n'en est plus de même ; les Juifs donnent trente sous par an au comte, qui est alors le roi d'Angleterre Richard, et trente sous à l'abbaye Saint Martin ; les redevances en nature ont disparu. La Touraine devint terre française en 1202, et deux ans plus tard, Philippe-Auguste s'assurait, dans un acte officiel, les revenus de ses Juifs, en interdisant formellement à Guillaume de Roches, sénéchal d'Anjou, d'en rien percevoir. En 1211, une enquête confirmait à cet égard les droits pécuniaires des rois de France ; pendant tout le XIIème siècle, ils reçurent directement l'argent des Juifs de Touraine, d'abord au Temple, puis, vers la fin du siècle au Trésor du Louvre ; l'accroissement des recettes fut d'ailleurs constant, elles montèrent de 120 livres, chiffre de 1234, à 2,077 livres, chiffre de 1299.

Parmi les pouvoirs locaux, c'est surtout à l'archevêque de Tours que les Juifs eurent affaire ; c'est de lui qu'ils tenaient leur cimetière. L'auteur de l'histoire de Tours, M. Giraudet, constate que la ville, après la réédification de ses murailles en 1365, comptait quinze cimetières, parmi lesquels celui des Juifs, dont la situation, nous dit-il, ne peut être déterminée. La difficulté n'est peut-être pas insoluble si l'on consulte l'acte de confirmation, qui semble avoir été inconnu de M. Giraudet. On y trouve que le cimetière et les terrains en dépendant étaient situés dans la paroisse de Saint-Vincent, dans le fief de l'évêché, près de Tours, devant le vieux jardin s'étendant en longueur, des vignes de Saint-Vincent à la rue de la Chèvre, en largeur, depuis les vignes de la sacristie de Saint-Julien à la rue qui passe devant le vieux jardin". L'église Saint-Vincent est aujourd'hui détruite, mais nous avons comme point de repère la rue de la Chèvre, une petite ruelle située dans le quartier du marché et aboutissant à la place Saint-Venant. C'est donc au sud de la ville actuelle de Tours qu'il faudrait diriger des recherches si l'on voulait retrouver quelques débris du premier cimetière juif de Tours ; les fouilles seraient, il faut bien le dire, probablement infructueuses : un simple examen de la question suffira à le prouver.

Ce cimetière existait antérieurement au XIIIème siècle, quand, à la suite d'un conflit entre la communauté de Tours et l'archevêque de cette ville, celui-ci en confirma aux Juifs la possession, moyennant une redevance annuelle de vingt-cinq sous, payables à Noël chaque année. En cas de retard dans le paiement, les Juifs devaient donner à l'archevêque, non plus vingt-cinq sous mais trente-sept sous et demi ; en retour, les archevêques garantissaient aux Juifs la paisible possession de leur cimetière, le droit d'y enterrer leurs coreligionnaires d'où que provinssent les corps, leur permettaient d'y entretenir un gardien, exempt de tout service et de toute redevance à l'égard des archevêques, et s'engageaient à ne rien exiger de plus que les redevances convenues, ainsi qu'à empêcher qui que ce fut d'en demander ; ils ne gardaient pour eux que la juridiction. Ce traité, confirmé par le chapitre de la cathédrale (octobre 1255, fut renouvelé cinquante ans plus tard par Renaud, successeur de Pierre de Lamballe. En 1306, lors de l'expulsion générale, le cimetière fut sans doute confisqué avec les autres biens des Juifs ; l'archevêque protesta-t-il, le réclama-t-il comme son bien ? C'est ce qu'on ne peut dire, faut de documents ; mais il semble que le cimetière ne disparut qu'en 1359-60, époque où des comptes municipaux indiquent des journées d'ouvriers payées pour la destruction du cimetière des Juifs ; c'est là un fait propre à décourager les archéologues qui seraient tentés de le retrouver.

Aucun événement, à part ces petits incidents, ne semble avoir troublé les Juifs de Tours durant le cours du XIIIème siècle : tandis que leurs coreligionnaires d'Anjou et du Maine se voyaient brutalement expulsés par leur maître et seigneur, sous prétexte de vol et d'usure,

mais en réalité, parce que leur expulsion rapportait à leur seigneur un fouage de trois deniers par maison, eux vivaient paisiblement sous la protection des rois de France. Saint Louis, qui haïssait mortellement les Juifs, mais dont l'honnêteté était supérieure à celle de tous ses contemporains, ne leur extorqua rien ; bien plus, il voulut rembourser en Touraine les intérêts qui avaient pu être perçus. La politique rapace de Philippe-le-Bel allait mettre un terme à cette prospérité. Mais, avant d'exposer les malheureux événements qui chassèrent pour jamais les Juifs en Touraine, il n'est pas inutile d'examiner brièvement leur situation dans ce pays.

II

La difficulté principale qui arrête les historiens dans l'étude de la condition des Juifs au moyen âge, c'est l'incohérence, parfois la contradiction même des mesures prises à leur égard. Ces inconséquences finissent cependant par s'expliquer, quand on considère que les Juifs, durant toute cette période, ont été soumis à deux puissances et à deux lois, qui souvent se prêtent contre eux un mutuel appui, s'unissent pour les accabler, mais qui parfois, tout en étant d'accord en apparence, sont séparées par de profonds dissentiments. Chacun de ces pouvoirs, ecclésiastique et laïque, considérait les Juifs d'un œil différent et cherchait en eux tout autre chose que l'autre.

Pour l'Eglise, les Juifs sont une race maudite, leur existence misérable est un témoignage perpétuel de la vérité du christianisme, aussi rien ne sera fait pour leur rendre la vie plus douce, aucune humiliation ne leur sera épargnée ; mais il faudra cependant éviter que leur disparition n'enlève à la foi chrétienne un de ses meilleurs arguments ; c'est pourquoi l'on respectera leur vie. Néanmoins on prendra toute sorte de précautions pour les empêcher de contaminer par leur présence et par la contagion de leur exemple les chrétiens qui seraient tentés d'adopter leur religion. D'autre part, on accueillera à bras ouverts, on encouragera même à prix d'argent ceux des Juifs qui seraient tentés d'embrasser le christianisme. Tels furent les principes de la politique des papes à leur égard, ceux qui furent appliqués en Touraine par une série de conciles tenus à Tours ou dans la province ecclésiastique et auxquels prennent part les prélats de cette ville. Dès le Vème siècle, ils apparaissent dans les canons du concile de Vannes présidé par S. Perpetuus, évêque de Tours ; on y interdit aux clercs de prendre part aux repas des Juifs ; les barrières destinées à séparer les deux religions sont encore renforcées cinquante ans plus tard par le concile d'Orléans, qui prohibe sévèrement les mariages entre Juifs et Chrétiens. Pendant plusieurs siècles, l'Eglise de Touraine est muette sur cette matière, mais avec le XIIIème siècle, elle recommence à s'inquiéter des progrès des Juifs, et le concile de Château-Gontier défend aux seigneurs de les nommer à aucune dignité, en particulier d'en faire des baillis ; précaution sans doute bien inutile, car on n'a pu encore citer un seul Juif arrivé à ces fonctions. Le même concile interdit aux Juifs de blasphémer et de donner leur témoignage en justice contre les Chrétiens. Quelques années plus tard, le concile de 1236 défend de leur faire violence ; enfin, en 1277, celui de Bourges leur interdit d'habiter les petites localités où ils entraînaient facilement à leur culte les chrétiens parmi lesquels ils vivaient et qui n'avaient point au milieu d'eux de théologiens capables de tenir tête aux Juifs ; le concile ne faisait d'ailleurs qu'élargir et ratifier une disposition que la puissante abbaye de Saint-Martin avait déjà prise depuis longtemps et par laquelle elle empêchait les Juifs d'habiter les petits endroits sur lesquels s'étendait sa domination. Nous en avons encore un exemple pour un village du département de l'Indre-et-Loire, Longueuil. Enfin, une dernière préoccupation du clergé était de mettre à l'abri de la misère les Juifs convertis au christianisme ; il craignait que le besoin ne les fît retourner à leur

foi première. Là encore les vœux des conciles furent exaucés ; nous avons la preuve qu'en Touraine, comme ailleurs au XIII^{ème} siècle, les rois de France entretenirent les Juifs convertis à raison de quatre deniers par jour.

A côté de ces mesures édictées par l'Eglise, il faut placer celles que prend le pouvoir civil ; elles semblent généralement destinées à fortifier les prescriptions ecclésiastiques ; en réalité, elles en diffèrent beaucoup ; dociles aux prescriptions de l'Eglise, quand elles favorisent leur intérêt, le seigneur et le roi savent fort bien s'en affranchir quand elles pourraient leur causer un préjudice matériel ; la législation civile des Juifs offre de ce fait un éclatant exemple. Aux yeux du seigneur, en effet, les Juifs étaient des machines à faire de l'argent, il fallait en avoir le plus possible, les garder de son mieux et tenter de prendre ceux des autres, quand on n'en avait pas. Déjà, par son ordonnance de 1230, saint Louis avait tenté de mettre fin à ces vols de Juifs que les seigneurs commettaient entre eux ; il n'y réussit guère si l'on en juge par les luttes que la royauté eut à soutenir en Touraine avec ses vassaux pour garder ses Juifs ; tantôt c'était un médecin juif du roi, passant à Châtellerauld, que la vicomtesse de l'endroit faisait emprisonner sans motif et que le roi tentait de délivrer ; tantôt c'était la propriété de deux Juifs que Philippe-le-Bel avait à disputer successivement à Jean et à Pierre 1^{er}, seigneurs d'Amboise ; le débat dura deux années ; en vertu de lettres du Parlement, le seigneur d'Amboise s'était adjugé la propriété de ces Juifs, et, pendant l'instance, d'empêcher le seigneur de passer sa mauvaise humeur sur Haquin et Bonzian ; le résultat du procès ne fut pas favorable au seigneur, les Juifs furent reconnus Juifs du roi et le seigneur se vengea de la sentence portée contre lui en dépouillant ces malheureux de tout ce qu'ils avaient. Nouvelle intervention de la royauté ; cette fois Philippe-le-Bel, impatienté, déclare qu'il ne veut plus entendre parler de cette affaire et ordonne au bailli de protéger efficacement les deux Juifs en leur faisant rendre tout ce qu'on leur avait pris.

Si l'on se disputait en Touraine les Juifs avec cet acharnement, c'est qu'ils étaient une propriété d'un fort beau rapport. Là, comme partout, ils étaient serfs du roi ou du seigneur, suivant le territoire où ils étaient nés. Ce n'est pas le lieu de faire ici une longue démonstration, mais dans les rares textes où l'on traite de la condition des Juifs, le nom qu'on leur applique est celui de "servi". Guillaume le Breton, d'une part, saint Thomas d'Aquin, de l'autre, les nomme ainsi, et quand saint Bernard veut qualifier la misérable situation des Juifs, c'est encore le mot *servitus* qui se trouve sous sa plume. De cet état découle naturellement la coutume de Touraine rédigée en 1246 le déclare et elle en conclut que le Juif du seigneur ou du roi, par un privilège tout à fait curieux, alors même qu'il sera demandeur, sera jugé par son seigneur ou par le roi, propriétaire réel de ses biens. La royauté profita de cet article si avantageux pour elle, et, quand les Juifs de Touraine furent chassés, en 1322, le roi se substitua à eux comme créancier et toucha tout l'argent que des chrétiens leur devaient. Cette opération rapporta à Charles-le-Bel plus de 2,000 livres, que le trésor royal encaissa, en dépit de l'interdiction réitérée par l'Eglise du prêt à intérêt.

La défense de laisser les Juifs habiter les petites localités ne fut pas mieux observée par les seigneurs. L'abbaye de Saint-Martin n'en voulait pas dans ses domaines ; le seigneur de Preuilly en avait, malgré la défense, et nous voyons, en 1233, son Juif Dieudonné en relations d'affaires avec l'abbaye de la Merci-Dieu.

Enfin, une dernière prohibition se retrouve dans le droit canon et le droit civil : celle de recevoir le serment des Juifs en justice. La coutume primitive de Touraine-Anjou l'ignore en 1246 ; les Etablissements de saint Louis, compilation copiée en partie sur cette coutume vers 1273, l'introduisent, d'après le droit romain, dit le rédacteur, en réalité, d'après un canon du Concile de Tours de 1239, dont le texte se retrouve presque mot à mot dans les

Etablissements. Mais là encore, le silence des documents nous permet de croire que cette prescription ne fut jamais observée, elle eût par trop gêné les transactions commerciales.

Cet antagonisme entre les deux pouvoirs, guidés, l'un par le sentiment religieux, l'autre par l'intérêt, permit aux Juifs en Touraine, comme en d'autres endroits, de vivre plus paisiblement que ne le laisserait croire l'examen trop rapide des textes de droit canon ou civil. Elle leur avait permis de s'établir en bien des lieux ; sans parler des communes rurales, on trouvait des communautés juives en dehors de Tours, à Loches, à Amboise, à Château-Chinon ; sur cette dernière, la plus importante au point de vue de l'histoire littéraire du Judaïsme, les documents ne nous ont rien appris, nous sommes donc forcés, à votre vif regret, de n'en rien dire.

A Tours, et c'est la meilleure preuve de l'antiquité de leur communauté, les Juifs étaient établis dans la plus ancienne partie de la ville, le Caesarodunum des anciens qui prit, au moyen-âge le nom de "la cité" ; c'est là qu'on les trouve dès le XIème siècle ; leur juiverie, située au bord de la Loire, occupait l'emplacement de la rue actuelle des Maures, entre le vieux pont et la rue de la Caserne ; elle ne laissait pas que d'être assez importante, au dire des documents, et contenait au moins une vingtaine de maisons ; en 1306, elle fut donnée à l'archevêque de Tours, et le clergé, qui officiellement poursuivait les Juifs, mais ne dédaignait pas de commercer avec eux quand ils étaient là et de s'emparer de leurs dépouilles quand ils étaient chassés, profita de cette expulsion. Trois prêtres au moins figurent parmi les sept ou huit détenteurs des maisons de la juiverie de Tours. A Amboise nous avons vu, par l'histoire d'Haquin et de Bonzian, les Juifs installés dans cette ville à la fin du XIIIème siècle ; là aussi le roi tira quelque chose des Juifs, et vendit, en 1311, par l'intermédiaire de Nicolas de la Poterie, commissaire des affaires juives en Touraine, moyennant un cens de huit livres et cinq sous tournois de rente, les maisons qui avait appartenu à Rousseau, à Gentile, sa femme, et à Moreau, leur fils, Juifs de la localité.

Loches possédait une communauté et une synagogue située dans la paroisse e Saint Ours, au bord de l'Indre. Une maison appartenant à cette communauté fut cédée, en juin 1308, à Ernaut de Mer, cleric, moyennant cinq sols de cens. Dans un autre endroit, situé sur la rivière d'Indre, à Chatillon, on vendit une maison et un enclos appartenant à Croissant Castellon le Poitevin, Juif, pour 80 livres de monnaie courante.

Les communautés de Touraine se virent toutes dispersées par l'expulsion de 1306. Les Juifs quittèrent Tours, et probablement toute la Touraine, un jour destiné aux actes de fanatisme religieux, le jour de la Saint-Barthélemy (24 août 1306).

III

Les Juifs étaient rentrés en Touraine, comme dans le reste du domaine royal, en vertu de l'ordonnance de 1315 qui les rappelait pour douze ans ; un des leurs, Morel d'Amboise, dont les biens auraient été vendus en 1308 à la requête du roi figurait parmi ceux qui étaient chargés de faire rentrer les dettes dues lors de l'expulsion. L'année suivante, ils payaient au Trésor 2,700 livres pour leur part de la contribution de retour. Ils jouirent de quelques années calmes ; vers 1319, pourtant, ils eurent des difficultés avec une bande d'escrocs qui parcouraient le pays en prétendant les rançonner au nom du roi ; mais en 1320, tandis que leurs infortunés coreligionnaires d'Aquitaine et de Saintonge périssaient sous les coups des Pastoureaux, ils restèrent sains et saufs ; ils allaient payer chèrement leur éphémère tranquillité.

En 1321, se produisit contre les Juifs de France une accusation grotesque, mais dont les conséquences furent terribles pour eux. On arrêta sur le territoire du seigneur de Parthenay, en Poitou, un lépreux porteur d'un paquet renfermant des produits bizarres ; on l'interrogea et l'on tira de lui la confession suivante : les Juifs devaient, d'accord avec les lépreux, soutenus et encouragés par les rois de Tunis et de Grenade, dont les lettres sont encore aux Archives nationales, exterminer tous les chrétiens et se partager ensuite le royaume. Ils empoisonneraient, à cet effet, les puits et les fontaines, sachant bien qu'ils ne pourraient infecter les eaux courantes. La mixture dont ils se servaient était un mélange d'urine, de sang humain et de deux ou trois herbes dont les noms sont inconnus ; suivant d'autres auteurs, le poison se composait de têtes de couleuvres, de pattes de crapauds et de cheveux de femmes. Les auteurs de ces méfaits furent cruellement punis en Touraine, en Poitou, en Guyenne ; à Chinon, en un seul jour, on en brûla cent soixante ; les autres, moins coupables, furent condamnés à cent cinquante mille livres d'amendes.

Tel est le récit des chroniques générales, des chroniques de Saint-Denis, de Guillaume Saint-Victor, du continuateur de Gérard de Fraischet, du continuateur de Nangis, etc. – La chronique locale est déjà moins précise ; elle donnait l'accord des Juifs et des lépreux pour empoisonner les fontaines, mais elle ne sait rien de l'intervention du roi de Grenade ; d'ailleurs, ajoute l'auteur anonyme, démontrant par cela même l'inanité de ses accusations, grâce à l'appui de Dieu, aucun Chrétien ne but de cette eau empoisonnée, aucun ne périt ni n'eut le moindre mal.

Passons, enfin, à l'examen des documents émanés de la royauté : ils ne sont pas très nombreux, voici ce qu'ils nous apprennent. Le jeudi 11 juin 1321, jour de la Saint-Barnabé, les Juifs de Tours furent arrêtés, sous l'inculpation probablement d'avoir empoisonné les fontaines. Le Parlement, trois ou quatre jours plus tard, condamna la communauté des Juifs de France à cent cinquante mille livres tournois ou cent mille livres parisis d'amende.

C'est sans doute à cette époque qu'eut lieu à Chinon l'horrible exécution rapportée par les chroniques ; la royauté tira des dépouilles des victimes, dans la seule province de Touraine, plus de deux mille livres. Mais un mois plus tard (21 juillet 1321), un mandement adressé aux baillis et sénéchaux de différentes provinces leur ordonnait de faire le procès des Juifs accusés d'empoisonnement, l'affaire trainait encore en février 1322, et la même année, à une date inconnue, le roi ordonnait aux baillis de Senlis, Vitry, Tours et Bourges, de faire rentrer dans les caisses du Trésor l'argent provenant des cent cinquante mille livres d'amendes et des biens des victimes.

Si nous résumons les renseignements qui nous sont fournis par les actes officiels, nous trouvons ceci : l'arrestation des Juifs de Tours eut lieu au mois de juin 1321, la condamnation à 150,000 livres d'amende fut prononcée le 14 ou 15 du même mois, et c'est seulement au cours du procès en juillet que put être produite la lettre du roi de Grenade, adressée aux Juifs de France à la date du 2 juillet 1321, postérieure non seulement à l'arrestation des prétendus coupables (11 juin 1321) de Tours, mais même à la condamnation à l'amende de 100,000 livres parisis ou de 150,000 livres tournois, et peut-être même aux exécutions de Chinon. Tout cela indique que la lettre dut, comme 200 ans plus tôt celle des Juifs d'Orléans au calife, être fabriquée pour justifier la continuation des poursuites (21 juillet 1321) et les exécutions qui s'ensuivirent. La royauté avait été certainement excitée à continuer le procès par les bénéfices énormes qu'elle en avait déjà tirés. Plus tard sentit-elle le rôle odieux qu'elle avait joué dans toute cette affaire ? Il serait téméraire de l'affirmer. Mais les registres officiels de la Chancellerie (série JJ des Archives nationales) ne contiennent pas un seul des ordres qui furent donnés à l'occasion de ce drame sanglant, et c'est à l'aide seulement de mémoriaux de

la chambre des comptes et de pièces de comptabilité qu'on peut déterminer la responsabilité de Philippe V et de Charles-le-Bel dans ces meurtres judiciaires.

Au mois de juin 1322, le jour de la Saint-Jean-Baptiste, les Juifs quittaient encore une fois la France ; ceux de Touraine depuis leur arrestation (11 juin 1321) et l'audodafé de Chinon s'étaient dispersés. C'est ce que prouve surabondamment l'enquête que nous publions et qui contient les doléances du fermier de l'enregistrement de Tours, Moricet Sadan. Au mois de juin 1320, il avait pris à ferme le sceau et l'enregistrement de Tours pour trois ans moyennant huit cent livres ; il comptait parmi ses revenus cent livres à percevoir des Juifs tous les ans, et encore, dit-il, "ils ne faisaient que commencer à passer grosses besognes", et il ajoute que, s'il avait pu prévoir que, moins d'un an après, les Juifs seraient chassés, il aurait refusé de se charger de cette entreprise.

C'est ce que viennent affirmer tous les témoins qu'il cite : Jean Sarrazin, cleric, âgé de vingt-six ans, Martin d'Amboise, bourgeois de Tours, âgé de quarante-cinq ans, Nicolas Fonbert et Renaut Engelard. Le pauvre Moricet obtint-il la restitution d'une partie de son argent ? Les documents ne le disent pas et la chose semble peu probable. En tous cas, sa plainte n'eut pour effet de faire revenir les Juifs à Tours : ils avaient quitté la ville pour jamais".

Parmi les pièces justificatives, on trouve en date du 3 mars 1321 un "Mandement aux baillis de Tours, d'Orléans et de Bourges d'arrêter une bande d'escrocs qui parcourent le royaume en disant aux Juifs qu'ils avaient commission de les poursuivre et de leur extorquer de l'argent".

Le Berry

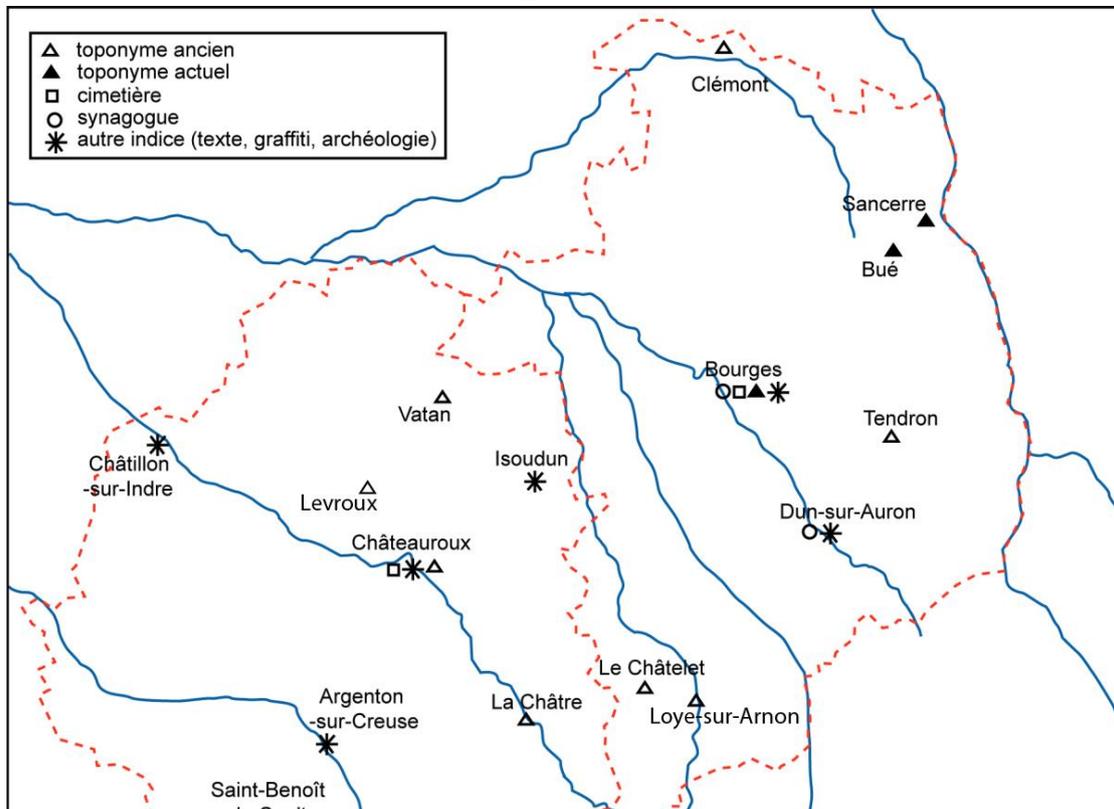
L'histoire des Juifs du Berry se situe sur deux départements : le Cher et l'Indre.



Une "Rue des Juifs" dans le Berry.

Inscription hébraïque à Issoudun

Les communautés ou les présences Juives dans le Berry



Cher

Arcamps (Cher)

Un lieu-dit *''Les Judas''*.

Judas. Variante : **Jude**. Hébreu Yehûdah = Yahvé soit loué, grec Ioudas. Nom de personne d'origine hébraïque. Confusion certaine entre Juda, 4ème fils de Jacob, qui donna son nom à une des tribus d'Israël, Judas Macchabée et Judas l'Isariote, apôtre de Jésus-Christ. Commune d'Arcamps. La métairie des Judas, 1724.

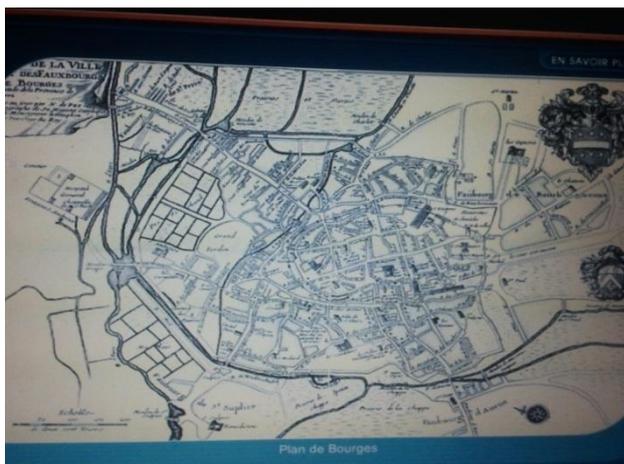
Bourges (Cher)



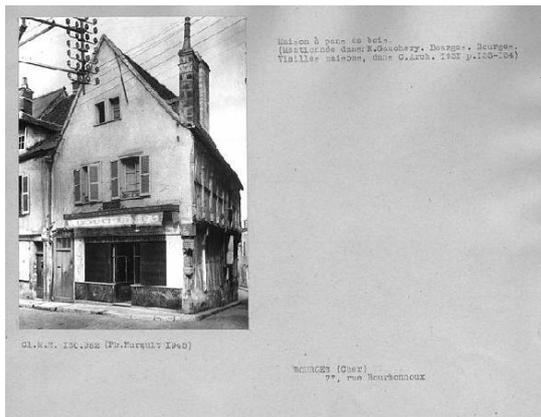
Une *''Rue des Juifs''*, une *''Impasse des Juifs''*

A Avarich, Avaricum ; Bourges, la *''Rue des Juifs''* se trouve en haut de la rue *''Bourbonnoux''*, presque en face du chevet de la cathédrale, c'est une ruelle étroite; pavée et dans laquelle le piéton hésite à s'engager. Leur nom provient de la présence dans cette rue et ce quartier, au Moyen-Âge d'une grande partie de la communauté juive, et l'on y retrouve une magnifique synagogue. Le nom de cette rue a subsisté aussi bien après l'Affaire Dreyfus qu'après la Seconde Guerre Mondiale. Elle reste la rue de Bourges la plus représentative de ce qu'étaient les rues du Haut Moyen-Âge.

En 1984, l'un des rédacteurs de l'*''Arche''* posait la question : *''Où sont-ils passés les hommes de prières qui se croisaient au cœur de la ville, quand Marie d'Anjou, la gracieuse ''Reine de Bourges'', donnait naissance au dauphin Louis ?''*. L'existence d'une communauté Juive à Bourges est attestée, dès le VIème siècle. Des documents confirment cette présence en 664. Elle fut florissante jusqu'à la fin du XIIIème siècle, au point que le Pape Honorius III se plaignit en 1206 qu'elle construisait trop de synagogues. Les Pastoureaux pillant Bourges en 1251 détruisirent des *''Livres des Juifs''* dans leur synagogue. La chronique normande raconte : *''Deinde iuerunt ad urbem Brituricam, et tuc dux et princeps eorum quem vocabant magistrum Hungariae intravit synagogam Judaeorum, destruxitque libros et bona diripuit''*. En 1323, Perrin Laqueux, gardien des prisons de Bourges, laissa échapper, moyennant finance, des Juifs et autres malfaiteurs de la Prison de Bourges.

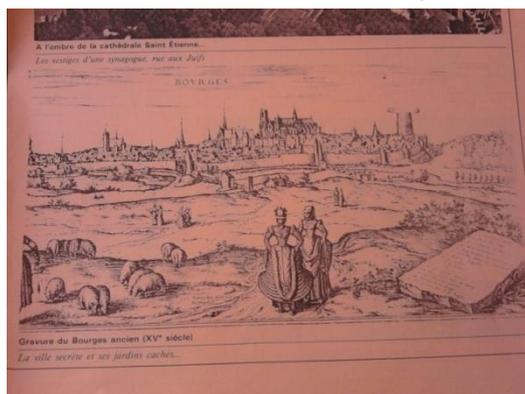


Plan de Bourges.



Maison ancienne rue des Juifs

Le plus ancien document concernant les Juifs en France et dont il est possible de faire état est tiré du Code Théodosien. En effet, une constitution de 321 dispensait une partie des Juifs de Cologne d'être nommés Décurions et les exonérait ainsi d'une grosse charge fiscale. Cette loi démontre l'existence des Juifs en Gaule à cette époque. Salomon Reinach tenta de prouver qu'il existait une Communauté Juive à Lyon en 177 après J.C. et l'historien S. Katz a porté sur une carte les noms des localités où la présence de Juifs était attestée pendant la période franque. En dehors du littoral méditerranéen et à quelques exceptions, elles sont toutes situées dans les vallées fluviales les plus importantes ou dans leur voisinage : Bourges, Orléans, Tours, Nantes, Rouen, Vitry-en-Perthois, Paris, etc. Estori Ha Parhi, un savant Juif qui avait quitté la France à la suite de l'expulsion de 1306 décrit dans son livre *"Livre du Bouton et de la Fleur"* les malheurs des Communautés Juives de France.



Vue de Bourges.

L'existence d'une communauté juive à Bourges est attestée dès le VI^{ème} siècle. *"La vie de Saint-Germain"* raconte que lorsque celui-ci vint à Bourges pour ordonner l'Evêque Félix, il aurait converti un juif nommé Sigéric et beaucoup d'autres. Il y a toujours moult façons de convertir les Juifs soit par la douceur soit par la force. Saint-Sulpice-le-Bon, Evêque de Bourges de 624 à 644 était réputé pour avoir converti par

la douceur de nombreux Juifs alors qu'à la même époque Dagobert s'en serait occupé autrement : la conversion ou l'exil. Le constat de la présence de Juifs dans le Berry est établi par d'autres sources ; en effet par exemple d'après Grégoire de Tours, l'archidiacre Léonaste aurait fait appel à un médecin juif pour soigner sa vue en 576. Au XII^{ème} siècle, des mesures très hostiles aux Juifs laissent à penser que le dynamisme des Communautés Juives du Berry fut très important. Bien que n'étant pas prosélyte par nature et faisant peur aux autorités chrétiennes, le Judaïsme berrichon fut réprimé notamment par le Pape Alexandre qui, en 1179, ordonna à Guérin de Gallardon, Archevêque de Bourges, de passer outre la protection royale et de veiller à ce qu'aucune synagogue ne fut élevée en des lieux où, jusque-là, il n'en avait pas existé. En 1184, Philippe Auguste vendit pour sept livres à son maréchal Mathieu de Bituric une maison sise à Bourges qui avait appartenu à un juif nommé Isaac Uradi. C'est probablement à Bourges que vécut, au XII^{ème} siècle, l'astronome, Elie ben Salomon, qui fit connaître les diverses phases de la lune à l'auteur de Tossafot sur le Traité de Rosh Hachana.

Les Communautés Juives furent florissantes jusqu'à la fin du XIII^{ème} siècle, à tel point que le Pape Honorius III se plaignit en 1206 qu'elles construisaient trop de nouvelles synagogues. Guillaume de Bourges était un juif d'origine espagnole dont on ignore le nom hébraïque. Ce personnage prit le nom de Guillaume car Saint-Guillaume, archevêque de Bourges de 1199 à 1210, le convertit au Christianisme, le mit au nombre de ses disciples et lui conféra le diaconat. Guillaume fit ses études à Paris et fut l'auteur d'un "*Traité contre les Juifs*". On lui reprocha surtout d'avoir tourné son apostasie contre ses anciens coreligionnaires. En 1250, Louis IX, parti en croisade, fut fait prisonnier à Mansourah. Sous l'influence d'un moine et avec l'aval de la mère du roi, Blanche de Castille, des milliers de bergers ou pastoureaux décidèrent de se croiser pour aller le libérer. Cette nouvelle croisade échoua après s'être heurtée au clergé mais non sans avoir massacré les Juifs de Bourges. Mais en 1251, les Pastoureaux lancèrent aussi leur grande croisade contre la faim. Des milliers de bergers et de paysans prirent la croix et marchèrent vers Paris, armés de haches, de couteaux et de bâtons. Ils se révoltèrent contre le clergé et la noblesse mais s'en prirent aussi aux Juifs à Bourges. Le Concile de Bourges interdit, en 1277, le séjour des Juifs dans les campagnes et Philippe III ordonna encore en 1283 qu'ils ne puissent habiter les petites villes parmi les simples chrétiens. En 1320, de nouvelles bandes de paysans excédés par la misère se rassemblèrent dans le Nord de la France et se révoltèrent comme cela s'était déjà produit autrefois sous les règnes de Philippe Auguste et de Louis IX. On appela de nouveau ces émeutiers "*Les Pastoureaux*". En Juillet et Août 1321, après cette révolte, le roi de France fit adresser des lettres aux Sénéchaux de Saintonge, Poitou, Limoges et Périgord et aux Baillis de Rouen, Gisors, Senlis, Sens, Bourges, etc. ainsi qu'aux baillis d'Auvergne et à la Prévôté de Paris leur

enjoignant de se saisir des Juifs et de les faire avouer d'avoir jeté du poison dans les fontaines et dans les fleuves avec la complicité des lépreux. Philippe V organisa ainsi encore une fois la confiscation générale des biens juifs. Les Baillis et les Sénéchaux durent verser au Trésor les sommes qu'ils avaient recueillies sur les Juifs. Pourtant les Baillis de Chaumont, Vitry, Tours et Bourges n'envoyèrent rien. Il leur fut signifié le 8 mai 1322 d'avoir à *"toute excusation arrière mise, à se rendre à Paris pour porter à la Chambre des Comptes les inventaires et deniers provenant des Juifs justifiés"*. En 1325, les fonctionnaires du Baillage de Bourges eurent encore à rendre compte de ce qu'ils avaient reçu sur les biens des juifs *"fugitifs"* en 1320 et dont ils continuèrent à détenir une partie par devers eux. Guillaume de Nangis, dans sa *"Chronique Latine de 1113 à 1300"* raconta notamment que les Pastoureaux pillant Bourges en 1251 détruisirent *"les Livres des Juifs"* et leur synagogue. Le 24 janvier 1310, un mandement fut adressé par le roi aux surintendants sur les faits que des Juifs dans le baillage de Bourges, celui-ci aggravait encore la situation des Juifs en matière de règlement des dettes de leurs débiteurs. En 1323, Perrin de la Queux, gardien des prisons de Bourges, laissa échapper, moyennant finances, des Juifs et autres malfaiteurs de la prison de Bourges. Au Moyen-Âge, les *"Nouveaux Chrétiens"* étaient désignés sous le nom de *"Baptisati"* ou *"Conversi"* ; les baptisés étaient des enfants juifs orphelins ou abandonnés, ramassés dans divers endroits du Royaume et élevés dans les villes épiscopales. Il y en eut vingt-cinq à Bourges en 1253. Rappelons que le plus célèbre des convertis fut Guillaume de Bourges. Y. Ribault signala également la présence en 1217 d'une maison *"qui fut à Isaac le Juif, Chanoine de Sainte-Oûtrille"*.

A Bourges, de nombreux historiens ou savants érudits firent état d'une *"Juiverie"*, la synagogue était située dans la *"Rue des Juifs"* : *" dans la rue des Juifs se trouve l'ancienne synagogue, petit temple sans ouverture sur la rue et sans autre porte qu'une toute petite ouverture sur le flanc de la maison voisine, on y pénètre par la cour du magasin de la rue Bourbonnoux"*. Ce petit temple était sans ouverture sur la rue et sans autre porte qu'une toute petite ouverture sur le flanc de la maison voisine. Le *"Cimetière aux Juifs"* (*"cimetire aux Juys"*), avait été installé dans l'enceinte de Saint-Médard. Un document des Archives du Cher, daté de 1272 cite : *"Jean dit Gaguins possède une maison dans la paroisse Saint-Médard juxta domum (et) cimenterium Judeorum ex ma parte et juxta domum Hymberti fili Dameti deffuncti ex alia"*, c'est-à-dire une maison jouxtant le cimetière juif. En 1341, Philippe IV donna à Adrenet le Maréchal, valet de son échansonnerie de bouche, une place appelée *"le Cimetière aux Juifs"* et deux maisons, le tout valant cent sous tournois de rente annuelle, et qui avait été donné à feu Pierre de Bourges. Mais s'agissait-il du même cimetière que celui situé dans la rue allant de Saint-Croix à Saint-Médard ? Rien aujourd'hui ne peut l'identifier. Une pierre tombale, appartenant probablement à ce cimetière, fut découverte en 1975, lors de la démolition des anciens Moulins-le-Roi ; de ce moulin,

les comptes d'une reconstruction en 1412 font état de la récupération de pierres de taille devant le Palais que faisait alors édifier le duc Jean de Berry. Cette stèle funéraire est conservée actuellement au Musée de Bourges et est recouverte d'une inscription hébraïque.

En 1310, Mandement à maître Jean Gaidre, cleric du roi, de recouvrer et de recevoir des commissaires sur le fait des Juifs dans le bailliage de Bourges les titres de créances, les dettes ainsi que les arrérages des dettes contractées envers les Juifs. Ce mandement est adressé spécialement au bailli de Bourges et à Geoffroi de Saint-Bévérien.

Le Cimetière Juif de Bourges dans la Paroisse Saint-Médard : selon les archives départementales du Cher un document daté de 1272, il est précisé : *"Jean dit Gaguins possède une maison dans la Paroisse Saint-Médard juxta domum (et) cimenterium Judeorum ex una parte et juxta domum Hymberti filii Dameti deffuncti ex alia"*. Un autre document précise aussi la présence d'un cimetière dans cette ville : *"cujusdam platee site in parrochia sancti medardi bituris in vico per quem itur de ecclesia sancte crucis apud sanctum medardum a parte sinistra prope cimenterium judeorum"*. Dans un acte de 1341, Philippe VI donne à Adenet le Maréchal, valet de son échansonnerie de bouche, une place appelée le cimetière aux Juifs, et deux maisons, le tout valant 100 sous tournois de rente annuelle, et qui avait été précédemment donné à Pierre de Bourges.



Stèle funéraire juive à Bourges datée de 1268.

Guillaume de Bourges : Ce religieux est un Juif converti. Saint Guillaume de Bourges, de son nom de naissance Guillaume de Corbeil, né en 1120 et mort le 10 janvier 1209 fut l'archevêque de Bourges de 1199 à 1209.

Bué (Cher)

Une "Rue des Juifs".



Vue Générale de Bué



Rue des Juifs à Bué.

Châtelet (Cher)

Une "Rue des Juifs".

Clémont (Cher)

Une "Rue des Juifs"

Dun-le-Roi (Cher) - Dun-sur-Auron (Cher)

La "Synagogue".

Vidimus et confirmation de l'adjudication après enchères du 8 février 1308 (acte en français) par Hugues Gonhaut, bailli de Bourges, à Jean de Patinges, de la synagogue de Dun-le-Roi, sise dans le pourpris du chasteau (enceinte du château) pour le prix de 11 livres de tournois petits, celle-ci servait d'école aux Juifs avant leur expulsion. Ces 11 livres tournois petits furent rendues par ledit Hugues dans les comptes des biens des Juifs en février 1310.

Judas (Cher)

Commune de Laverdines. Judas, 1689 (A.D. 18-E, terrier de Laverdines).

Judée (Cher)

Judée : Nom du pays de Palestine, introduit avec les croisades du XI^{ème} siècle.

Commune de - . Item in villa Judea terram arabilem et pratos cum casualos et vineas, vers 1020 (Cartulaire de Saint-Sulpice de Bourges, charte 29, p. 79).

Judré (Cher)

Commune de Farges-en-Septaine. La mestairie de Juderay, 1646 (A.D. 18-52 H, commanderie des Bordes) ; Le domaine de Judray, 1766 (A.D. 18-E, marquisat de Villequiers) ; Judré, XVIII^e s. (Carte de Cassini) ; Grand Judré, domaine, 1826 (Cadastre) ; Le Grand Judré, 1847 (B.N.-Ms Français 9844) ; Judré, 1934 (Cadastre). 18 Le Petit-Judré. Cne de Villabon. Le Petit Judré, 1826 (Cadastre) ; Le Petit Judré, 1847 (B.N.-Ms Français 9846) ; Le Petit Judré, 1937 (Cadastre).

La Juannetterie (Cher)

Juannetterie. Variante de Jeamet ou Jeannet, Jean, nom de personne d'origine hébraïque, et suffixe diminutif. Cne de Vierzon. Jeannetterie, 1786 (A.D. 18-C, registre des Élections de Berry) ; La Jaunettrie, XVIII^e s. (Carte de Cassini) ; La Juannetterie, La Jeannetterie, 1825 (Cadastre de Vierzon-Village) ; La Juannetterie, 1967 (Cadastre).

Loye-sur-Arnon (Cher)

Une "Rue des Juifs"



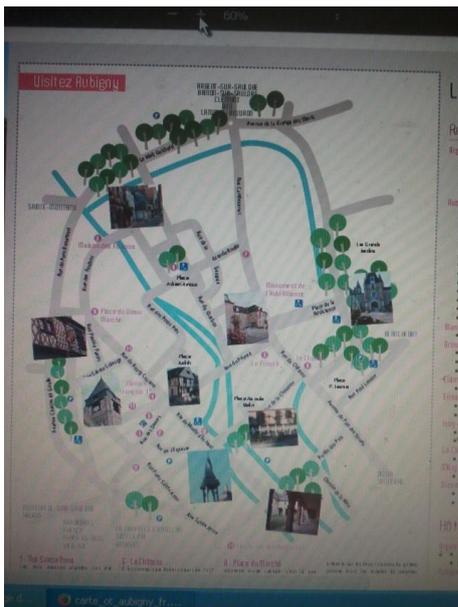
Cette rue est devenue en 2009, l'Impasse des Pèlerins. Pour le changement de dénomination, Jean-Paul Jolliet, le maire de la commune se serait justifié de cette manière : *"En ce qui concerne la rue des Juifs, certaines personnes avaient manifesté leur intention de la changer du fait du caractère significatif de ce nom. L'idée nous est venue de l'appeler l'impasse des pèlerins. Ne connaissant pas l'historique de cette rue, il nous est apparu plus judicieux de la dénommer ainsi"*.

Lury-sur-Arnon (Cher)

En 1311, une vente au profit du roi de divers immeubles sis à Lury (sur-Arnon) Cher et appartenant à Regnaud de la Perrine, débiteur d'une somme de 105 livres 12 sous tournois à Salmon de Salviac, Juif.

Aubigny-sur-Nère (Cher)

Une Place Judith



Judith. Féminin de Jude, nom de femme d'origine hébraïque.

Commune d'Aubigny-sur-Nère. Les Petits Prés, 1837 (Cadastre d'Aubigny-Ville) ;
Place Judith, 1958 (Cadastre).

Les Judas (Cher)

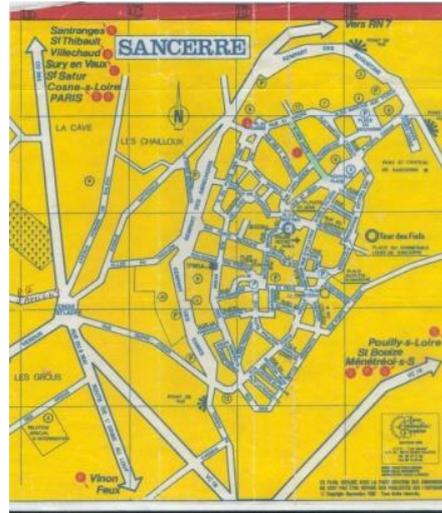
Le village des Judas, 1756 (A.D. 18-36 G 1) ; Les Judas, XVIII^e s. (Carte de Cassini) ;
Les Judas, locature, 1836 (Cadastre) ; Les Judas, 1847 (B.N.-Ms Français 9844) ; Les
Judas, 1936 (Cadastre).

Sancerre (Cher)

Une "Rue des Juifs".



La "Rue des Juifs" à Sancerre



Rue des Juifs à Sancerre.



Rue des Juifs

Nous trouvons une "Rue des Juifs" à Sancerre. Après le Conseil de Bourges, cet emplacement fut assigné aux Juifs de la localité. L'historien Depping ne cite qu'une seule fois Sancerre ; justement à propos des créances dues aux Juifs. Il raconte en substance : " Les plaintes des emprunteurs et les procès intentés par les prêteurs ou contre eux causèrent une nouvelle confusion dans l'État sous le règne de Louis VIII, fils et

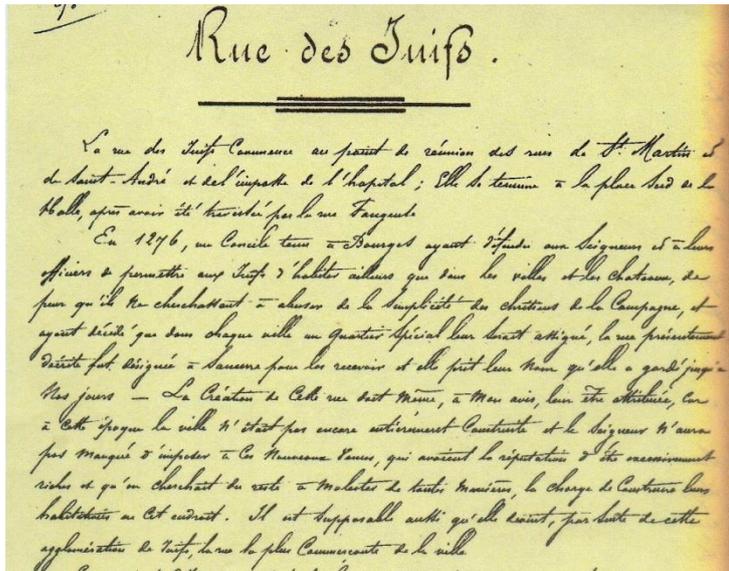
successeur de Philippe. Effrayé sans doute de la nécessité d'une enquête sur des affaires si compliquées et si nombreuses, le nouveau roi eut recours à un de ces expédients violents qui passaient alors pour l'art de régner. Par son ordonnance de l'an 1223, faite de concert avec les archevêques, évêques, comtes, barons et chevaliers, il annula tout d'un coup pour l'avenir, à dater de la Toussaint de cette année, les obligations d'intérêts contractées envers les juifs; déclara déchus les titres dont la date remontait à plus de cinq ans ; ordonna que les fonds prêtés seraient remboursés aux seigneurs dont les juifs relevaient, et qui certes n'y avaient aucun droit, et accorda aux débiteurs un terme de trois ans pour s'acquitter en neuf paiements égaux. Le roi et les barons se promirent mutuellement de ne point retenir leurs juifs respectifs *. Il était évident que cet acte de spoliation n'avait d'autre but que de débarrasser le gouvernement des réclamations qui le fatiguaient : pour remédier à des injustices particulières il commit une injustice générale ; mais, attendu que ce n'est jamais par la violence qu'on parvient à rendre justice, nous verrons que l'usure n'en fut pas moins continuée par les juifs. Comme ce peuple ne pouvait se servir de sceaux portant des empreintes de figures défendues par ses lois, Philippe, au lieu d'assujettir les contrats des juifs à être scellés du sceau royal, leur avait accordé un sceau particulier, qui n'offensait pas les préceptes judaïques ; mais il en résultait que leurs actes se dérobaient à la surveillance du gouvernement, et que les abus se multipliaient ; aussi Louis VIII leur ôta le sceau qui leur avait été accordé, et ordonna qu'à l'avenir leurs contrats seraient enregistrés par la justice seigneuriale. Cependant il est probable que la plupart des contrats usuraires des juifs furent faits sous seing privé et sans formalité. Ce qui me le fait présumer, c'est que j'ai vu aux archives royales une reconnaissance d'un chevalier Etienne de Sancerre, écrite en 1223, sur une petite bande de parchemin ³. Ce chevalier reconnaît devoir à Élie de Braie, juif de Paris, et à Mérote son fils, la somme de quatre-vingts livres parisis, qu'il promet de rendre à la quinzaine de Pâques, ou de payer chaque semaine deux deniers par livre, pour lesquels il engage tous ses biens. Parmi des milliers d'actes de ce genre qui ont dû être faits de la même manière, celui-ci est peut-être le seul qui se soit conservé. Probablement les quatre-vingts livres parisis, qui alors étaient une somme considérable, n'ont jamais été restituées, et la petite reconnaissance aura été trouvée, lors du bannissement, chez le juif, qui a pu s'indemniser en partie par les intérêts usuraires ; le chevalier de Sancerre ne se serait pas douté que la postérité serait informée de ses embarras pécuniaires, qui l'avaient forcé de recourir aux usuriers...".

. Le livre contenant les documents de la Bibliothèque de l'École des Chartes propose un autre document sur Sancerre : "Dans quelques documents que nous publierons, le taux moyen serait entre huit et dix pour cent. Rien n'était plus variable, du reste, que les bases de ces transactions que modifiaient tant de circonstances. Sous Philippe-Auguste, l'intérêt légal que pouvaient exiger les Juifs était de plus de quarante-trois pour cent (deux deniers par livre chaque semaine) (Voy. D. Bessin, Conciliaprovincix Rothomag., partiel, p. 127). On voit, en 1223 (Trésor des Chartes, liasse. Juifs, pièce 8, d'après Dupuy), un exemple de cet intérêt stipulé dans une obligation d'Etienne de Sancerre au profit d'un

juif, mais c'est à titre de dommages et intérêts, dans le cas où la dette ne serait pas payée à l'échéance."



Arbre de Jessé à Sancerre.



La Rue des Juifs à Sancerre.

L'arbre de Jessé est un motif de l'art chrétien entre le XIIe et le XVe siècle. Il représente d'une manière schématisée l'arbre généalogique présumé de Jésus de Nazareth à partir de Jessé, père du roi David. Un arbre a été gravé à Sancerre sur le fronton d'une porte datée de 1339. A l'intérieur du cartouche sont représentés les monogrammes entrelacés "SP" de Saint Palais et "TP" de Turpin qui étaient les seigneurs de Vaufreland. Ce bâtiment était leur maison.

Sury-en-Vaux (Cher)

Une "Rue des Juifs".

Tendron (Cher)

Un lieu-dit : "Des Juifs".

Selon le cadastre de 1834, il y a un lieu-dit "Des Juifs" sur la commune de Tendron.

Sainte-Saur (Cher)

Une "Rue des Juifs".

Vierzon (Cher)

La Dame de Vierzon.



En 1280, la Dame de Vierzon réclama un juif arrêté par les gens du roi, sous prétexte que le prisonnier n'avait pas été pris en flagrant délit.

Eure-et-Loir

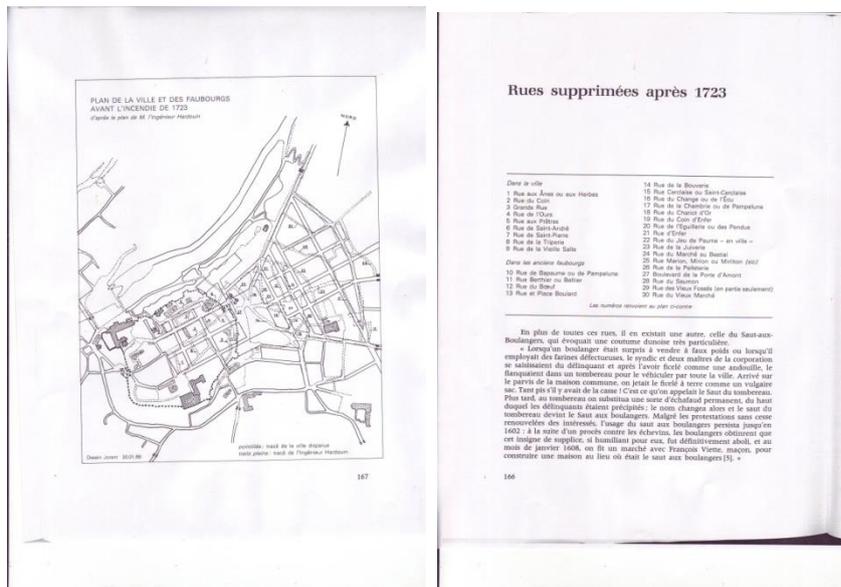
Dreux (Eure-et-Loir)

La *''Rue des Juifs''*.

Aujourd'hui la *''Rue des Juifs''* n'existe plus à Dreux. Des ouvrages d'historiens locaux attestent l'existence de cette rue par un contrat du 21 juin 1368. La dénomination de cette rue peu à peu devient la *''Rue des Bouchers''* dans le langage collectif suite à l'acquisition de la boucherie par le chapitre de Chartres le 3 mars 1361. A priori les populations donnaient les deux noms à la rue. Par la suite ladite rue se nomma *''Rue de Florence''* puis *''Rue d'Orléans''* en 1857. Dreux est l'ancienne capitale du Comté de ce nom. La Communauté Juive locale était florissante au XIIème et XIIIème siècle. Elle était placée sous la protection des Comtes de Dreux. Dreux fut souvent mentionnée dans différents manuscrits hébraïques notamment dans les *''Tossafot''*. Les Maîtres de Dreux prirent part au synode rabbinique de 1160 : Rabbi Salomon ben Juda de Dreux écrivit des commentaires rabbiniques et des Tossafot. Menahem Vadinas ben Perez l'Ancien dit le Saint fut l'auteur d'un poème liturgique, incorporé dans le rituel de Roch Hachana. L'auteur de *''Mishleah Scho'alim''* (Fables de Renard), important recueil de fables en hébreu, aurait vécu à Dreux. En 1234, Thibault, Comte de Champagne, fut condamné à restituer à la Comtesse de Dreux les Juifs qui lui appartenait. Parmi ces Juifs, qui étaient considérés comme une marchandise quelconque, il y eut les savants les plus renommés, car Dreux fut un des principaux centres de la science juive. On comptait ainsi : 1° Salomon de Dreux, 2° Joseph de Dreux ou Joseph fils de Salomon de Dreux, 3° David de Dreux, 4° Menahem de Drogas (Dreux) ainsi qu'un anonyme de Dreux. Cette Yéchiva a également reçu Rabbi Abraham Ibn Ezra, de passage entre 1155 et 1157. Au XIIIème siècle, Rabbi Salomon Ben Yéhuda a dirigé à Dreux une académie talmudique et on lui doit une codification de lois de Pessah.

Châteaudun (Eure-et-Loir)

Une "Rue de la Juiverie"



Rue de la Juiverie. Archives Municipales de Châteaudun.

Aux Archives d'Eure-et-Loir, dans la série "Notaires et tabellions", il est fait état d'une "Rue de la Juiverie" à Châteaudun est souvent citée. Cette rue est mentionnée dans un registre commercial de Châteaudun : "Marché avec Pierre Thibault, charpentier, pour faire une treille de onze fermes dans un jardin, rue de la Juiverie, à Châteaudun". En 1590, un incendie déclenché par les Ligueurs ravagea une bonne partie de la ville. Puis en 1732, un incendie accidentel détruisit une partie de la ville. Cette rue a été supprimée lors de la reconstruction et des nouveaux alignements.

Châteauneuf-en-Thymerias (Eure-et-Loir)

Une "Rue aux Juifs".

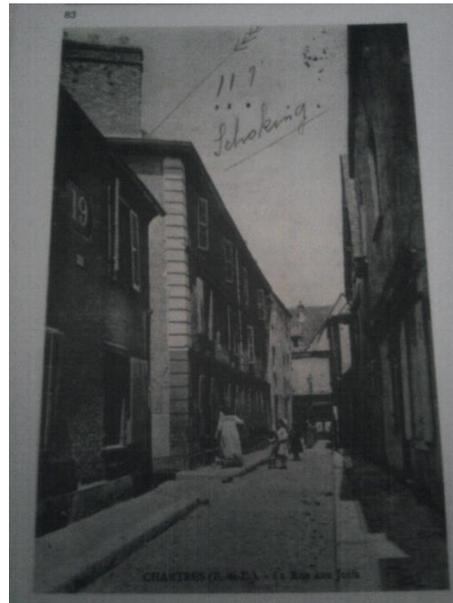
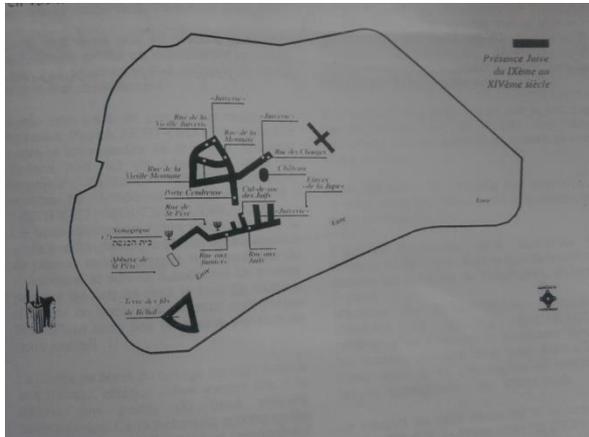
Selon le cadastre de 1819

Voves (Eure-et-Loir)

Un lieu-dit : "Le Juif".

Cadastre 1835

Chartres (Eure-et-Loir)



Une "Rue aux Juifs"

Ancienne capitale du Comté de Chartres, cette ville s'appelait autrefois Chartrain ou Chartrain en vieux français (Chartrein = Roman de Rou). Comme les comtes de Champagne étendaient leur domination souvent sur le Comté de Chartres et s'intitulaient "Comtes de Champagne, de Brie et de Chartres", faut-il pour autant considérer les Juifs de cette ville parmi ceux de Champagne ? La Communauté Juive de Chartres était très ancienne. Les Juifs habitaient un quartier spécial, qui se trouvait alors hors de la ville et appelé "Rue aux Juifs" longtemps après qu'elle fut annexée à la ville. "La Jueveria" ou la "Rue de la Vieille Juiverie" était l'actuelle "Rue des Changes". Si les Archives départementales peuvent permettre de situer ce quartier Juif et notamment sa rue principale, comme le désignait l'historien Lepinois dans son "Histoire de Chartres" : une "Rue des Juifs". L'Abbé Brillon situa dans son "Nom de Rue de Chartres" : "En 1736 ; une "Place aux Juifs", un "Cul-de-sac des Juifs", une "Rue des Juifs", du "Puits" ou "Puits de la ruelle des Juifs". D'autres archives parlent d'une "maison" rue de la Feutrerie, une "maison" rue aux Sueurs, Une "maison" rue aux Juifs, une "maison" rue des Juifs ou encore "La maison" des Etuces, rue aux Juifs servant d'hôpital aux passants, etc... Selon cet ecclésiastique, la synagogue se trouvait dans la "Rue aux Juifs", près de l'Abbaye de Saint Père. Elle fut convertie en 1179 en un hôpital affecté à la paroisse Saint-Hilaire. L'Hôtel-Dieu Saint-Hilaire, ou Aumône de Saint-Hilaire, qui fut établi au milieu du XIIIème siècle, aurait pris la place de la synagogue des Juifs. En 1314, Jean de Dijon et Jean de Ceres, clerks du roi et établis "pour la besogne des Juifs", vendirent les biens de feu Jean Vendonneau, jadis bourgeois de Chartres, commis du produit de la vente des biens des dits Juifs dans le bailliage de Chartres. Les émeutes anti-juives de Chartres furent conduites par les officiers du Duc d'Anjou.

Dans différents manuscrits juifs du Moyen-Âge, particulièrement dans les réponses des Rabbins, il est question de "*deniers chartrains*". En effet, on frappait autrefois des monnaies à Chartres et encore du temps de Philippe-le-Bel, il existait une "*monnaie chartraine*". Nathan l'Official dans son "*Joseph Hammékané*" citait de nombreuses villes de France où se trouvaient des communautés juives à son époque. Il donna entre autres Chartres, Le Mans, Poitiers, Vannes, etc., mais également à travers la littérature rabbinique, il est possible d'identifier les noms des grands tossafistes de cette capitale de la Beauce. Henri Gross dans son "*Gallia Judaïca*" en a dressé la liste : 1° Matatia de Chartres, 2° Joseph de Chartres, 3° Samuel ben Reuben de Chartres. Les Juifs, tout au long du Moyen-Âge, furent une monnaie d'échange tant pour les rois de France que pour les pairs du Royaume, mais également pour les ecclésiastiques. En 1204, le roi détenait encore dans les geôles du Chatelet les otages de Sens, Montlhéry, Janville, Etampes, Sancerre, Montargis et Saumur. Le 23 janvier 1388, le Parlement de Paris rendit un jugement curieux. En effet, le juif Judas de Buignes (Espagne), qui avait été arrêté à Chartres, incarcéré dans les prisons de l'Evêque de Chartres, puis dans celles du roi et enfin transféré au Châtelet de Paris, avait été accusé d'être revenu au Judaïsme après avoir été baptisé. Le Parlement décida d'abord de rendre ce juif à l'Evêque, de Chartres qui le réclamait pour le juger, mais celui-ci ne prit pas possession de l'accusé qui demeura deux ans au Châtelet. La Cour ordonna donc de le libérer et de lui rendre ses biens qui avaient été saisis. Bien que l'Evêque de Chartres eut négligé Judas de Buignes, le droit de juridiction sur les Juifs encore très recherché à cette époque. Après l'expulsion des Juifs de France en 1306 et 1322, les historiens trouvèrent, parmi les Juifs du Dauphiné au XIVème siècle, un Bending et un Maïr de Chartres. Revenus sur les terres beauceronnes, les Juifs de Chartres furent de nouveau et définitivement expulsés du royaume de France en 1394.

Maintenon (Eure-et-Loir)

Une "*Rue aux Juifs*".

En 1657, une maison "*rue aux Juifs*" (AD 28-B 309)

Senonches (Eure-et-Loir)

Une "*Rue aux Juifs*"

Cadastre 1998

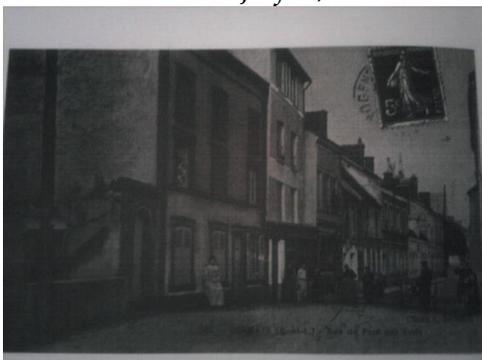


Nogent-le-Roi (Eure-et-Loir)



La "Rue du Pont au Juif" à Nogent-le-Roi.

Certains documents parlaient de Nogent d'Eraimbert qui aurait été Nogent-le-Roi. En 1304, Marie, reine de France, donna à Jeannot de Contes et à Jeannot d'Ermenonville, ses valets, deux maisons confisquées en vertu des ordonnances royales et des coutumes ayant cours en sa seigneurie de Nogent, sur Moreau d'Eu, son Juif, situées l'une et l'autre à Lormaye, près de Nogent l'Eraimbert, la première dans la "Rue des Juifs", la seconde en la "Rue Neuve" de Lormaye.



Rue du Pont aux Juifs

Nogent-le-Retrou (Eure-et-Loir)

Il y aurait eu des Juifs à Nogent-le-Retrou au Moyen-Âge.

Prasville (Eure-et-Loir)

Un lieu-dit *''Les Juifs''*.

Ce hameau a disparu mais il était cité pour la première fois dans un acte du 24 octobre 884 sous le vocable *''Villa quae vocatur''*. C'est à cet endroit que serait mort Hugues Capet. *''Item in Pago Carnotensi quartam partem de villa quae vocatur Judeis''* (Acte de Lothaire). Terre semeure apud juif, in prebanda de Rebolin, Judei, Juees, Juyfz, Villaigre des Juifz (AD. 28-G)

Janville (Eure-et-Loir)

Le Registre des Chartes des Rois de France fait apparaître les spoliations et les ventes des biens Juifs notamment après les différentes expulsions du Royaume de France. Dans la *''Revue des Etudes Juives''* figurent un certain nombre de fac-similés de ces ventes notamment celle de la synagogue de Janville. En 1312 ; confirmation par Jean d'Yenville, huissier d'armes du roi, et Simon de Montigny, bailli d'Orléans, de la vente de la Synagogue des Juifs de Janville et de deux places y attenant, à Jean le Grand, au prix de 50 livres parisis de faible monnaie en date du 24 février 1312: *''....en la prise des Juis et en l'esplit de leur biens en la ville d'Yenville, eust vendu ou non dou roy à Johan le Grant la synagogue des Juifs d'Yenville o une petite place derriere qui se tient à la meson qui fu feu Legier. Toutenoire et une autre place qui est appelée le Miquene appartenanz à icelle sinagogue, le pris de cinquante lires parisis de la monnoie fieble qui couroit en iceli temps....''*. Un autre texte dit : La Synagogue de Janville : commune de Janville. Adjudication à Jean Legrand de la Synagogue de Janville avec deux places en dépendant. La seconde est encore appelée en janvier 1313 : *''La Miquerie''*. En 1964, M. Jean Mallon, directeur des Service des Archives de l'Eure-et-Loir, a recherché la place dite *''La Miquere''* ou *''La Miquerie''* dépendant de cette synagogue. Les plans de Janville n'ont fourni aucune indication permettant de localiser cet édifice. Cet acte est cité par S. Luce dans le *''Catalogue des documents du Trésor des Chartes relatifs aux Juifs''* ou aux AN JJ 48 folio 95 v°, n° 167.

Illiers (Eure-et-Loir)

D'après certains documents, il y aurait eu des Juifs à Illiers. C'est fort probable d'autant qu'il y avait une léproserie dans cette ville beauceronne. Maurice Jusselin parle des érudits juifs dans les environs de Chartres dans son livre : *''Savants juifs au Moyen-Âge dans le ressort de l'Eure-et-Loir actuel''*.

Epernon (Eure-et-Loir)

Une "Rue aux Juifs".



Rue aux Juifs à Epernon.

Les élèves de deux lycées ont écrit "*Histoire d'Epernon à travers les noms de rue*". Ils signalent une "Rue aux Juifs" en la décrivant de la manière suivante : "*Rue aux Juifs. Un juif est une personne qui suit les préceptes de la religion juive. Dans cette rue vivaient peut-être des habitants juifs. On trouve aussi une "rue de la Juiverie" ou une "rue des Juifs" ou même une "impasse des Juifs" dans plus de 200 villes ou villages de France.*"

Saint-Jean-Pierre-Fixte (Eure-et-Loir)

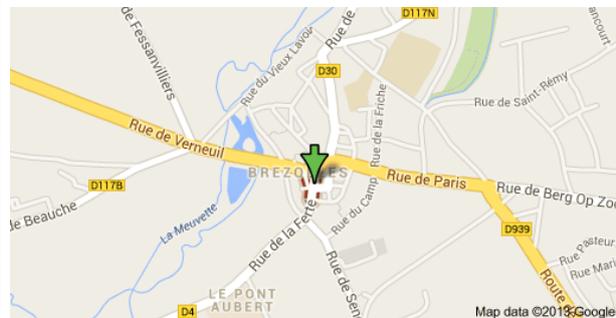
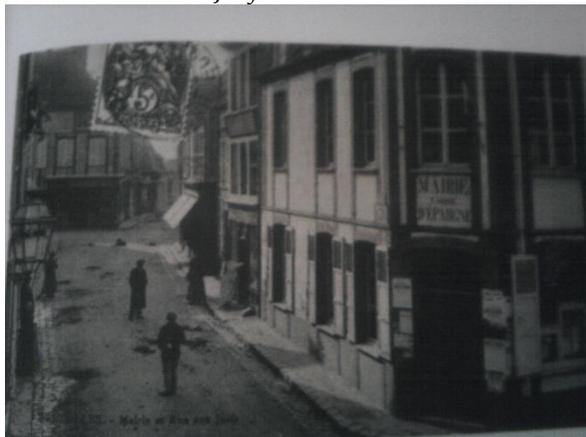
Un lieu-dit (ferme) "La Juiverie"

Villedieu-le-Château (Eure-et-Loir)

Un lieu-dit ; "Les Juiveries"

Brezolles (Eure-et-Loir)

Une "Rue aux Juifs".



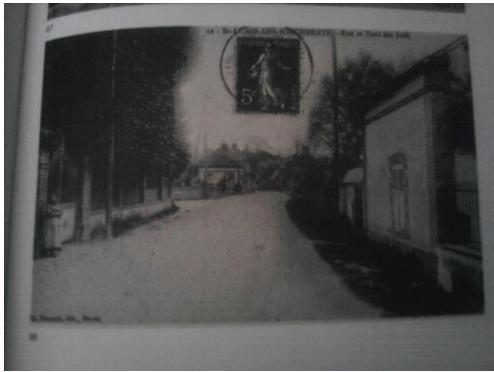
Ollé (Eure-et-Loir)

Une *''Rue des Juifs''*.



Saint-Julien-des-Joncherets (Eure-et-Loir)

Une *''Rue des Juifs''* et un *''Pont des Juifs''*.



Saint-Denis-les-Deux-Ponts (Eure-et-Loir)

Une *''Rue aux Juifs''*.

Authon-du-Perche (Eure-et-Loir)

''Rue de la Juiverie''.



Au XIIème siècle : Jevrie, Jeuvrie. Une maison assise à Authon, en la rue de la Juifverie, autrement appelée la rue du Prieuré ou rue Basse, juste la rue tenant de ladite rue de la Juifverie à la fontaine. En effet, sur le cadastre napoléonien de 1837, la rue s'appelle "Rue Basse" dans laquelle elle situe actuellement dans le prolongement.



Chartrainville (Eure-et-Loir)

Une "Rue Juive"

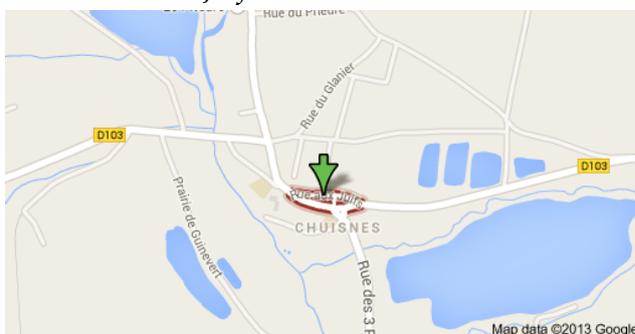
Cette "Rue Juive" est aujourd'hui la "Rue du Puits".

Francourville (Eure-et-Loir)

Une "Cour Juifs"

Chuisnes (Eure-et-Loir)

Une "Rue aux Juifs".



Villebon (Eure-et-Loir)

Une "Rue des Juifs"



Rue des Juifs à Villebon

Cette petite rue face au château de Villebon, est connue pour son commerce de grains.

Mignières (Eure-et-Loir)

Une "Rue aux Juifs"

Le Grand-Juday (Eure-et-Loir)

Commune de Logron. *Jouday*, 1384 (A.D. 28-E, Seigneurie de Chantemesle) ; *Judé*, 1416 (A.D. 28-E, Seigneurie de Chantemesle) ; *Judday*, 1602 (A.D. 28-E, Seigneurie de Chantemesle) ; *Alexandre de Tarragon, seigneur du Grand Juday*, janvier 1741 (A.D. 28-B 908) ; *Acquêt par Gabriel Olivier Benoist-Dumas, sur Simon Claude Amable, baron de Tubœuf, du fief du Grand*, 1774 (A.D. 28-B 996) ; *Le Grand Juday*, 1810 (Cadastre) ; *Le Grand Juday*, 1957 (Cadastre). Fief relevant de Dangeau, uni à la Bertaudière, en 1773.

Le Petit-Juday (Eure-et-Loir)

Commune de Logron. *Acquêt par Gabriel Olivier Benoist-Dumas, sur Simon Claude Amable, baron de Tubœuf, du fief du Petit Juday*, 1774 (A.D. 28-B 996) ; *Le Petit Juday*, 1810 (Cadastre) ; *Le Petit Juday*, 1957 (Cadastre). Fief.

Unverre (Eure-et-Loir)

Un hameau "Le Juif" alias "Le Juif"

Le Juef (Eure-et-Loir)

Commune d'Unverre. Le Juef, 1819 (Cadaastre) ; Le Juef, 1961 (Cadaastre).

Juef. n. m. Variante : Juif.

Dans un document concernant les noms de lieux en Eure-et-Loir, écrit par Raymond Bouquery, l'auteur précise :

"L'INEF. Aussi lu le Juef. Le Juet.

Les Pâtures de Juet.

Toponyme bizarre dont les versions ne font que refléter la perplexité des transcripateurs. On n'a malheureusement pas d'autres mentions dans le temps, pouvant servir à mieux l'identifier. Il se pourrait que INEF ne soit qu'une mauvaise version causée par une erreur de lecture de jambages, assez commune. On écrit le Juef d'après la carte la plus récente, et le Juef d'après l'annuaire téléphonique. Il est possible que le terme vienne de JUIF, ainsi qu'il est quelques hameaux en France de ce nom, pour des emplacements désignés à l'habitat d'Israélites. Mais il faut noter que dès, le XIIIème siècle, le mot avait aussi sens d'"avare", qui pourrait indiquer soit un personnage, tel usurier, soit la difficulté d'obtenir bon rendement du terrain. (Greimes). La forme JUET aurait pu venir de JUDEIS, et alors aussi bien désigner un lieu de JUSTICE. Il faudrait une étude particulière poussée et le fiable Merlet, peut être sur une mauvaise lecture de IUEF porté au premier cadaastre".

Saint-Jean-Pierre-Fixte (Eure-et-Loir)

"La Juiverie". (Un lieudit)

Le nom de ce lieudit a été déformé et s'intitule aujourd'hui *"La Gévrier"*. Il reste mentionné dans un petit livret qu'au milieu du XIXème siècle, il s'agissait d'une ferme, s'appelait *"La Jevrie"*, par corruption du vieux mot *"Jeuorie"* (synagogue) et que la carte de Cassini porte *"La Juiverie"*.

Indre

Vatan (Indre)

Une *''Rue Juive''* ou *''Rue des Juifs''*

En 1287, une transaction est effectuée entre l'Abbé de l'Abbaye de Barzelles et Pierre, seigneur de Vatan : *''Le seigneur donne à l'abbé la pleine jouissance d'une maison '' rue aux Juifs'' ; en échange Pierre et sa mère Isabelle seront inhumés dans le cloître de l'Abbaye''*. C'est aujourd'hui la rue de Barzelles.

Argenton-sur-Creuse (Indre)

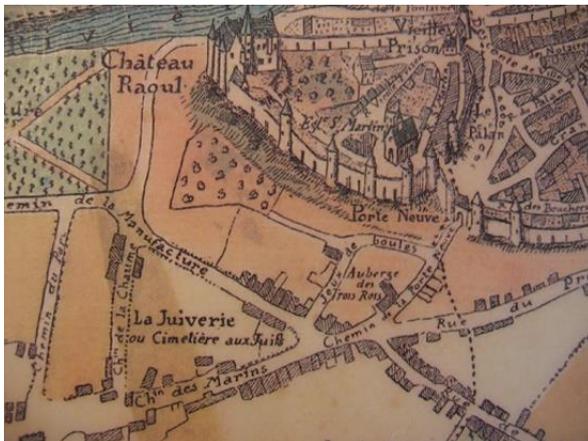


Plan d'Argenton-sur-Creuse.

Cette ville est citée dans le *''Manuscrit Bodlénien''* n° 566. C'est bien dans cette localité que demeurait Isaac ben Samuel, qui est connu par la mention qui est faite d'un ouvrage talmudique qu'il a composé (Gallia Judaïca).

Châteauroux (Indre)

Une *''Rue Juive''*.



Quartier Juif de Châteauroux (Indre)

Il y a un quartier juif de Touraine à Châteauroux, la *''Rue Juive (des Juifs)''* était le centre de cette juiverie. Une *''Rue de la Juiverie''* à Chastelaudun. Dans la série *''Apanage du Comte d'Artois duché de Châteauroux''*, aux Archives départementale de l'Indre on trouve une *''Rue Juive''* ou *''Rue des Juifs''*. La Juiverie ou Cimetière des Juifs ; dans ces mêmes archives, il est facile de situer le cimetière juif de Châteauroux : *''devant le jardin de l'Hôtel de Gascoing''*.

A propos de la fouille du cimetière juif de Châteauroux, Philippe Blanchard écrit : *“Peu de renseignements nous sont parvenus à propos de l’existence de la communauté juive médiévale de Châteauroux. Les rares indices proviennent d’un plan du XVIIIe s. (Plan Crochet) qui mentionne la présence d’une « rue juive » et d’un « cimetière de la juiverie » situés à l’emplacement de l’actuelle rue Joseph Bellier pour la première et entre la rue Ernest Renan et l’Avenue des Marins pour le second. La source écrite la plus ancienne (XIIIe s.) est livrée par des manuscrits conservés à Parme (Italie) où un Pentateuque fut écrit dans la maison d’une certaine Mme Blanche de Châteauroux. Grâce au plan Crochet, la localisation du cimetière nous est bien connue. Toutefois, en 1997, cela n’empêcha pas la délivrance à un aménageur d’un permis de construire pour la réalisation d’une résidence dans l’extrémité orientale de la parcelle triangulaire bordée des rues E. Renan et des Marins. Alerté par M. René Pêcherat, alors président de l’association des Amis du Vieux Châteauroux, ce dysfonctionnement administratif fut atténué par une fouille de sauvetage ordonnée par le Service Régional de l’Archéologie. Cependant, cette mesure ne permit de fouiller qu’une faible surface de 11 m² au lieu des 575 de la parcelle du projet d’aménagement”.*

Saint-Benoît-Saut (Indre)

Une “présence juive”

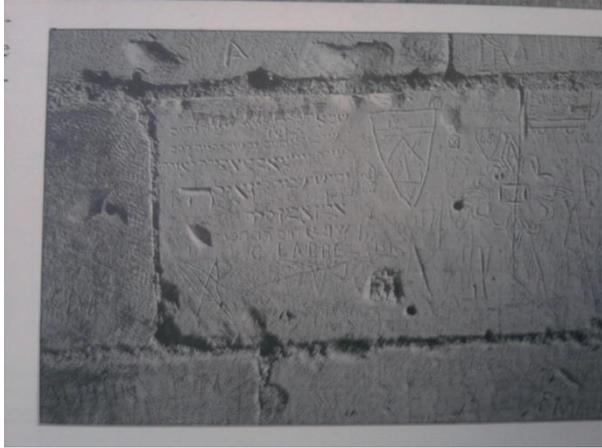


La maison de l’Argentier à Saint Benoît-du-Sault.

Une présence juive à Saint-Benoît-du-Sault au Moyen-Âge : En 1292, le Prieur de Saint-Benoît-du-Sault voulut expulser les Juifs de Saint-Benoît-du-Sault mais le vicomte de Brosse s’y refusa. Dans son acte d’affranchissement des tailles, le vicomte de Brosse édictait : *“ Item quod in predicta villa de Saltu sunt Judei et Judee manentes et prepositus de Saltu volebat ipsos expellere de villa, quia per usuram destruunt, consumunt et depauperant homines dictorum monachorum, et dictus vicecomes impedit et perturbat injuste ne ipsos expellat, inhibendo eis ne ad mandatum prepositi exeant de villa”* : *“ de même, dans ladite ville du Sault il y a des habitants juifs et juives et le prévôt du Sault (le prieur nommé par l’abbé de Saint-Benoît-sur-Loire) voulait les chasser de la ville, parce que par l’usure ils détruisent, épuisent et appauvrissent les hommes desdits moines, et ledit vicomte l’empêche et le perturbe injustement, lui interdisant de les chasser, car il leur défend de quitter la ville sur l’ordre du prévôt”*, *“....de même il a été décidé par jugement le vicomte de Brosse gardera la saisine des Juifs dans ladite ville....”*. A Saint-Benoît-du-Sault se trouve encore

une maison, rue de la Roche, une maison dite de "l'argentier". Sur le linteau de cette maison, il y a deux médaillons semblant représenter le profil de deux juifs avec des bonnets pointus et un son milieu un "Bouclier de David" (avec l'étoile à six branches (émoussées)). Aux Archives départementales de l'Indre à Châteauroux un document atteste de la présence de Juifs à Saint-Benoît-du-Sault au XIIIème siècle.

Issoudun (Indre)

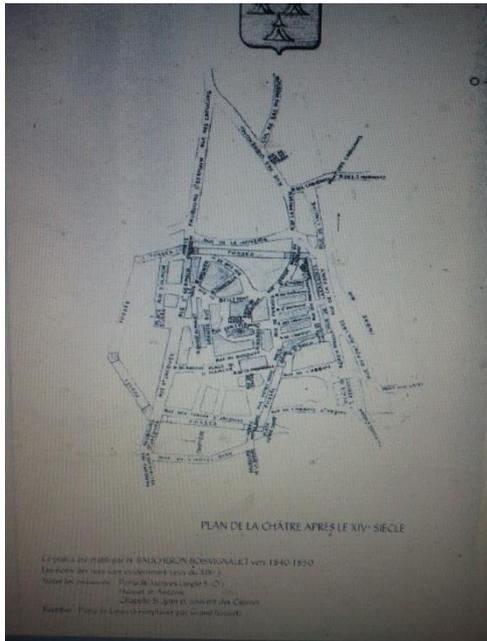


Inscriptions juives dans la "Tour Blanche".

Les historiens parlent d'une présence juive à Issoudun grâce notamment à différents documents, par exemple : "Le chapitre de St Cyr contre Hayem, fabricant d'ornements d'église, sur le règlement de travaux faits par Hayem à St Cyr". Il y a aussi cette particularité : les vignerons d'Issoudun sont appelés "Maca" ou "Maccabées". Ceux-ci ont-ils hérités de ce nom de leurs ancêtres juifs ? Les archéologues et les historiens ont répertorié en France une demi-douzaine de graffiti hébraïques qui attestent de la présence de Juifs au Moyen-Âge. En celle d'Auxerre, de Montreuil-Bonnin, de Rouen, de Tarascon ou de Vellèche, celle d'Issoudun nous laisse à imaginer ce qu'a pu être la vie des prisonniers juifs de la Tour Blanche. En effet, sur les murs de cette prison de la Tour Blanche à Issoudun, dont on ne sait pourquoi des Juifs y ont été enfermés, les condamnés ont tracé un graffiti en hébreu, dont voici la traduction : "Deux frères sont prisonniers, Isaac et Haïm. Puissent-ils vivre toujours ! Que le Seigneur leur soit en aide et les tire des ténèbres à la clarté, et de la servitude à la Rédemption. Amen, Amen, Sélah. Ils sont arrivés le troisième jour de la péricope Wa-Yéhi (27 décembre 1303). Deux frères sont prisonniers. Haïm". Le jeudi 16 septembre 1311, une vente par maître Jean Gaydre, clerc du roi et son commissaire sur le fait des juifs du bailliage de Bourges, aux prieur et chapitre de Saint-Cyr d'Issoudun, au prix de 40 livres tournois, d'une maison sis en la paroisse de Saint-Cyr du dit lieu d'Issoudun près de la place de Gautier Renier, de la maison de feu Pierre Luillier, de la rue dit Pierre Luillier et de la route par où l'on va de la maison Lavenir au château d'Issoudun, maison ayant appartenu à Haquin, dit Havez, Juif, naguères demeurant à Issoudun.

La Châtre (Indre)

Une *''Rue des Juifs''*, une *''Rue de la Juiverie''*.



Plan de la ville de La Châtre.

Dans la toponymie des Juifs de Touraine se trouve encore une *''Rue des Juifs''* à La Châtre dans l'Indre. Différents documents font état de cette *''Juiverie''* : J.B Perchaud dans *''Lectures sur l'histoire du Berry''* parle d'une *''Rue des Juifs ou de la Juiverie''*. E. Navarre relève le toponyme : *''Croix de la Juiverie''* à l'intersection des rues Venosc et de la Juiverie dans la Revue du Berry sous le titre *''Les niches et les croix de la ville de la Châtre''*. Cette rue est devenue, après l'Affaire Dreyfus, la rue Alphonse Fleury. D'après certains historiens cette rue désigne le lieu d'un ancien cimetière.

Châtillon-sur-Indre (Indre)

Une *''Présence Juive''*.

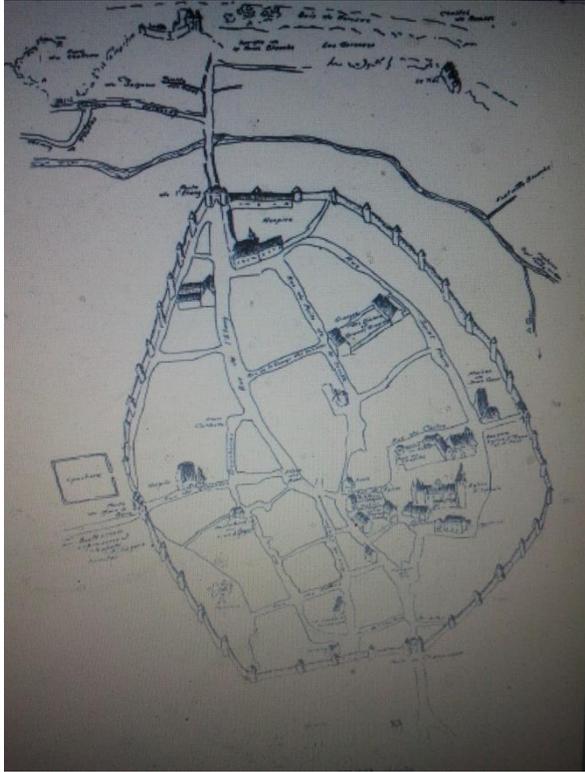
Un document de 1307 parlait de la vente d'une maison sise à Châtillon-sur-Indre et ayant appartenu au Juif Crescant Castellon dit le Poitevin, fils de Bonfils de Saint-Savin : *''Vente par Saint-Etienne de Florac, garde du scel royal de Châtillon-sur-Indre, naguère bailli de Tours, au prieur de La Chaise, au prix de 80 livres de la monnaie courante d'une maison et d'un courtil sis dit lieu de Chatillon et ayant appartenu à Croissant Castellan, dit Poitevin, Juifs, fils de Bonfils de Saint-Savin, Juif''*.

La Judaudière (Indre).

Commune de Luçay-le-Mâle. La Judaudière, XVIII^e s. (Carte de Cassini).

Levroux (Indre).

Une "Rue des Juifs".



Plan de Levroux.

Lors d'une expulsion des Juifs, la synagogue de Levroux et ses dépendances furent confisquées et données aux moines de Landais.

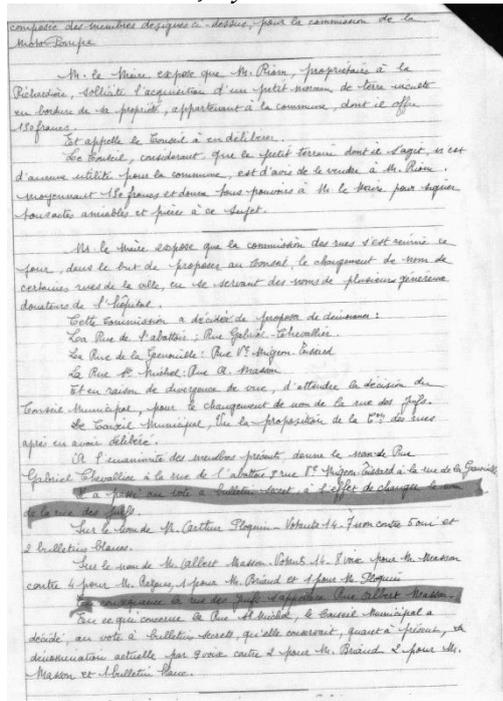
Indre-et-Loire

Parçay-Meslay

A Parçay-Meslay, en 1223, un Guillermus Petite est saisi parce que son père avait cautionné un emprunt chez un Juif de Tours nommé Cresselin (aff. 38).

Sainte-Maure-de-Touraine (Indre-et-Loire)

Une "Rue des Juifs"



Délibération du Conseil Municipal.

Il y avait une "Rue des Juifs" à Sainte-Maure-de-Touraine, elle a été rebaptisée "Rue Albert Masson" le 17 juin 1933 par délibération du Conseil Municipal de cette ville.

Amboise (Indre-et-Loire)

Une "Présence Juive"

En latin Amboise s'appelait Ambacia, et en vieux français Ambaide. C'est dire l'antiquité de cette ville. Dans un passage du "Yosipon", édition de Venise, il est question de la fondation de cette ville. Il y avait depuis très longtemps des Juifs à Amboise, comme dans toute la Touraine. Les historiens parlent de la présence d'un certain Haquin et de Bouzian, juifs installés à Amboise avant 1306. Ils parlent aussi des avantages que tira le roi des Juifs et fit vendre, en 1311, par l'intermédiaire de Nicolas de La Poterie, commissaire des affaires juives en Touraine, moyennant un cens de huit livres et cinq sous tournois de rente, les maisons qui avaient appartenu à Rousseau, à Gentille, sa femme, et, à Moreau, leur fils, Juifs de la localité. Lors du

retour des Juifs en France en 1315, certains furent nommés commissaires des pays de langue d'oïl pour surveiller le paiement des créances de leurs coreligionnaires : Poncin de Bar, Joce de Pontoise, Hélie de Vesoul, Cressent de Corbeil et Morel d'Amboise. Ce Morel était un personnage estimé et riche puisqu'il reçut du Dauphin Humbert 1^{er} l'autorisation d'établir des maisons de banque, soit à Grenoble soit dans toute autre ville de ses Etats, et d'y prêter sur gages ou sur obligations. Pourtant les biens de Morel d'Amboise furent vendus en 1308 à la requête du roi. La même autorisation fut donnée à Aymal de Tours.

Chinon (Indre-et-Loire)

Une "Rue de la Juiverie"



Brûlement des Juifs à Blois.



Plan de Chinon.

Différents documents citent la "Rue de la Juiverie" à Chinon. Cette "Juiverie" était située à l'Est de la Villefort, en dehors des murs de la cité, hors du périmètre du faubourg Saint-Jacques, limitée au Nord par le coteau, au Sud par la Vienne et à l'Est par les limites de la paroisse Saint-Etienne. Lorsque les auteurs De Cougny et Grimaud proposent : "La Juiverie était coincée entre les rues du Grenier à Sel et la rue Emile Hébert", ils semblent avoir oublié qu'en 1321, les remparts érigés au cours de la Guerre de Cent ans n'avaient pas encore été érigés. Cette communauté était assez importante au XII^{ème} siècle, elle semblait avoir plus de 150 âmes. Cette communauté possédait un cimetière. Celui-ci est mentionné dans les comptes de la Châtellenie. Pourtant l'histoire de cette communauté n'est connue des historiens que par le biais du sanglant épisode de 1321. En effet, dans cette ville, on brûla cent soixante juifs, hommes et femmes, en un jour (XII^{ème} siècle). Le 21 août 1321, ces Juifs de Chinon furent brûlés. En effet, pour avoir été accusé d'avoir empoisonné un puits, ils furent condamnés ; hommes, femmes et enfants furent mis vifs sur le bûcher dans une île de la Vienne, encore appelée : l'île aux Juifs. Différents documents racontent que tous ces Juifs ne venaient pas uniquement de Chinon, mais aussi de toutes les communautés environnantes. A défaut de gaz asphyxiants, les autorités firent opérer cette exécution en creusant une fosse "très grande" que l'on emplit d'un feu "copieux" et où

on précipita les victimes. Beaucoup d'hommes et de femmes sautèrent d'eux-mêmes dans la fosse *"en chantant et comme invités à des noces"*; beaucoup d'épouses et de veuves firent jeter leurs fils dans le feu pour qu'ils ne fussent pas pris par les chrétiens et les nobles qui assistaient au supplice et conduits au baptême. Cette histoire commença en 1320, dans le Sud-Ouest, lorsque les Juifs furent attaqués par la croisade populaire des Pastoureaux. Cette croisade était d'inspiration à la fois religieuse et sociale, et pour réprimer cette attaque, il fallut la coalition des pouvoirs civils et religieux, de peur qu'après s'en être pris aux Juifs, ces *"révolutionnaires"* ne s'attaquent à tous les possédants. Après l'écrasement des Pastoureaux, un nouveau mouvement antijuif à caractère populaire prend naissance l'année suivante. A travers la Touraine et le Berry, des juifs furent mis à mort. Les lépreux de Guyenne, pour se venger des mauvais traitements qui leur furent infligés, jetèrent du poison dans des puits et des cours d'eau. Sous la torture, l'un d'eux accusa les Juifs de leur avoir inspiré l'idée de ce crime. Toute la communauté de Chinon subit le martyr avec une héroïque résignation. Ce fut durant cette funeste persécution, qu'Éliézer le Saint de Chinon, trouva la mort le deuxième jour du Nouvel an. Ces martyrs furent brûlés vifs, par ordre de Philippe V le Long. L'historien Carré de Busserole retraça rapidement dans *"Dictionnaire géographique, historique et biographique d'Indre-et-Loire"*, le martyr des Juifs de Touraine : *"Un fait épouvantable se passa à Chinon en 1321. Cent soixante juifs, amenés de diverses villes du Poitou et de Touraine, avaient été enfermés dans la forteresse. Ils étaient accusés d'avoir empoisonnés les puits en y jetant des excréments provenant d'individus atteints de la lèpre. Leur procès fut instruit par une sorte de Commission qui les condamna à être brûlés vifs. L'exécution eut lieu dans une île, près du pont qui conduit de la ville au faubourg Saint-Jacques. On creusa une immense fosse dans laquelle tous ces malheureux furent entassés. Au-dessus d'eux on plaça une grande quantité de bois sec quel on mit le feu. Pour échapper aux horribles tortures que les flammes leur faisaient éprouver, un grand nombre s'élançèrent hors de la fosse ; mais rejetés dans les brasiers par les soldats chargés de veiller à l'entier accomplissement du jugement, ils périrent jusqu'au dernier"*. Pour arrêter la révolte des Pastoureaux, le moyen le plus aisé a été d'en punir les victimes : c'est-à-dire l'expulsion des Juifs de France en 1320. Pour éteindre la révolte des Lépreux, on brûle les Juifs...

Ce n'est qu'au XIII^{ème} siècle que l'on trouve des textes qui attestent la présence à Chinon d'une colonie Juive. Ils nous renseignent sur son antériorité et son activité. En effet, selon certains historiens, il existait des communautés juives en Touraine dès le VI^{ème} siècle. A cette époque, Grégoire de Tours retranscrivait *"l'assassinat du Juif Armentaire, venu pour exiger le paiement des cautions"* que lui avaient emprunté l'ancien vicaire *Injuriousus* et l'ancien comte *Economius* à cause des tributs publics". Citoyens romains, les Juifs étaient dans tous les corps de métiers et la banque n'était qu'une de leurs activités. Au Moyen-Âge, par le biais des différents conciles, les Juifs furent rejetés dans laquelle ils vivaient, aussi pour différentes commodités ils formaient des communautés à part. En Touraine, sur une pancarte du péage des anciens ports de Châteauneuf-sur-Loire ou d'autres points de passage d'un pont ou d'une rivière spécifiait : *"Un mesnage allant par eau en challan, une espousée et ses gens, un homme mort*

ou femme : V sols. Un Juif seul doit XII deniers ; la Juive grosse IX deniers ; une simple Juive IX deniers ; un Juif veau VI deniers ; un Juif mort V sols ; une Juive morte XXX deniers''.

Durant les changements de souveraineté qui firent successivement passer la Touraine de la domination des comtes de Blois à celle des rois Plantagenet, et enfin à la couronne de France, les Juifs continuaient à prospérer et à préserver leur culte. Sous la férule des potentats et du clergé, les juifs ne jouissaient plus de leur pleine capacité civile, ils étaient soumis au libre arbitre des seigneurs qui les rançonnaient comme des serfs, mais ils avaient, malgré tout, la capacité de se marier et de tester, et s'ils ne pouvaient pas posséder de biens fonciers, la coutume leur permettait le prêt à intérêts, interdit aux chrétiens. Chaque groupement juif ne tarda pas à se constituer un véritable monopole de ces opérations bancaires qui sera contesté quelques décennies plus tard par les Lombards et les Cahorsins. Lorsque des nécessités économiques (évolution du commerce, départs pour les croisades) et notamment la pénurie d'argent frais se faisait durement ressentir pour la région, le Roi utilisait les mêmes méthodes : la spoliation et l'expulsion. La présence à Chinon des cours seigneuriales et royales activa le développement de cette activité financière qu'elle rendait de jour en jour plus lucrative. Alors de nombreux clients de Touraine affluaient chez les usuriers juifs chinonais, tels Mathieu Carré, Alexis la Reaude de Seuilly, Julien Lesgaré de Beaumont, Jean Thadeau de Marçay, Hilaire la Potaire de Savigny. Ils leur fournissaient des cautions et remettaient des gages soit mobiliers depuis des couettes, tapis et manteaux, jusqu'à des bijoux comme le collier d'or du chevalier Josselin de Brizay, soit immobiliers comme des terres, des prés. Outre des bourgeois et des chevaliers, des membres du clergé avaient recours aux usuriers juifs et cela en dépit de l'interdiction du prêt à intérêt édictée par l'Eglise. C'est ainsi que Pierre Ennor, prêtre de l'Ile-Bouchard, avait engagé pour une valeur de 100 sols au Juifs Méron. D'autres à court d'argent, n'hésitèrent pas à mettre en gage chez des usuriers juifs des ornements religieux : le Cartulaire de l'Abbaye de Noyers, dans une charte de 1117, notait qu'un certain Joscelyn, gendre de Ugo de Nouâtre, qui avait engagé deux chappes chez les Juifs : "*misit apud Judacos ad usuram*", or ne pouvant les retirer : "*prae magnitudine usuram quae excreverat*", il eut recours pour les dégager, aux moines de Noyers et leur céda sa part d'héritage de l'écluse et des Moulins de Marcilly. Parmi les usuriers juifs de Chinon, le principal d'entre eux était le Juif Méron exerçant son activité à Chinon, à l'Ile-Bouchard, à Seuilly à Beaumont, etc. On relève aussi les noms d'Abraham, Juhé, Vivant, ainsi que le nom de femme tels que : La Juive Farione et la Juive Hamione qui prête de l'argent à Hilaire la Potère de Savigny.

Le cimetière juif : Dans les revenus de la châtellerie de Chinon, il est mentionné un revenu de 20 livres tournois dûe par les héritiers de Maître Guillomart *“Super cimiterio duobus domibus quae quondam fuerunt judeorum apud Caynonem”*.

Les premiers érudits juifs de Chinon (Les savants de Chinon et les tossafistes de Chinon) s'appelaient :

Joseph ben Isaac (seconde moitié du XIIe siècle)

le rituel de Joseph Ben Isaac de Chinon est conservé dans le fonds hébreu de la Bibliothèque Nationale (ms 633)

Isaac ben Isaac de Chinon

Jacob de Chinon vers 1200 à 1260, qui fut à la tête des écoles rabbinique de France

Nathanel le Saint qui n'a pas subi le martyre en 1231

Ses deux fils : Mattatias ben Isaac (ca. 1300) et Simshon ben Isaac (1260-1300)

Eliezer ben Joseph le Saint de Chinon

ses deux frères : Jacob et Nathanel

Cinq Mars La-Pile (Indre-et-Loire)

“La Juiverie”



“La Juiverie”

Le nom de Juiverie ou Jeuverie se rencontre deux fois en Touraine, à Cinq Mars La Pile et à Gizeux. Les juifs furent attirés de bonne heure par les armées de César en lutte contre les Gaulois. La voie romaine allant vers Nantes passait par Roberges, à moins d'un kilomètre d'Avena. Les juifs étaient toujours prêts à venir en aide à ceux qui pouvaient payer leurs services de toute nature, se tenaient le long de la voie romaine ou aux bords du fleuve Ligérien offrant des denrées, des vêtements et, au besoin des moyens de transport. Plus tard, lorsque les pèlerins allant au tombeau de Saint Martin, soit par terre soit par eau, ils continuèrent leur négoce lucratif. Sous la féodalité, les Chevaliers André de Saint-Mars et Hélié de Grillemont se croisèrent pour visiter le tombeau du Christ. A leur retour, et à leur suite, des Juifs venus d'Orient se fixèrent à Saint Mars et exploitèrent les habitants du bourg. L'histoire rappelle qu'à plusieurs reprises l'exaspération de ces derniers fut telle qu'ils tuèrent plusieurs juifs.

Les Seigneurs de Saint-Mars voulant d'un côté protéger leurs vassaux et de l'autre mettre les Juifs à l'abri forcèrent ceux-ci à résider dans la partie basse du château où l'on emmagasinait les provisions de la garnison. Un historien précise : *"A Cinq-Mars-La-Pile, l'impasse de la Juiverie est adossée au coteau sous le mur du château"*. Les Juifs obtinrent du châtelain l'autorisation de construire une synagogue à l'abri des murailles. Une grande salle pourvue d'une voûte semble avoir eu cette destination jusqu'au XVIème siècle. Plus tard, un Jeu de Paume, une salle d'armes, une poudrière et enfin un cellier remplacèrent cette synagogue.

Gizeux (Indre-et-Loire)

Une *"Juiverie"*.

Loches-sur-Indre (Indre-et-Loire)

Une *"Ecole des Juifs"*.



Le Château de Loches.

Au Xème siècle, avant le brûlement des Juifs à Blois, il y eut une affaire à Loches. Un jeune chrétien désirant épouser une jeune juive, les parents de la jeune fille avouèrent au prétendant qu'ils préféreraient voir leur fille noyée plutôt que de la voir l'épouser. Il semble que les jeunes tourtereaux se marièrent en secret et que de peur le jeune marié accusa ses beaux-parents. Est-ce pour cette raison que toute la communauté juive de Loches fut mise sous les verrous du château de Loches. Israël Yoval a relevé cette histoire dans son livre : *"Deux peuples en ton sein : Juifs et Chrétiens au Moyen-Âge"*, il reprend un texte ancien : *"Et avant le malheur (de Blois) la communauté de Loches avait fait savoir qu'elle avait fui et se trouvait en sécurité, tandis que seul un dénonciateur avait été capturé. Moi, Baroukh bar Méir, je vais vous raconter cette aventure : un jeune de Loches désirait une pucelle et demanda (sa main) au père et aux parents de la jeune fille, qui lui firent cette réponse : "Nous préférons la noyer plutôt qu'elle te soit unie par les liens du mariage !". Le jouvenceau usa de malice et épousa la jouvencelle devant témoins, puis il retourna auprès du père pour lui dire : "Nous nous sommes épousés contre votre gré". Et le père de répondre : cette vilénie que tu as commise ne te servira de rien. Tant et si bien que le jeune homme se présenta devant le prince pour les diffamer, et ils furent mis en prison. Dieu soit loué ! On les*

a relâchés, mais lui ne l'a pas été encore. En nous ne savons plus non plus si – à Dieu ne plaise ! - cette calamité a causé ou non leur disgrâce''.

On trouve des références à des Scholae ou écoles juives distinctes des synagogues à Loches. En effet, selon Maïmonide : *'' Il est permis de faire d'une synagogue une école, mais il est interdit de faire d'une école une synagogue, parce que la sainteté d'une école est supérieure à la sainteté d'une synagogue''.*

Une présence juive est aussi citée par Raphaël Lévy dans sa publication : *''L'aspect linguistique de la littérature Judéo-Française''*. Une Synagogue était signalée sur les bords de l'Indre à Loches. Lucien Lazare dans son article *''Histoire des Juifs de Touraine''* paru dans la Revue des Etudes Juives n° 17 de 1888 parle d'une synagogue à Loches-sur-Indre. Elle était située dans la paroisse de Saint-Ours, au bord de l'Indre. Dans cette étude, il rappelle que selon les Archives Nationales : *''En 1308, cens pour l'ancienne école des Juifs à Loches''*. Une maison appartenant à cette communauté fut cédée, en juin 1308, à Ernaut de Mer, clerc, moyennant cinq sols de cens. Dans un acte de divorce de l'année 1297, cette ville est désignée sous le nom hébraïque de : *''Lokch al nahar indra''*. Abraham, frère de Meïr de Rothenbourg mentionne dans son ouvrage *''Sefer Sinai''*, un commentaire sur *''Schabbath''* de Salomon de *''Liika''*, petit-fils de Moïse de Pontoise et neveu de Floria la martyre. D'après Neubauer, il faut corriger *''Lika''* en *''Loka''* ou *Lokch''* : Loches. Salomon serait en réalité le fils de Moïse de Pontoise.

Tours (Indre-et-Loire) (en hébreu : תורש, תורש)

Une *''Rue de la Juiverie''*.



Rue des Maures à Tours, l'ex *''Rue de la Juiverie''*.



Plan cadastral de Tours avec la rue des Maures.

Tours : Préfecture du département de l'Indre-et-Loire, France. H.T. dans *“Des chercheurs et curieux”* du 10 octobre 1898 évoquait la présence des Juifs à Tours : *“ Il existe à Tours une voie dénommée rue des Maures, allant du quai du Vieux-Pont à la rue de la Caserne. Cette rue des Maures, dit Dorage, située dans le quartier de la cathédrale, était anciennement appelée rue de la Juiverie.*

Des titres nombreux du XIII^e siècle justifient ce nom de Juiverie. A Tours, comme dans les villes du royaume où ils étaient tolérés, les juifs habitaient un quartier séparé. C'est dans cette rue que se trouvait jadis, à Tours, le principal établissement des enfants d'Israël. Une nombreuse colonie de ce peuple nomade était établie dans ce quartier sous la protection de l'archevêque et de son chapitre. De là lui était venu le nom de Juiverie, sous lequel nous trouvons désigné dans les titres les plus anciens du cartulaire de l'archevêché. On lit, d'autre part, dans l'histoire de la ville de Tours, par le Docteur E. Giraudet, T.1 p. 127 ;

Le sixième concile de Tours, tenu en 1239, décida dans son troisième canon, que les Juifs ne serait plus admis à témoigner en justice, parce qu'il en était résulté des maux considérables. Les Juifs de Tours et de Châteauneuf, autorisés à résider dans un quartier appelé la Juiverie, donnaient 60 sols, tous les ans à Pâques, dont une moitié revenait aux comtes et l'autre aux églises. En outre, ils achetaient du bailli, des marques qu'ils portaient dans le dos et sur la poitrine. La vente de ces marques figure dans les comptes des baillis de Touraine, pour une somme de 61 livres 2 sols.

La protection accordée aux Juifs par les archevêques ne me semble pas avoir été bien efficace, dans ces temps éloignés”. L.A. Bosseboeuf dans son livre sur les rues de Tours, paru en 1888, précisait : “Maures (des) : T.C. Per long, 190 m. Elle porta le nom de la rue de la Juiverie (XIII^e siècle), parce qu'elle renfermait plusieurs établissements d'Israélites, réunis sous la protection même de l'Archevêque. On la nomma ensuite des Maures, du Trou des Morts ou encore du Trou des Maures. La légende y creuse la fosse de nombreux sarrasins ; l'histoire y signale le cimetière de Juifs, qui suffit à expliquer ces diverses significations”.

La communauté de Tours est l'une des plus anciennes de France. Sa présence en Touraine serait attestée depuis le VI^e siècle au moins. Au Moyen-Âge, l'actuelle *“Rue des Maures”* derrière le Château de Tours s'appelait anciennement *“Rue de la Juiverie”*. Le cimetière de la communauté se trouvait alors en face de l'actuel théâtre municipal.

Au III^{ème} siècle, Tours portait le nom de Caesarodurum. Animée par le Christianisme, cette ville devint l'un des joyaux de la chrétienté puisqu'elle accueillit un des sept premiers évêques : Saint-Gatien. Son successeur, Saint-Martin, fit construire une basilique où ses restes furent ensevelis en grandes pompes. En 428, les Wisigoths marchèrent sur Tours, mais les Turons, soutenus par les troupes romaines, chassèrent l'envahisseur barbare. Succédant en 573 à son oncle Euphronimus, le célèbre Grégoire de Tours devint évêque de la ville. Ce fut l'un des premiers historiens français connus. Au IX^{ème} siècle, l'Empereur Charlemagne chargea Alcuin, abbé de la Confrérie de Saint-Martin, de fonder des écoles publiques, dont la réputation franchit les frontières du Rhin et du Danube. En 1204, Philippe-Auguste décida de réunir la Touraine aux biens de la Couronne. Tours perdit ainsi cette individualité qui faisait son caractère. Elle resta néanmoins le bouclier derrière lequel les rois de France observèrent les Anglais qui tenaient encore l'Anjou, l'Aquitaine et le Poitou. Henri Gross, dans son *"Gallia Judaïca"*, a fait l'état de toutes les Communautés Juives de France au Moyen-Âge. A travers différents manuscrits hébraïques de l'époque, il a pu reconstituer l'histoire et la toponymie juive des villes où vécurent les descendants de Jacob. La Ville de Tours a une situation géographique exceptionnelle, elle se trouve à la croisée des routes qui desservent l'une l'axe Bordeaux-Paris, l'autre, l'axe qui relie la vallée du Rhône et Lyon avec l'Armorique. C'est ainsi que les Juifs purent jouer un rôle d'intermédiaire tant au plan commercial qu'au plan diplomatique. Pour la Ville de Tours, Henri Gross précise : *"Cette ville est également nommée en latin Tironensis civitas et en hébreu Air Touroninsi (Dibré Hayyamim 29 b)"*. Au Moyen-Âge, on frappait à Tours des monnaies qui s'appelaient Tournois, en hébreu Tournis ou Tournouis, à cause du nom de la ville où elles étaient fabriquées". Le *"Yosipon"* édition de Venise, contient le passage suivant : *"Romulus mourut, et il eut pour successeur "Abintinou" qui fit la guerre aux descendants de "Rifat", établis près de la Loire, et aux descendants de "Tours", établis "Tourquias" (Touraine), près de la Loire, qui s'étaient enfuis devant Angias, roi d'Afrique, et avaient construit "Tours", "Amboise" et "Chinon"*. L'édition de Mantoue présente le même passage, mais il y manque le nom du roi *"Angias"* et celui de la localité de *"Chinon"*, le nom d'Amboise y est également incorrectement écrit *"Ambouha"*. Les descendants de *"Rifat"*, établis près de la Loire, dont parle le passage sont les Bretons. *"Tours"* désigne Tours, et par conséquent, *"Tourquia"* est la forme corrompue d'un nom qui désignait la Touraine, appelée en latin *"Turones"* ou *"Turonis"*. On sait que les récits du *"Yosipon"* sont souvent légendaires, nous n'essaierons donc pas d'éclaircir ce passage obscur. Selon différentes études qui ont été faites sur cette communauté, il peut être conclu que des Juifs habitaient déjà la Touraine depuis la première moitié du VI^{ème} siècle. Sous les Mérovingiens, il y avait déjà une présence juive bien ancrée à Tours. Un document parle d'un juif dans cette ville, collecteur d'impôts, nommé Amantius, qui fut assailli traitreusement, au sortir d'un souper, par un certain Injuriosus, dépouillé de tout ce qu'il avait sur lui et assassiné ainsi qu'un serviteur juif et deux serviteurs chrétiens. Le cadavre d'Amantius aurait été jeté dans un puits et comme personne ne fut témoin de ce crime, Injuriosus comparut durant trois nuits devant le tribunal du comte, il fut renvoyé indemne, puisque nul ne put prouver sa culpabilité. Après cette affaire, on n'entendit plus parler de Juif en Touraine pendant cinq siècles. A travers différents actes, des historiens travaillant sur le Moyen-Âge, confirment la

présence de Juifs à Tours, notamment en 1236, lorsque se tint dans cette ville un Concile où il fut interdit à tout croisé ou à tout autre chrétien d'attenter à la vie, à la personne et aux biens des Juifs, alors que trois ans plus tard un autre Concile interdisait aux Juifs d'être témoins en matière de justice. Nous connaissons surtout les grands savants de cette région par le biais d'un grand nombre d'ouvrages hébraïques. La vie d'une communauté juive nécessite, au Moyen-Âge, un substrat constitué par une synagogue. Un bain rituel, une école, un four pour cuire le pain azyme, un cimetière et parfois d'autres bâtiments : hospice, atelier et salle de réunion. C'est entre le vieux pont et la rue de la Caserne que se trouvait le petit quartier juif dont le centre était la synagogue. Les rabbins et les "*Parnassim*" de la Communauté obtinrent de l'Evêque de Saint-Vincent une parcelle de terrain, au croisement des rues du Cygnes et de Lucé, pour y cultiver une vigne et y établir un cimetière. En 1141, les Juifs de Tours donnaient trente sous par an au Comte, qui était alors le Roi d'Angleterre, et trente sous à l'Abbaye Saint-Martin. La Touraine redevint terre française en 1202, et deux ans plus tard Philippe-Auguste s'assura les revenus de ses juifs, en interdisant à Guillaume de Rothes, Sénéchal d'Anjou d'en rien percevoir. Le 19 juin 1304, confirmation par Renaud de Montbazou, archevêque de Tours, d'une charte de Pierre de Lamballe, son prédécesseur, datée d'octobre 1251 qui maintient les Juifs du diocèse de Tours en possession d'un cimetière ainsi que d'une maison et d'un vignoble y attenant, sis à Tours en la paroisse de Saint-Vincent, avec faculté d'y établir un fermier et de faire garder le dit cimetière par un chrétien de bonne vie et mœurs qui prêtera serment à l'archevêque de n'y rien laisser faire d'inconvenant. Expulsés en 1306, les Juifs revinrent à Tours en 1315 pour subir de nouveau, en 1321, de terribles persécutions dues à la suite de la révolte des Pastoureaux. Le rideau tombe définitivement sur l'histoire de cette Communauté tourangelle avec l'expulsion de 1394. Les Juifs de Tours payaient une redevance annuelle de vingt-cinq sous à l'Archevêque, pour la location du terrain du cimetière. Ce cimetière et les terrains en dépendant étaient situés dans la Paroisse Saint-Vincent, au fief de l'Evêché, près de Tours, devant le jardin s'étendant en longueur des vignes de Saint-Vincent à la rue de la Chèvre, en largeur depuis les vignes de la sacristie Saint-Julien jusqu'à la rue qui passe devant le vieux jardin. Dans le protocole qui fut établi entre l'Evêque de Saint-Vincent et les Juifs de la Communauté, il était mentionné le droit d'enterrer les Juifs originaires d'autres localités environnantes. En 1359, le cimetière fut détruit, de manière à affirmer que même les morts étaient indésirables à Tours. Pourtant Lucien Lazard, dans son article "*Les Juifs de Touraine*", dépeint comme suit le problème du cimetière des Juifs de Tours : "*C'est donc au sud de la ville actuelle de Tours qu'il faudrait diriger des recherches, si l'on voulait retrouver quelques débris du premier cimetière juif. Les fouilles seraient, il faut bien le dire, probablement infructueuses. Il semble que le cimetière ne disparut qu'en 1359-1360, époque où des comptes municipaux indiquent des journées d'ouvriers payés pour la destruction du cimetière des Juifs, c'est là un fait propre à décourager les archéologues qui seraient tentés de le retrouver*".

En 1304, confirmation par Renaud de Montbazou, archevêque de Tours, d'une charte de Pierre de Lamballe, son prédécesseur, datée d'octobre 1251, qui maintient les Juifs du diocèse de Tours en possession de leur cimetière.

A la fin du XI^{ème} siècle, Philippe I^{er} de France a offert à sa femme, Bertrade, la moitié des revenus des Juifs de Tours entre 1119 et 1143. Louis VI et son fils, Louis VII, donnèrent ce revenu comme une offrande à l'abbaye de Saint Martin. En 1141 les Juifs furent obligés de donner au roi à Pâques la somme de trente sous, avec une demie-livre de poivre et d'autres cadeaux en nature, et à Noël, ils ont été forcés de donner une demie-livre de poivre, deux miches de pain, une cruche de vin, et une certaine quantité de viande. A la fin du XII^{ème} siècle, ils ont été obligés de payer 30 sous par an à Richard, roi d'Angleterre et comte de Tours, et à l'abbaye de Saint Martin. Après l'année 1202, les rois de France recueillirent les revenus des Juifs, qui s'élevaient à 120 livres en 1234, mais qui passèrent à 1024 livres et 5 deniers en 1298, et atteignirent la somme de 2077 livres, 9 deniers de l'année suivante. En 1306, les Juifs furent expulsés de Tours, mais ils purent revenir en 1315. Quatre ans plus tard, ils furent attaqués par une bande de voleurs qui prétendait avoir une commission du roi pour leur extorquer de l'argent. Puis vint l'accusation d'empoisonnement des puits, et en 1321 ils étaient de nouveau chassés de Tours, Amboise, Loches et Chinon. Les Juifs de Tours avaient leur propre ghetto, qui était appelé "*la Juiverie*" et était situé dans la paroisse de Saint-Pierre du Boile dans la rue des Maures, appelée la rue des Morts ou de la Juiverie aux XVIII^{ème}. En 1306, Philippe-le-Bel a offert, le quartier juif à l'archevêque et son clergé. Le cimetière était situé dans la paroisse de Saint-Vincent, en face d'un "*vieux jardin*", il s'étendait jusqu'aux vignobles de Saint-Vincent à la rue de la Chèvre, et des vignobles de la sacristie de Saint-Julien à la rue qui débouchait devant le "*vieux jardin*". Au XIII^{ème} siècle, certains différends surgirent entre les Juifs de Tours et de l'archevêque Pierre de Lamballe. En 1255 celui-ci leur garantit la possession perpétuelle de leur cimetière et d'une maison et les vignobles attachés, se réservant seulement le droit, de compétence et d'un loyer de cinq oboles d'or de la valeur de 25 sous, payable annuellement à Noël. En cas de non-paiement des Juifs étaient passible d'une amende de 7 ½ sous, et il leur était interdit de cultiver le sol jusqu'à ce qu'ils se soient acquittés de leur dette. En retour, l'archevêque, pour garantir la possession paisible du cimetière, avait accordé le droit d'y ensevelir les corps de leurs coreligionnaires. Cet accord fut ratifié en 1305 par l'archevêque Renaud, le successeur de Pierre de Lamballe, en 1306 le cimetière fut confisqué, ainsi que les autres biens des Juifs, et il a disparu complètement en 1359-60.

Les savants les plus remarquables de la ville ont été: Salomon de Tours, le correspondant de Rachi, qui l'appelait son «*cher ami*»; David de Tours, et ben Joseph Élie, frère de Perez de Corbeil. Dans la représentation de la Synagogue dans l'art chrétien, il y a plusieurs formes. La "*Synagoga*", dans la miniature, exprime la condition de l'adversaire vaincu, mais pas définitivement déchu, diminué mais non pas irrémédiablement exclu. Dans un missel de Tours, la Synagogue est représentée avec tous les attributs qui depuis le XII^{ème} siècle avaient été forgés par l'Église : les tables de la Loi échappant de sa main, un bandeau sur les yeux et la hampe de sa bannière brisée. Bernhard Blumenkranz a fait une description très détaillée du "*Missel de Tours*" (fin du XII^{ème} siècle) et parle d'un "*Sacramentaire*" de Saint-Martin-de-Tours (XII^{ème} siècle) dans "*Les Juifs de France, Ecrits dispersés*".

Après 1791, les Juifs purent se réinstaller en France. Ils venaient généralement d'Alsace et de Lorraine et certains du Comtat Venaissin. Quelques-uns se fixèrent à Tours. Après le drame de Sedan en 1871, des familles rejoignirent le premier groupe.

A l'aube du XX^{ème} siècle, Daniel Osiris Iffla finança la construction d'une synagogue moderne au cœur de la cité tourangelle.



La Synagogue de Tours financée par Daniel Osiris Iffla.

Cangey (Indre-et-Loire)

Un lieu-dit "La Juiverie"

Cadastre de 1936 ;



Menhir du Moulin de Lee appelé "La Pierre de David".

Cangey est une commune de l'est de la Touraine. Ses habitants sont appelés les Cangéens et les Cangéennes. Elle a porté les noms de : *Cangiacum* (fin Xe siècle, cartulaire de l'abbaye de Saint-Julien), *Cangeium* (1181), Cangy (1200, chartes de l'abbaye de Fontaines-les-Blanches) et Cangy (1314, charte de l'abbaye de Marmoutier). C'était le siège d'une châtellenie relevant de Chaumont, d'une maladrerie relevant du château d'Amboise et d'un prieuré de l'abbaye de Notre-Dame Bourgmoyen de Blois. Le 2 octobre 1822, elle a annexé la commune de Fleuray. Parmi les lieux-dits qui entourent ce village, il y a "La Juiverie".

La-Celle-Guenand (Indre-et-Loire)

Une "Rue de la Juiverie".



Plan de La Celle Guenand



Vieille maison dans la "Rue de la Juiverie"

Le Bourg de La Celle-Guenand est appelé "ville" en 1426 ; il était entouré d'une enceinte dont le tracé reste en partie lisible sur son tissu et l'emplacement de tours disparues est visible au cadastre Napoléonien ; une chapelle Saint-Gatien, détruite,

existait dans le périmètre du cimetière ; auprès du château, le lieu-dit de La Juiverie est occupé par un ensemble de maisons et une grange du 2^e quart du XVII^e siècle, peut-être construit par une population juive réfugiée et tombée sous la protection du seigneur de La Celle-Guenand. La dénomination du quartier la "Juiverie" date du XIII^e siècle. L'historien Depping écrit sur cette ville : *"Le Roi Philippe-Auguste ayant dévalué la livre tournois, monnaie frappée à Tours, les banquiers Juifs se révoltèrent. Le roi réprima la révolte et les fit exiler. Quelques-uns se retrouvèrent dans ce quartier qui garde encore le souvenir de leur passage."*

Neuillé-Pont-Pierre (Indre-et-Loire)

Une "Rue des Juifs"



Langeais (Indre-et-Loire)

Une "Juiverie".

Au Moyen-Age, il est fait mention de prêteurs juifs à Langeais. Dans le château de Langeais, il y a une tapisserie d'Aubusson représentant les "Preux". Parmi les différentes tapisseries, il y en a une qui représente la Harpe du Roi David et une autre "Juda Macchabée".

Chatillon-sur-Indre (Indre-et-Loire)

Une présence juive.

Les historiens notent la présence de quelques juifs dans cette ville notamment après l'expulsion de 1308, il est question de la mise en vente d'une maison et un enclos ayant appartenu à Croissant Castellon le Poitevin, Juif, pour 80 livres de monnaie courante.

Civray (Indre-et-Loire)



Eglise de Civray

Une "synagoga" : la chouette

"Une chouette attaquée par de petits oiseaux." Cette scène est sculptée sur un des chapiteaux du centre de l'arcature de droite de l'Eglise de Civray. Cette iconographie symbolise le peuple juif (la chouette), aveugle, car il n'a pas reconnu le Messie, qui est tourné en dérision par les chrétiens (les petits oiseaux). Lucien Lazard, dans son histoire : *"Les Juifs de Touraine"* raconte que dans la *"Vie de Saint Germain"* écrit par Venantius Fortunatus, l'Evêque se rendant au tombeau de Saint-Martin à Tours, vers 570, rencontra à Civray, un jeune homme que les Juifs de la localité avaient jeté dans les fers et qu'ils retenaient prisonnier sans pouvoir le décider à embrasser leur foi.

Judas (Indre et Loire)

Commune de Thilouze.

La Juderie (Indre-et-Loire)

Juderie. Jude, forme savante tirée du latin *judaeus* = juif.

Commune de Braslou. La maison noble de la Judrie, paroisse de Braslou, 12 août 1636 (acte-Bouilly-La Tour Saint Gelin) ; La maison seigneuriale de la Judrie, paroisse de Braslou, 21 février 1637 (acte-Duchesne-La Tour Saint Gelin) ; La Judie, XVIII^e s. (A.D. 37-E 146) ; La Judrie, 1836 (Cadastre) ; La Juderie, 1952 (Cadastre). Fief.

Candes (Indre-et-Loire)

Une "Juiverie"

Dans un document daté du 9 octobre 1314, on trouve : *"La maison de Pierre de Marçay jouxte celle de la Juive"*.

Bourgueil (Indre-et-Loire)

Une "Juiverie"

Bourgueil est la ville natale de Rabbi Abraham qui prit part au Synode de Troyes présidé par Rabbénou Tam.

Les Archives du Consistoire Central font état d'une présence juive au Moyen-Âge à :

Ballan-Miré (Indre-et-Loire)

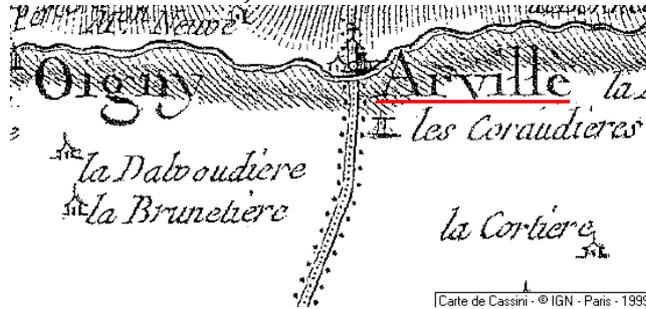
Mazière (Indre-et-Loire)

Rivarennnes (Indre-et-Loire)

Loir-et-Cher

Arville (Loir-et-Cher)

Un lieu-dit : "La Juiverie"



Plan d'Arville.

Les historiens citaient une synagogue dans cette ville. Dans le bourg se trouvait un bâtiment appelé "La Juiverie" qui passait pour avoir servi de Synagogue. Il faut noter dans cette ville une commanderie du Temple très importante au Moyen-Âge. D'après le Bordas : "Les Juifs auraient été nombreux à Arville à une époque réculée".

Il est fait mention d'Arville dans une charte du cartulaire dunois de 1169, et dans d'autres de 1183 et de 1193. On retrouve la trace d'un Renaud, seigneur d'Arville, en 1227. Suivant d'anciens actes de l'étude de M. Pétard, notaire à Saint-Agil, Arville aurait eu, au moyen âge, une importance bien plus grande que celle qu'elle a actuellement ; on y voyait une chambre de justice, des halles et des marchés les restes d'un vieux bâtiment, appelé *La Juiverie*, confirment une tradition populaire selon laquelle la paroisse aurait été habitée par un certain nombre de juifs.

Choué (Loir-et-Cher)

Un lieu-dit "La Judée".

Dans "Topographie, histoire du Vendômois" on peut lire : "Entre Choué et Saint-Marc-du-Cor, se voit une contrée accidentée, triste et déserte, appelée la Judée, de Beauvais-de-Saint-Paul.

Blois (Loir-et-Cher)

Une "Rue des Juifs" – Une "Rue de la Juiverie"



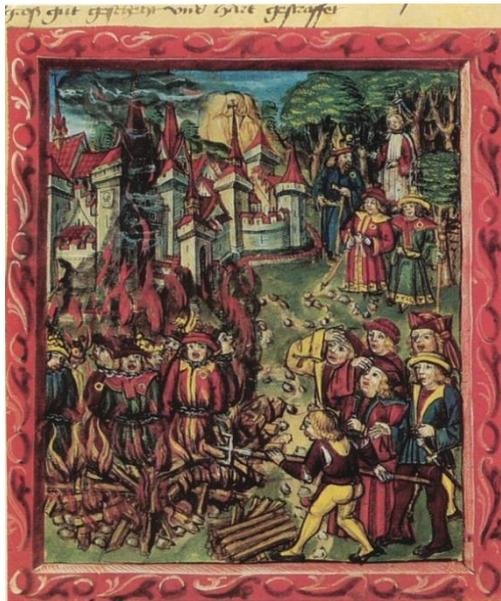
La "Rue de la Juiverie" faisait 18 pieds de largeur.

On trouvait des Juifs à Blois depuis très longtemps. Là comme ailleurs, ils vivaient groupés dans leur quartier comprenant la rue qui nous occupe, la rue des Papegaults et la rue Haute. La "Rue aux Juifs, autrefois rue de la Juiverie" à Blois est située au centre de la ville au-dessous de la cathédrale. La rue des Juifs est une de celles où l'on retrouve le plus de vieux hôtels du temps où la cour des Valois était à Blois et même des restes les plus anciens. Le "Cartulaire Blésois" ainsi que d'autres documents parlent d'un quartier juif comprenant la rue des Papegaults ou la rue Haute. L. Loiseau, dans son livre : "Les Rues de Blois" souligne : "Juifs (rue des Juifs) autrefois rue de la Juiverie : On trouve des Juifs à Blois depuis les temps les plus reculés. Là comme ailleurs, ils vivaient groupés dans leur quartier comprenant la rue qui nous occupe, la rue Papegaults et la rue Haute. La rue des Juifs est une de celles où on retrouve le plus de vieux hôtels du temps où la cour des Valois était à Blois, et même des restes plus anciens". En ce qui concerne le cimetière juif, Gérard Nahon précisait : " (en 1171, après brûlement d'une trentaine de juifs du lieu accusés d'un meurtre rituel), ils furent laissés à l'endroit où ils furent brûlés... Ensuite des Juifs vinrent qui inhumèrent leurs ossements... ". Dès 992, une Communauté ashkénaze d'environ 130 âmes habita dans le centre de la ville, autour de la "Rue des Juifs" actuelle. Jusqu'en 1171, de bons rapports existèrent entre juifs et chrétiens malheureusement des relations amicales furent tissées entre une jeune juive, Pulcelina et le Comte Thibaut V. En effet cette année-là, la jalousie féroce de la Comtesse Alice (fille d'Aliénor d'Aquitaine et de Louis VII) fit naître une machination qui aboutit à l'accusation selon laquelle les juifs auraient, pendant leur fête de Pâque, crucifié un enfant chrétien et jeté ensuite son cadavre dans la Loire. Arrêtés, enfermés au château, ils furent reconnus coupables par de faux témoignages et malgré les tentatives de Pulcelina pour faire fléchir le Comte, trente à trente-cinq d'entre eux furent brûlés vifs près des fourches patibulaires (lieu de justice situé à l'extrémité Est du faubourg de Vienne), le 26 mai 1171. Lorsque crépitèrent les flammes du bûcher, un hymne s'éleva, "l'Alenu" qui impressionna fortement les assistants et qui aurait inspiré le chant dans un drame musical : "le juif volé ou Iconia", probablement écrit à Blois, dans le scriptorium de l'Abbaye Saint-Lomer, vers 1170-1190. C'était la première fois que l'accusation de meurtre rituel fut lancée en Europe continentale. Cette accusation resurgit désormais contre les juifs, dans tous les pays. Outre deux récits en prose des événements, des "Selihot" (élégies) furent composées.

Apprenant les tragiques événements de Blois, Rabbenou Tam déclara le 20 Sivan, jour de jeûne pour les juifs de France, de Grande-Bretagne et d'Allemagne.

Comme aujourd'hui, il y a de l'antisémitisme sans juif, la tragédie de Blois, basée sur l'accusation de crime rituel, fut un assassinat sans assassiné. En mai 1171, un Juif nommé Isaac ben Eléazar, étant venu pour abreuver son cheval à la Loire, fut accusé d'avoir jeté dans l'eau un garçon chrétien assassiné par les Juifs. En réalité un varlet qui était venu faire boire son cheval avait été effrayé par une peau non tannée que le juif portait sur lui et qui lui avait échappé ; il croyait - ou tout au moins, affirmait - que le Juif avait jeté un enfant dans le fleuve. Il en informe son maître qui dénonce ce prétendu crime - il n'y avait ni cadavre ni disparition d'enfant ! - auprès de Thibaut, Comte de Blois. Le Comte de Blois, Thibaut, fit incarcérer tous les Juifs de la ville et, refusant d'accepter une rançon, fit périr sur le bûcher plus de trente d'entre eux. Ephraïm Ben Jacob raconta que Yéhiel ben David et Yékoutiel ben Yéhouda, en même temps que Yéhouda ben Aron, qui étaient sortis indemnes du feu, furent tués à l'épée et qu'il faut donc les compter parmi ceux qui furent brûlés. Dans le pénitentiel, Ephraïm Ben Jacob parlait de trente-deux victimes, son frère Hillel dans une poésie faisait état de trente et une victimes dont dix-sept femmes alors que, dans son pénitentiel, Yomtov Ben Isaac de Joigny parlait de trente-trois victimes. Bernhard Blumenkranz dans *"Juifs en France, Ecrits dispersés"* donnait les noms des suppliciés en deux listes, lisons ensemble la plus ancienne : *"R. Yéhiel, fils de R. David Hacoheh le Saint, R. Yékoutiel, fils de R. Yéhouda Hacoheh, R. Yéhouda, fils de R. Samuel, R. Yéhouda, fils de R. Meïr, R. Baruch, fils de R. Menahem et son frère R. Schmuël, R. Isaac, fils de R. Eléaza, R. Yéhouda, R. Yéhouda, fils de R. Aaron, R. Moshé, fils de Nun, R. Yéhouda, frère de R. Isaac de Trèves, Fantin le jeune, , Dame Pulcelina et ses deux filles, Dame Léa, Dame Matriona, Dame Bona épouse du Récitant R. Schmuël, Et l'épouse de R. Menahem, Dame Léa, épouse du Rabbin R. Schmuël et ses deux filles, Dame Zipora, Dame Rachel, Dame Zipora, Dame Sarah et son fils R. Baruch, Dame Hana, fille de R. Schmuël, Dame Myriam et Dame Ugolina, Et Dame Myriam, l'épouse de R. Yéhouda, Dame Hana, Dame Malka, fille de R. Eliézer, et sa fille Dame Hana"*. La seconde version varie un peu surtout dans les détails :

R. Yéhiel, fils de R. David ha-Cohen, R. Yehuda, fils du Rabbin R. Samuel, R. Yehuda, fils de R. Meïr, R. Baruh, fils de R. Menahem ; son frère R. Shmuël et R. Menahem et R. Yehuda, fils de R. Shmuël et R. Isaac, fils de R. Eliézer ; Et R. Yehuda, fils de R. Aaron ; et R. Moshe, fils de Nun, et R. Yehuda, frère de R. Isaac de Troyes, et R. Fantin le jeune. Les saintes femmes ; Dame Pucellina et ses deux filles ; Dame Léa et Dame Matriona ; et Dame Bona, épouse de R. Shmuël ; et la fille de R. Baruh ; et une fille de R. Menahem, et Dame Esther ; et Dame Léa et ses deux filles, Dame Rachel et Dame Zipora et son fils R. Baruh et Dame Hana et Dame Euglina ; et Dame Malka et sa fille. Dame Sara et Dame Hana l'Héroïne et l'enfant dont elle a accouché dans les flammes, ont été brûlés. Que Dieu venge leur sang !"



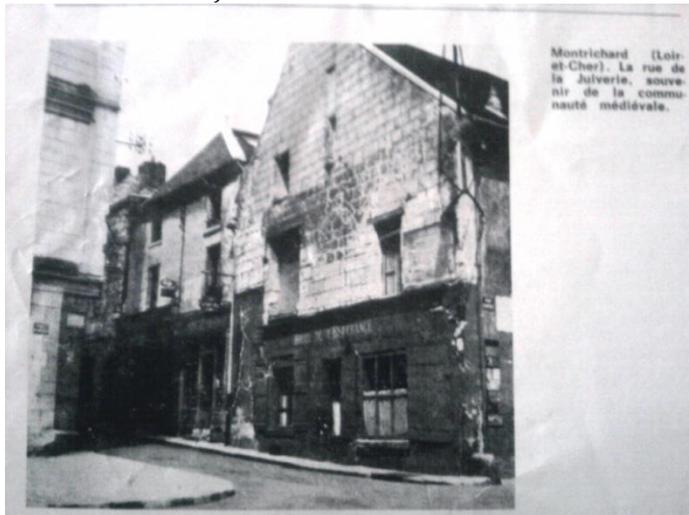
Brûlement des Juifs à Blois.

Les Juifs de Paris, prévenus par la Communauté d'Orléans, envoyèrent une délégation auprès du Roi Louis VII. Celui-ci prit une position très énergique contre cette persécution, afin que cela ne se renouvelle pas dans l'avenir. Le Rabbin Nathan Bar Meschullam de Paris fut chargé de collecter des fonds pour payer la rançon de ceux qui étaient encore en prison et pour pouvoir enterrer les martyrs. En ce qui concerne les enfants qui avaient été baptisés de force, Guillaume de Champagne, Evêque de Sens, permit qu'ils puissent revenir ouvertement au Judaïsme. Le Rabbin Jacob Ben Meïr Tam de Troyes (Rabbénou Tam) imposa de commémorer cette journée du 20 sivan par un jeûne qui fut adopté par toutes les communautés. La Communauté de Tours diffusa par une lettre circulaire les mesures qu'elle avait décidé d'adopter, en commémoration de cette tragédie : pas d'invité du dehors lors des mariages, abstinence de porter des vêtements en soie durant trois ans, jeûne des hommes tous les lundis et jeudis pendant trois mois. Ces pratiques pénitentielles furent également adoptées par les Communautés de Lorraine. Bernhard Blumenkranz a écrit un article conséquent sur cette histoire sous le titre : *"Les Juifs à Blois au moyen âge à propos de la démographie historique des Juifs"* paru dans *"Mélanges offerts à E.R. Labande"* (1974), à propos du recensement de la population juive en 1171, il reprend l'un des documents de l'époque : le résumé des événements fourni par Ephraïm ben Jacob de Bonn définit l'importance de la communauté juive de Blois en disant : *"Y vécurent alors quatre minyanim de Juifs"*. On sait qu'un minyan est une assemblée de prière comprenant dix hommes "adultes", c'est-à-dire âgés de plus de treize ans. En tenant compte de la courte durée moyenne de vie, tout en supposant une répartition égale des deux sexes, il convient de multiplier par quatre le nombre des hommes âgés de plus de treize ans pour obtenir le chiffre total de la population juive qui aurait été, en l'occurrence, de cent-soixante âmes. En appliquant à cette population un coefficient familial de cinq, nous

obtenons un chiffre de trente-deux familles. Mais il faut rappeler que *miniyan* peut aussi bien signifier tout simplement dix personnes de tout âge et sexe : la répugnance juive à procéder à des dénombrements en règle et à indiquer les chiffres de population explique cette manière de parler. Et il y a bien des chances pour que l'auteur de ce résumé l'ait entendu ainsi, surtout en nous rappelant qu'il a utilisé pour sa documentation la liste des martyrs''.

Montrichard (Loir-et-Cher)

Une ''Rue de la Juiverie''.



La ''Rue de la Juiverie'' à Montrichard.

L'abbé Labreuille dans son ''*Etude historique sur Montrichard*'' fait état d'une ''*Juiverie*'' alors que A. Dupré dans sa ''*Notice historique sur Montrichard*'' parlait lui d'une ''*Rue de la Juiverie*'' . Il y avait aussi une vieille maison ayant pignon sur l'ancien carroir du Pilon toujours appelée : ''*La Synagogue*'' . Gérard Nahon écrit à ce propos : ''*La Synagogue de Montrichard (Loir-et-Cher)* demeure encore un immeuble imposant dans la ''*Rue de la Juiverie*'' . Les fenêtres en plein cintre étaient encore visibles avant des travaux récents...'' Gérard Nahon précisait à propos de la synagogue : ''*on appelle toujours la Synagogue une vieille maison qui a son pignon sur l'ancien carroir du Pilon (place de l'Hôtel de Ville)*'' .

En 1151 Henri Plantagenêt était le seigneur de Montrichard ; futur héritier de la couronne d'Angleterre, il s'était marié avec Eléonore d'Aquitaine, étendant ainsi ses domaines jusqu'aux Pyrénées. Les Juifs de Montrichard durent alors abandonner la rue et le quartier qu'ils habitaient depuis plus de deux siècles, or ils ne furent pas molestés. Ils purent revenir un peu plus tard mais l'année 1394 marqua la fin de la communauté juive de Montrichard. Certains de ceux-ci purent se réfugier dans les états pontificaux d'Avignon et profitèrent de l'hospitalité papale. Une synagogue existait à Montrichard. Elle semble avoir été située dans une vieille maison appelée le Prêche. Elle était éclairée par de grandes fenêtres ogivales très larges, dont deux ouvertes dans le pignon, et quatre placées deux à deux dans la façade. Le style de cet édifice annonce le XIII^{ème} siècle. Les fenêtres avaient, comme celles dites du Prêche à Beaulieu, des nervures toriques pour

tout ornement. Le nom de Prêche donné à ces deux édifices, beaucoup plus anciens que le protestantisme, permettrait de supposer qu'il y a eu confusion dans la tradition et que l'un et l'autre ont été d'abord des synagogues, peut-être employées plus tard par les protestants.

Saint-Laurent-des-Eaux (Nouan) (Loir-et-Cher)

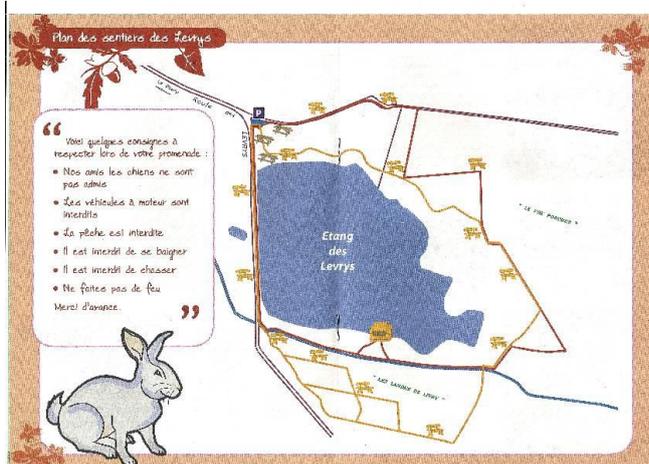
Une "Rue des Juifs"



La "Rue des Juifs" est signalée en 1978 par Georges Weil. James Touchard, historien local, confirme une présence juive dans cet endroit au Moyen-Âge.

Nouan-le-Fuzelier (Loir-et-Cher)

Un "Grand Lévy" ; hameau, un "Domaine des Lévyrs"



Saint-Marc-du-Cor (Loir-et-Cher)

"La Judée".

Gérard Nahon a relevé un lieu-dit "La Judée" de Beauvais-de-Saint-Paul en la commune de Saint-Marc-du-Cor.

Villedieu-Le-Château (Loir-et-Cher)

“Les Juiveries”.

R. de Saint-Venant, dans son *“Dictionnaire toponymique, historique du Vendômois”* parle d’un lieu-dit *“Les Juiveries”*. Cadastre 1824 et 1957.

Pontlevoy (Loir-et-Cher)



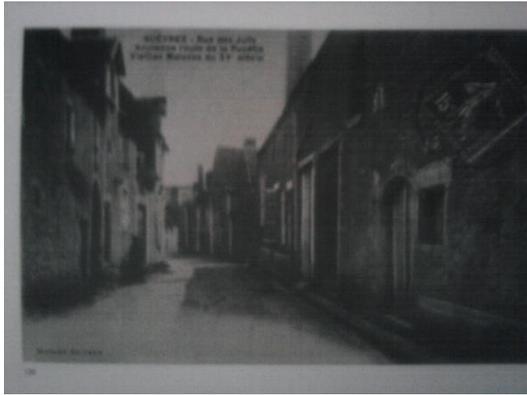
Une *“Rue de la Juiverie”*.

Saint-Gervais-la-Forêt (Loir-et-Cher)

La Juiverie

Le château proche du Prieuré fut construit en 1842 sur l’emplacement de la Juiverie, anciennement le Vivier (Commanderie templière du XII^{ème} et XIII^{ème} siècle).

Suèvre (Loir-et-Cher)



Une "Rue des Juifs".

Ce petit village ne comptait que quelques maisons. Ses habitants semblent avoir été directement touchés par l'affaire de Bois.

La Judaserie (Loir-et-Cher)

Judaserie. Judas, nom de personne d'origine hébraïque.

Commune d'Oigny. La Judaserie, XVIII^e s. (Carte de Cassini) ; La Judasserie, 1826 (Cadastre) ; La Judasserie, 1952 (Cadastre).

Loiret

Les Juifs dans l'Orléanais.

Dès le début du Moyen-Âge l'affluence des Juifs dans l'Orléanais est considérable. Ils y faisaient le commerce d'importation et d'exportation par le colportage. Les Juiveries étaient savamment échelonnées sur les grandes routes, elles servaient aux colporteurs de lieux de refuge et de repose. Sur les grands itinéraires, on trouve des groupements juifs à Lorris, Châteauneuf-sur-Loire, Montargis, Courtenay, Ferrières-en-Gâtinais, Gien, etc.... Le quartier juif d'Orléans a été un entrepôt commercial de premier ordre. Elle servait aussi à protéger les personnes contre toute agression violente et protégeait leurs marchandises contre toute rapine. Malgré ce que disent certains historiens, généralement régionaux, les juifs étaient aussi des cultivateurs et des vigneron et beaucoup pratiquaient des métiers artisanaux. Aussi grâce à leurs multiples activités ; à leurs industries, aux vastes relations qu'ils avaient entre eux du bout à l'autre du monde connu, ils étaient les premiers négociants et les premiers courtiers. Les rois de France vendirent très cher aux juifs le droit de résider dans le royaume !

Les juifs colportaient leurs marchandises de ville en ville, de foire en foire, de marché en marché et laissait par terre ou par eau, aux boîtes de péages de grosses parties de leurs bénéfices. Sur la Loire, dans les pancartes de péages, à Arcole, à Sully, à Châteauneuf-sur-Loire, les Juifs étaient tarifés sous des rubriques humiliantes :

1° Déclaration de péage à Arcole, près Nevoy : *" du Juif mort ; 4 deniers, du Juif vif ; 12 deniers, de la Juisve grosse : 2 sols"*.

2° Déclaration de péage de Sully : *"un Juif ; 5 sols parisis, une Juisve grosse ; 10 sols parisis"*.

3° Déclaration de Laiz et du Bich (Châteauneuf-sur-Loire et Sigloy): *"un Juif seul ; 12 deniers, la Juisve grosse ; 9 deniers, une simple Juisve ; 11 deniers, un Juisveau ; 6 deniers, un Juif mort ; 5 sols, une Juisve morte ; 30 deniers"*.

Les expulsions des Juifs en 1306, 1394 et 1410 provoquèrent une désertification des Juifs sur les foires et marchés, et depuis le maniement de l'argent avec le prêt à intérêts ou sur gages, avait passé depuis longtemps aux mains des Lombards, leurs concurrents et leurs successeurs.

Dans les registres des Archives départementales du Loiret, il y a de curieux détails sur la situation des Juifs dans l'Orléanais, sur leur commerce, sur leurs usures, sur les mesures politiques prises contre eux ou pour eux. Il n'est pas question spécifiquement dans ces archives de documents sur la Juiverie orléanaise. On ne trouve que quelques traces par ci et par là. On sait par exemple, qu'en 1245, que Crisselin, juif, possédait une maison en la Juiverie, *"in judearia"*. On sait qu'en 1246 Guillaume de Bussy, évêque d'Orléans, eut un conflit avec le bailli du Roi, touchant

le droit de justice sur les Juifs*. Vers 1384-85, certains juifs ayant quelque importance étaient signalés dans les assises de l'Orléanais. Il s'agissait de David Lévi, de Perret Cohan ou Cohen, de Moreau du Bourc, d'Éliot Salmon, d'Amédée Cohen, frère ou parent de Perret Cohen, qui avait prêté de l'argent à Baudichon de Meung, écuyer ; ainsi que Bon-Ami, qui réclamait les privilèges concédés aux Juifs ; et aussi ce même Bon-Ami qui était accusé de ne pas porter son "enseigne" (Rouelle), c'est-à-dire sa marque distinctive, et qui reçut l'ordre de couper ses cheveux qui étaient longs et qui ressemblait à un chrétien ; ce Perret Cohen avait obtenu sentence contre Jean Poissonneau, et se fit restituer légalement 18 francs or ; il y avait aussi Abraham de Trévon, Juif, procureur d'Amédée Cohen, alors fixé à Bourges, qui avait prêté en "*loyal prest*", à Martin Brice, sergent d'Orléans, "*seize vins frans d'or du coing du Roy*" ; le plus important était la lettre royale, en faveur des Juifs, données à Soissons, le 7 août 1382. Cette lettre royale est curieuse en ce qu'elle révèle qu'il était survenu à Orléans "*des commocions*" contre les Juifs et contre les Juives, que ces malheureux fuyaient çà et là, ne sachant se réfugier, ce dont les Juifs orléanais se plaignirent. Le Roi chargea Jean Barreau, gouverneur d'Orléans, de statuer sur ces doléances et de juger toutes ces causes à Montargis. Postérieurement à cet acte de clémence royale, de nouvelles persécutions se produisirent, qui amenèrent de nouvelles plaintes des intéressés. Le gouverneur Jean Barreau, qui avait montré quelque équité en faveur des Juifs, avait été nommé maître des requêtes de l'hôtel. Le Roi chargea son successeur de poursuivre les causes et les informations. Il faut noter encore, parmi ces noms juifs, celui de Bonnefons-Dais et celui de Samuel de Chypre, qui avaient été emprisonné au Châtelet d'Orléans. Il n'y a rien en ce qui concerne la vie intérieure des Juifs ni sur leur synagogue. Le premier temple, construit au sud de Saint-Laurent, avait été détruit en 1183 ; la synagogue avait été de nouveau démolie en 1385 et en ce qui concerne le cimetière, celui-ci était situé entre la "*Rue des Juifs*" et celle des Noyers.

Pour ce qui est des documents du Bailliage d'Orléans entre 1383-1384, il est fait état des causes jugées au bailliage dont la cause entre Jehan de Grisonville, écuyer, et Péret Couan (Cohen), juif ; Pasquier Le Verde, prisonnier du Roi, pour cause d'homicide ou celle entre Raoul de Montigny et Jehanne de la Bruière, dame de Courtalain, veuve de Jehan de Rouvrya. Parmi ces documents, se trouve aussi la Lettre en faveur des Juifs d'Orléans ; "*Charles, par la grâce de Dieu, roy de France, au gouverneur du bailliage d'Orliens ou à son lieutenant, salut. Nous avons veu noz autres lectres dont la teneur s'ensuit : Charles, par la grâce de Dieu, à tous ceulx qui ces présentes lectes verront, salut. Comme pour le commocions advenues en nos bonnes villes de Paris, d'Orliens et ailleurs, en plusieurs lieux de notre royaume, ès parties de langue d'oïl, contre les Juifs et juives demorans en ycellui, ils soient transportés de lieux en autres et ne ouseroient conserver, reparier, ne poursuivre leurs causes en nos dictes villes, ne aussi en plusieurs autres de notre royaume, si comme ilz dient ; savoir faisons qu'à la supplication des juifs et juyves*

demourans ou bailliage d'Orliens, eue considéracion aux chouses dessus dictes et autres qui à ce nous meuvent, confiens à plain du sens, loyauté et diligence de notre amé et féal Jehan Barbeau, chevalier, gouverneur du bailliage d'Orliens, ycellui ou son lieutenant avons fait, commis et ordonné, faisons,, commections et establissons par ces présentes, de grâce espécial, commissaire et juge, tant comme il nous pléra, de et sur toutes les causes et querelles, accions, péticions, oppositions et demandes meues et à mouvoir, à cause des grâces, octroiz et permissins que nouvellement octroïées et faictes leur avons, et de leurs dépendances et circonstances et chacune d'icelle. Et audit bailli ou son lieutenant avons donné et donnons plain povair et auctorité et mandement espécial, de cognoistre pour et en nom de Nous, de sentencier, décider et détermier premièrement et de plain, sanz figure de jugement, sur ces chouses et chacune d'icelles, en notre ville de Montargis, et de faire et exercer audit lieu, toutes autres chouses qui sur ce seront nécessaires et convenables, ainssi et par la forme et manière qu'il sera à faire, par raison et justice. Et par ainxi nous deffendons à touz juges justiciers de notre royaume, tant nôtres comme autres, que des chouses dessus dictes ne cognoissent, ce pendant ne s'entremectent en aucune manière, soit par manière de réfomacion ne autrement ; ençois, se aucunes autres causes estoient pardevant eulx encommençées, pour causes de chouses dessus, ycelles renvoient incontinent que requis en seront pardevant ledit juge et commissaire, en l'estat où elles seront, sanz contre-dit aucun. Et nous mandons à eulx et à touz les autres justiciers de notre royaume que audit gouverneur ou son lieutenant et à leur commis obbeissent sur ce et entendent diligemment, sanz faire ou venir contre la teneur de ces lectres en acune manière. Et en ampliant notre présente grâce, attendu que de ces présentes ils auront nécessité et besoing en plusieurs et diverses parties et qu'elles ne pourroient estre portées pour les périlz des chemins et des distances des pais, toutesfoiz que mestier leur seroit, Nous plaist et voulons que aux vidimus d'icelles faiz sous seaulx royaulx soit adjoutée planière foy et autelle, comme seroit et devoit estre à l'original. Es tesmoing de ce, Nous avons fait mettre notre scel à ces présentes. Donné à Soissons, le VIII^e jour d'aoust, l'an de grâce mil CCCIII^e xx et deux et le II^e de notre règne. Et par lesdiz Juifs et Juyves Nous ait esté humblement supplié que puis le temps de notre octory dessus transcript Nous ayons ordonné ledit Barreau (sic) du tout à nous servir continuelement ès requestes de notre hostel et n'est plus gouverneur dudit bailliage, de plus n'y peut entendre, Nous leur vuillons sur ce pouveoir de remède ; Nous, ce considéré, vous mandons et commectons que jouxte la teneur de nos lectres dessus transcriptes vous vacqués en la commission dessus dicte, par vous ou votre lieutenant au siège de Montargis."

Dans certains documents, on trouve quelques références sur les toponymes juifs dans le Loiret :

45 Les Juifs. Cne de Ruan. Les Juifs, 1808 (Cadastre) ; Les Juifs, 1950 (Cadastre).

45 Les Juifs. Cne de Vitry-aux-Loges. *Les Juifs*, 1813 (Cadastre) ; *Les Juifs*, 1938 (Cadastre).

45 Rue des Juifs. Cne d'Orléans. Rue de Longue Haie, 1640 (Plan de Fleury) ; Rue des Juifs, 1825 (Cadastre) ; Rue des Juifs, 1969 (Cadastre).

45 Rue des Juifs. Cne de Châteauneuf-sur-Loire. Rue des Juifs, 1817 (Cadastre).
 45 Rue des Juifs. Cne de Courtenay. Rue des Juifs, 1998 (Cadastre).
 Toponymes "Juif" précédé d'un adjectif qualificatif
 Faux. Variante : Foujuif.
 45 Faux-Juif. Cne de Saint-Denis-de-l'Hôtel. Grand Foujuif, XVIII^e s. (Carte de Cassini) ; Faux Juif, 1813 (Cadastre) ; Faux Juif, 1964 (Cadastre).
 45 Le Petit-Faujuif. Cne de Saint-Denis-de-l'Hôtel. Petit Foujuif, XVIII^e s. (Carte de Cassini).
 45 Les Faux-Juifs. Cne d'Auxy. Les Fau Juifs, 1819 (Cadastre) ; Les Faux Juifs, 1956 (Cadastre).

Selon les besoins des seigneurs royaux, comtaux ou ducaux les juifs eurent l'autorisation de se fixer dans les villes de leurs ressorts. Malgré tout pour leurs besoins professionnels, les fils d'Israël sont amenés à se déplacer souvent. G. Loiseau, dans son article *"Juifs et Lombards dans le Giennois"* parle notamment des péages corporels auxquels étaient assujettis les Juifs du Moyen-Age jusqu'aux dernières décennies du XVIII^{ème} siècle :

"Comme le Juif est essentiellement voyageur, puisqu'il colportait ses marchandises de ville en ville, de foire en foire, de marché en marché, il laissait, par terre ou par eau, aux boites de péages, une assez forte partie de ses bénéfices.

Sur la Loire, dans les pancartes de péages, à Arcole, à Sully, à Château-neuf-sur-Loire, les Juifs sont tarifés sous des rubriques humiliantes :

1°) *Déclaration du péage d'Arcole, près Nevoay : "Du Juif mort : 4 deniers, du Juif vif : 12 deniers ; de la Juisve grosse : 2 sols".*

2°) *Déclaration du péage de Sully : "Un Juif : 5 sols, une Juisve grosse : 10 sols parisis"*

3°) *Déclaration de péage de Laiz et du Bich (Châteauneuf-sur-Loire et Sigley) : "Un Juifs seul : 12 deniers ; la Juisve grosse : 9 deniers ; une simple Juisve ; 11 deniers ; un Juisveau : 6 deniers ; un Juif mort : 5 sols ; une Juisve morte : 30 deniers.*

Si les expulsions des Juifs en 1306, 1394 et 1410 furent inefficaces néanmoins, nos Juifs devinrent moins nombreux sur les foires et les marchés, et depuis, le maniement de l'argent avec le prêt à intérêts ou sur gages, avait passé aux mains des Lombards, leurs concurrents et leurs successeurs ..."

Meung-sur-Loire (Loiret)

Une "Juiverie".

Il y aurait encore à Meung-sur-Loire, quelques traces d'une Juiverie.

Epinay-Les-Dry (Loiret)

Une "Juiverie"

Acte de 1299, par lequel l'Abbaye de Notre-Dame de Beaugency désintéressait Mosse Le Besson, Juif et sa femme, Florion, de la créance qu'ils avaient sur la terre d'Epinay-les-Dry: "A tous ceuls, etc... Symon de Courcaux, garde de la prevosté d'Orliens, salut. -

Sachent tui que Mose le Becon juif, et Florion sa fame, Hohanne, fame feu Loreau de Saint-Mesmin et Johannot, son filz, establiz par devant nous en droit, cessièrent, quittèrent et delessièrent à l'abbé et couvent de Baugency et à leurs successeurs et à ceux qui auront cause d'eux... L'auction et l'obligation ... assis à Epinay... et en ont eu et reçu la dit juif et sa fame des deniers de la dite veuve LX ij s. VI deniers parisis pour leur ferue; et de la dite Johanne et son filz pour la leur LX et Xij s. Vj deniers parisis...''.

Beaugency (Loiret)

Une ''Juiverie''.

Cette ville est citée dans le ''*Sefer Haschscholam*'' . C'est dans cette commune qu'est né le célèbre commentateur de la Bible, **Eliézer de Baugency**, dont Rashbam fut probablement l'élève.

Une comptine populaire, remontant à l'époque de la guerre de Cent ans, ne dit-elle pas à propos de cette ville:

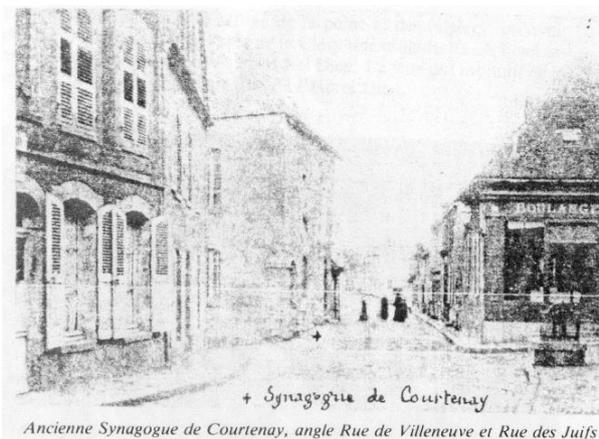
« Mes amis que reste-t-il
À ce dauphin si gentil ?
Orléans, Baugency,
Notre-Dame de Cléry,
Vendôme, Vendôme... »



Eliézer de Baugency fut sans doute un seigneur : ce fut un Juif, un rabbin, un tossaphiste. Il vivait au XIIe siècle, en France du Nord : né à Baugency, dans le Loiret actuel, il séjourna successivement dans plusieurs autres villes et bourgades. Comme Rachi, dont un petit-fils, le rav Chemouel ben Méïr, fut son maître, il excellait dans l'exégèse biblique. Comme Rachi, il traduisait souvent en langue d'oïl - le français archaïque parlé au nord de la Loire - les termes hébraïques les plus difficiles. Quand Éliézer de Baugency enseignait la Torah et rédige ses gloses, il avait derrière lui plus d'un millénaire de judaïsme gallo-romain puis français. Un long Âge d'Or, où les Enfants d'Israël, considérés comme des « citoyens romains » et bénéficiant, dans le cadre du droit public hérité de Rome, d'un statut de « religion licite », se situaient juste en dessous de la noblesse. Ce qui leur avait assuré une prospérité aussi bien spirituelle que matérielle. Nombreux, parmi les rabbins français et provençaux, furent ceux qui portaient un nom de lieu, pour ne pas dire un nom à particule, comme Éliézer de Baugency : signe du prestige qu'ils détenaient auprès de leur communauté, ainsi que du voisinage et des pouvoirs non-juifs, mais aussi de

l'importance de leur yéchiva. De Samson ben Joseph de Falaise (Normandie) à Abraham ben David de Posquières (Languedoc), en passant par Moïse de Coucy (Île de France). Aaron ben Joseph de Beaugency fut un commentateur français de la Bible ainsi qu'un rabbin érudit qui vécut au XIIème siècle à Beaugency, près d'Orléans. Il était contemporain de Rabbénou Tam (environ 1110-1175), avec qui il entretint une correspondance savante. Le commentaire "*Inhat Yehuda*" sur le Pentateuque parle d'un certain Aaron, contemporain de Jacob d'Orléans, qui serait originaire aussi de Beaugency. Henri Gross dans "*Gallia Judaïca*" pense que cet Aaron est sans doute identique avec Aaron Ben Joseph qui est souvent cité comme commentateur de la Bible et qui était en correspondance avec Rabbénou Tam, petit-fils de Rachi.

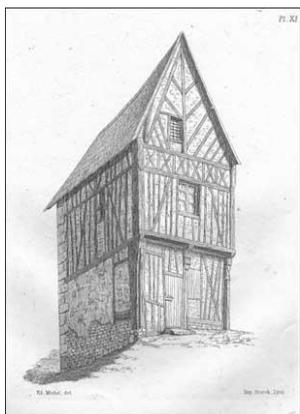
Courtenay (Loiret)



Une "Rue des Juifs".

A Courtenay, il est fait mention d'une "*Rue des Juifs*" selon "*Histoire de Courtenay*" de l'Abbé Berton. Différents vestiges font état d'une présence juive à Courtenay: une "*Rue des Juifs*", une ferme du nom de "*Mort-aux-Juifs*" et jusqu'en 1972, il y avait une "*Porte des Juifs*" dans cette cité. Dans cette Juiverie se trouvait la Synagogue, cette maison fait le coin de la "*Rue des Juifs*" et de la "*Rue de Villeneuve*". Elle est soutenue dans ses caves par deux belles arcades de pierre. Les Juifs marchands et usuriers du Moyen-âge attirés par la protection des seigneurs et la prospérité de la ville avaient leur quartier, hors les murs, c'était la "*Rue des Juifs*" Il ne faut pas oublier que c'était Pierre de Courtenay qui fit chasser les Juifs d'Auxerre.

Ferrières-en-Gâtinais (Loiret)



Une "Rue des Juifs".

Une "Rue des Juifs" est citée par l'abbé Dom Morin lorsqu'il parle de la Juiverie de Ferrières dans "*Histoire du Gâtinais 2*", Pithiviers 1630. Un certain nombre de ces noms ont disparu à Ferrières : la rue de la Drapperie (sic), la rue Sainte Potentielle, la place Drotin, la place des Pressoirs, le carrefour du Puits de la Chaîne, (sic - mais il reste la rue de la Chaîne), la Halle au blé, la rue Faton, la rue des Juifs. La rue des Juifs, était sans doute la partie haute de l'actuelle Grande Rue, dont la partie basse s'appelait alors rue de Bethléem : c'était, près des portes de la ville, le quartier des changeurs et des usuriers, avec la rue de l'Ecu qui la coupe.

Châteauneuf-sur-Loire (Loiret)

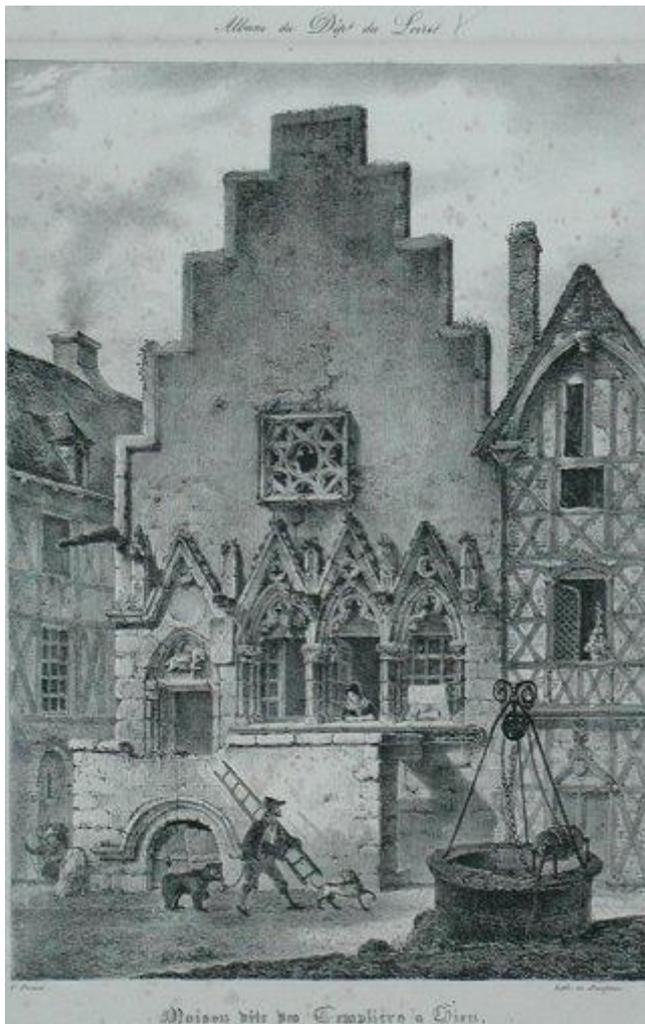
Une "Rue des Juifs".

Les Juifs d'Orléans approvisionnaient la place et le marché de Châteauneuf-sur-Loire en denrées et objets de luxe du Midi et de fourrures du Nord. De 1223 à 1256, les Juifs de Châteauneuf-sur-Loire payaient à la Reine Ingelburge, une redevance spéciale. Il fut réclamé dans cette ville aux Juifs "*la restitution des sommes usurairement extorquées*". A la fin du XIXème la "Rue des Juifs" était encore le dernier vestige de cette communauté. D'après certains documents, il est conté le passage de juifs à Châteauneuf-sur-Loire grâce aux registres tenus pour les péages corporels. Ils dévoilent l'antijudaïsme du Moyen Âge : « *Item, livres à juifs qui ont siz, chascun livre, iiij den. le juif pour son corps, obole ; s'il porte lampe, il en doit obole* ». C'est dire qu'à cette époque, sous le règne de Saint-Louis, selon l'usage barbare, le juif est assujetti aussi à l'impôt au même titre que les marchandises. Il paie plus cher s'il porte avec lui sa lampe ou ses livres saints. Cette discrimination était aussi en vigueur dans des conditions semblables au péage de Châteauneuf-sur-Loire où une femme payait 6 deniers et 9 deniers si elle « *était grosse* ». La "Rue des Juifs", le Conseil Municipal en date du 3 mai 1886 a décidé de renommer cette rue en "Rue Mignerou". Eugène Alexandre Mignerou était l'ancien maire de Châteauneuf-sur-Loire (1810-1886). Châteauneuf-sur-Loire était un point de passage sur la Loire. Une pancarte indiquait les modalités pour traverser : "Un

mesnage allant par eau en challan, une espouse et ses gens, un homme mort ou femme : V sols. Un juif seul doit XII deniers ; la juive grosse IX deniers, un juifoeau VI deniers, un juif mort V sols, une juive morte XXX deniers''.

Gien (Loiret)

Une ''Rue des Juifs ''.



Maison dite des Templiers à Gien.

Compte tenu de la position économique de ces villes, la présence d'une communauté juive est incontestable, d'autant plus que son souvenir est perpétué par une ''Rue des Juifs''. J.B. Depping écrit : ''Ils eurent, comme à Gien, une synagogue, qui devint plus tard une chapelle des Templiers''. En effet, un monument des plus curieux de Gien était une maison qu'on supposait leur avoir appartenu (aux Templiers), et qui fut bâtie, en 1050, par des Juifs. Cette conjoncture se confirme, lorsqu'on se rappelle que Philippe Auguste, après avoir chassé les Juifs de l'Orléanais où ils avaient ''des synagogues

moult belles et grandes avec lieux secrets pour leurs mystères, et cacher leurs repaires, donna aux templiers les biens qu'il confisqua sur ce peuple errant''.

Ruan (Loiret)

Un lieu-dit : *''Les Juifs''*

Cadastre 1950

Ruan (Loiret)

Un écart *''Les Juifs''*.

Saint-Germain (Loiret)

Une *''Juiverie''*.

Dans la Juiverie de Saint-Germain, le nombre d'étudiants juifs semblait assez important. Cette Communauté Juive entretenait deux écoles (talmudiques); une grande et une petite. Celles-ci furent vendues en 1307 ainsi qu'un ouvroir. Généralement les *''Judéria''* avaient leur synagogue, leurs écoles professionnelles et confessionnelles, et leur cimetière.

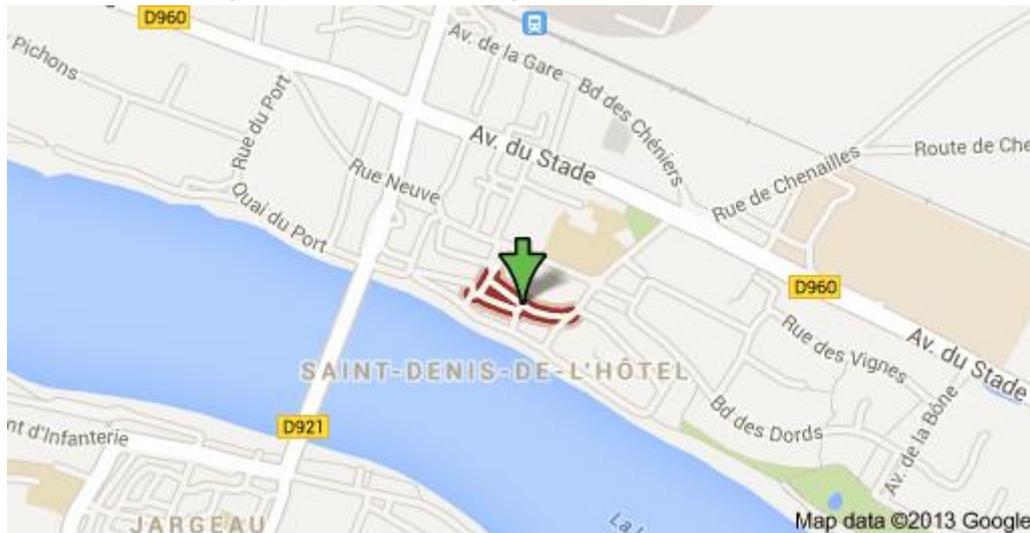
Dampierre-en-Burly (Loiret)

Un hameau : *''Le Grand Foujuif''*.

Dans la nomenclature des *''Hameaux du Loiret''*, il est noté la présence d'un écart nommé *''Le Grand Foujuif''*. D'où vient l'étymologie de Foujuif ou Foljuif en Seine-et-Marne ? Il a été impossible jusqu'à maintenant d'en retrouver les origines.

Saint-Denis-de-L'Hôtel (Loiret)

Une "Rue des Juifs" ou "Rue Faux Juif".



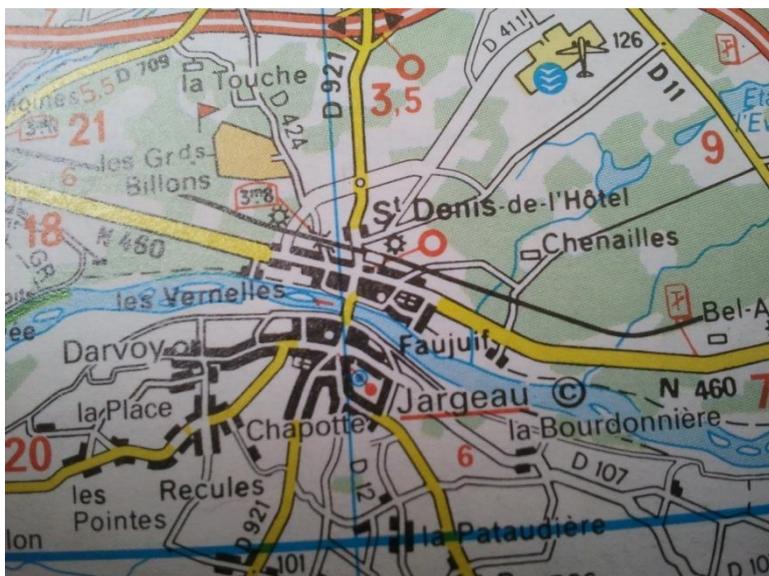
"Rue des Juifs" à St Denis-l'Hôtel.

A Saint-Denis-de-l'Hôtel, il existe encore une "Rue des Juifs". Elle se situe non loin de la Loire. D'un autre côté, selon une carte de Cassini, il y avait un *Grand Foujuif* au XVIIIème siècle et un *Faux Juif* (cadastre de 1813). Il semble que ce toponyme soit englobé dans la ville pour devenir la "Rue Faux Juif".

Dans cette même commune, il y avait un "Petit-Faujuif" (carte de Cassini) ou un "Petit-Foujuif". Il y a aussi un hameau "Sans Juif", selon la table alphabétique, historique et descriptive des communes du Loiret, Orléans 1850, 60" Lieudit "Foujuif", INSEE, nomenclature Hameaux.... Loiret 2, L. 1953, 23.

Faujuif (Loiret)

Lieu-dit sur la rive droite de la Loire avant d'arriver à Saint-Denis-de l'Hôtel.



Courtemaux (Loiret)

Dans cette région de Courtemaux, un lieu-dit "La Mort-aux-Juifs" peut-il indiquer la présence d'un groupe juif en cet endroit.



"La Mort aux Juifs".

Le "Mémoire de la Société archéologique de l'Orléanais" Tome XVIII - 1884 a publié un très long article sur le village et le château de Chantecoq. Dans cet article est évoqué le lieu-dit : "La Mort aux Juifs" :

"La Reine Jeanne mourut en 1348 et laissa Chantecoq au roi son époux. L'année suivante, Philippe VI vint visiter sa terre de Courtenay. Il résidait "en son chastel royal de Chantecoq" au mois de février 1349. Il mourut l'année suivante.

Le 18 juillet 1353, le roi Jean le Bon, son fils, était aussi à Chantecoq, il y décréta de sévères mesures contre les Juifs et Lombards, qui ruinaient ses peuples par l'usure. A une lieue du château royal de Chantecoq, se trouve une ferme qui porte encore le nom de "La Mort aux Juifs" ! Entre cet acte et ce nom y a-t-il un rapport ? Nous l'ignorons. Le curé de Chantecoq prit-il la défense des opprimés ? Peut-être. En tous cas, il fut arrêté par les gens du dauphin et conduit à Sens par le doyen de Courtenay".

Auxy (Loiret)

Un lieu-dit : *Les Faux-Juifs* ou *les Fau Juifs*.

Cadastre 1819 et 1956

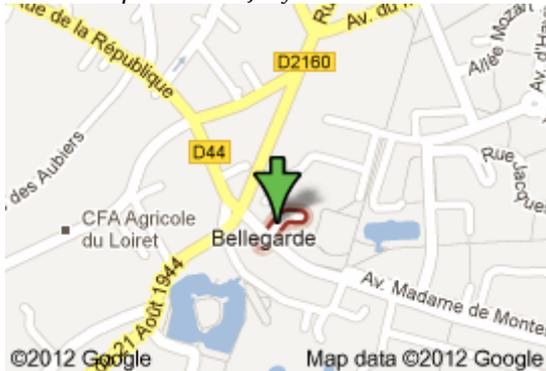
Charmont (Loiret)

"Judainville", hameau, commune de Charmont.



Bellegarde (Loiret)

Une *"Impasse des Juifs"*



L'*"Impasse des Juifs"* de Bellegarde porte ce nom depuis le Moyen-Âge. C'était à cet endroit que se faisaient les transactions de change (l'église ne tolérait pas que les chrétiens prêtent de l'argent avec intérêts, ainsi cela s'effectuait auprès des juifs).

Autruy-sur-Juine (Loiret)

Un lieu-dit : *"Source de la Juiverie"*.

L'abbé Patron parle d'un lieu-dit *"Source de la Juiverie"*.

Montargis (Loiret)



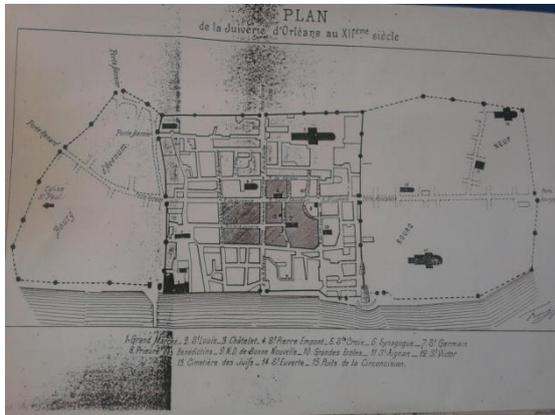
Une "Rue des Juifs".

D'après Henri Stein, dans son *"Inventaire Sommaire des Archives Communales de Montargis"*, il y a eu une communauté juive au Moyen-Age dans cette ville dont le souvenir est symbolisé par la "Rue des Juifs". En parlant des rues de Montargis, Jean Jourdain dans *"Les noms des rues de Montargis"* écrit : *"Lauriers (rue des). Va de la rue Dorée à la rue Gambetta. Très ancienne rue parallèle à a première enceinte, mais à une vingtaine de mètres. A son origine, elle s'appelait la "rue aux Juifs" et englobait une partie de la rue Girodet actuelle. Ce n'est qu'au milieu du 17^{ème} siècle qu'elle devint la rue des Lauriers. "Maison rue aux Juifs proche loe moulin de Crèvecoeur", 1605. "maison rue des Lauriers, actuellement rue Crèvecoeur, 1775, Rue des Lauriers autrement dit rue aux Juifs, 1661. En 1860, c'est la "Rue de la Poule Blanche" à la cause de l'auberge du même nom qui existait à l'emplacement des "Magasins Modernes". A la disparition de cet établissement, on revint à l'ancienne appellation "la rue des Lauriers". Un dessin de l'auberge de la "Poule Blanche" se trouve dans l'opuscule de monsieur Emile Jacob : "Montargis au temps des diligences".* D'après les documents suivants, il est facile de constater que la Communauté de Montargis a vécu dans cette ville jusqu'à l'expulsion définitive des Juifs de France: amende contre Eliot Salmon Juif, le 17 mai 1387: *"Eliot Salmon, juif, demourant à Montargis, a amendé congnoissance ce que depuis que Perrin Popart que ledit Juif disait estre tenu et obligé à lui en la somme de IX francs par lettres obligatoires factes soubz le scel de la prévosté de Montargis..."* ou encore l' Affaire Baradin et Ben-Amy: Assignation aux assises de Montargis, assise de Montargis le mercredi 11 Novembre 1388: *"D'entre Etienne Baradin, demandeur d'un part, et Ben-Amy, juif deffendeur d'autre part: - jour est assigné ausdictes parties par mondit Seigneur le gouverneur du Baillage d'Orléans, ou son lieutenant à Montargis ... (à la fin d') exhiber en jugement les privilèges dont s'efforcent aider lesdiz juifs, et le drap dont question est"*. Il y a aussi ce commandement de porter la rouelle (1388) : *"Nous avons aujourduy fait commandement à Ben-Amy, juif, demourant à Montargis, que il porte son enseigne ou lieu apparent tellement que on puisse avoir congnoissance de lui et des chrestiens et que dans VIII jours il face oster les grands cheveux qu'il porte; a peine de X livres parisis d'amende à appliquer au roi notre sire"*.

Orléans (Loiret)

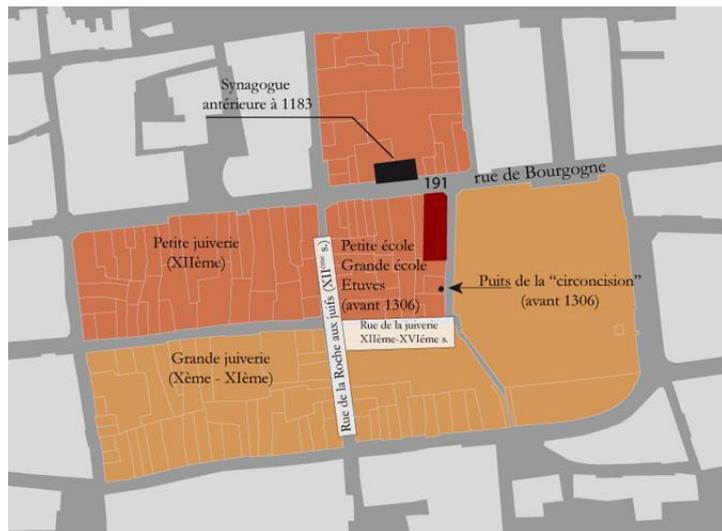
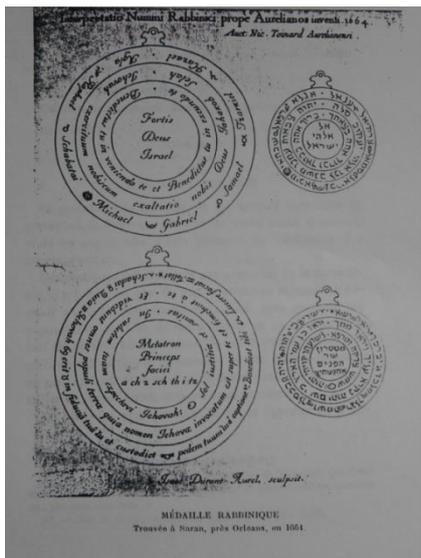
Une "Rue des Juifs".

Jusqu'après la Seconde Guerre Mondiale, il y avait une "Rue des Juifs" à Orléans, c'était une rue où se regroupaient les prostituées.



La juiverie d'Orléans

stèle funéraire trouvée près d'Orléans



Amulette trouvée près d'Orléans Les Juiveries d'Orléans.

Il est possible que l'arrivée des Juifs à Orléans se situe avec celle des armées romaines en Gaule. Pourtant les premières références que les historiens ont découvert date du VI^{ème} siècle. Les Orléanais détruisirent la synagogue en 538. Lorsque le roi Childebert lança un édit de bannissement contre les Juifs, ceux d'Orléans ne furent pas concernés puisque cette ville ne dépendait pas du domaine royal. En effet, le Royaume Mérovingien, après la mort de Clothaire, fut divisé en quatre royaume. Gontran, roi de Bourgogne, établit sa capitale à Orléans. A l'occasion du baptême de celui qui allait régner sur toute la monarchie franque sous le nom de Clothaire II, Gontran se rendit à Paris en passant par Orléans; cela donna

lieu à une réception solennelle où les marchands étrangers: Juifs et syriens furent conviés. C'est lors de ce passage que les Juifs d'Orléans demandèrent à Gontran de refaire construire la synagogue, qui se trouvait "*Place des Halles*", aux frais de la ville puisqu'elle avait été détruite par les Orléanais en 538. En matière religieuse, si le premier concile d'Orléans en 511 traita de la foi à défendre contre les Aryens, la discipline ecclésiastique et monastique à réformer, l'administration des biens de l'Eglise, il n'est point question du juif. Ce n'est qu'avec les deuxième et troisième conciles d'Orléans (533 et 538) que s'élevèrent les premières restrictions et notamment contre les mariages mixtes. Le synode d'Orléans (541) prit des mesures draconiennes contre les juifs propriétaires d'esclaves. En 1182, les juifs furent chassés du domaine royal. Au XIIIème siècle, Orléans devint un important centre d'études juives et compta un grand nombre de rabbins illustres. A la fin du XIIIème siècle, des marchands juifs tinrent boutique dans la ville. La rue Joye et la rue aux Juifs sont les souvenirs de la communauté médiévale. A Orléans, une pierre sépulcrale datée de 1294 a été découverte, elle servait de pierre de moellon dans l'ouverture d'une porte faite à l'Eglise de Saint-Vincent du Châtelet, avec l'épithaphe de Baruch Ben Judah. Dans cette tombe, il a été trouvé parmi les ossements une médaille, une amulette, en hébreu. C'est ainsi qu'il en a été conclu que c'était un rabbin. Cette amulette est composée de diverses phrases tirées de la Bible ou de la Kabbale.

Quelques grands savants juifs du Moyen-Age sont issus de la Communauté d'Orléans : rabbi Meïr Ben Isaac d'Orléans, Rabbi Jacob d'Orléans, Yom Tov de Beaugency, Abraham Ben Joseph ; gendre du fameux Sir Léon de Paris. Rabbi Joseph d'Orléans serait l'aïeul par les femmes des "*Mutun*" de Londres. Après lui vient un second Rabbi Jacob d'Orléans puis Rabbi Eliezer de Beaugency et le dernier fut Rabbi Baruch, fils de Rabbi Judah de Meaux. En 1181, le cadavre d'un enfant fut découvert dans la Loire. Selon la tradition populaire les juifs lui auraient brisé la tête sur une énorme pierre, celle-ci servait de "*boute-roue*" au coin des rues de Lormerie et au Battoir-Vert à Orléans. Pour dissimuler leur forfait, ils auraient jeté dans la Loire la dépouille de l'enfant. Ainsi les Orléanais attribuèrent ce "*crime rituel*" aux juifs et forcèrent les juges à sévir. Plusieurs membres de la Communauté furent saisis, jugés et finalement "*bruslez près Orléans*". Jacques Gaultier * précise aussi : "*L'an 1181, plusieurs juifs bruslez près Orléans, pour estre accusez d'avoir ietté un enfant dans la Riuviere*". Faisant suite à ce "*meurtre rituel*", il se produisit à Orléans un miracle ; *inusitatum miraculum* écrivit La Saussaye. En effet, au mois d'août 1182, un prêtre célébrant la messe dans une église d'Orléans, s'aperçut, en élevant l'hostie, que, entre ses doigts et sur le corporal, elle distillait des gouttes de sang. A l'annonce de la nouvelle de ce prodige, tout le peuple orléanais accourut suivi du roi Philippe Auguste qui séjournait à Lorris (?). Philippe-Auguste prit ce prétexte pour faire arrêter, un samedi dans leur synagogue tous les Juifs de son domaine : il les

dépouilla de leur or, de leur argent et de leurs vêtements précieux. Il confisqua leurs immeubles et leurs créances, dont les 4/5^è furent remis aux débiteurs et le dernier cinquième réservé au roi. Il promulgua ensuite une ordonnance le 2 avril 1183 et tous ceux qui refusèrent de se convertir furent contraints de quitter le royaume dans un délai de trois mois. Les synagogues furent également converties en église. Ce n'est en qu'en 1198, que le roi Philippe-Auguste permit le retour des bannis en ses domaines. Cette bienveillance royale ne se fit qu'à condition qu'ils lui offrent un présent considérable en argent comptant. Il leur imposa des cautions comme garanties qu'ils ne quitteraient pas son domaine et il garda comme otage 25 juifs de France et 14 de Normandie. Philippe Le Bel fait expulser tous les Juifs de son royaume en 1306. A cette occasion leur roi fait confisquer tous les biens des juifs : propriétés, argent, etc... Depping précise : *'' On conserve encore un compte des biens des Juifs dans le baillage d'Orléans, que les huissiers du roi et le bailli de la ville furent chargés de saisir à cette occasion. On tira de la vente de leurs propriétés, non compris les denrées, les bijoux et l'argenterie, la somme de trente-trois mille sept cents livres quarante-six sous cinq deniers. Le bâtiment de la grande école des Juifs d'Orléans rapporta trois-cent quarante livre, et celle d'une autre école, située dans la cité, cent quarante livres.....''*. En 1307, Vente par Jean d'Asnières, garde de la prévôté d'Orléans, à la requête de Simon de Montigny, bailli de ladite ville et en vertu de lettres royales datées de Paris le jeudi 18 aout 1306, à Jean Dreux représenté par le fils de Guillaume Garbot, au prix de 140 livres parisis de faible monnaie, de l'école petite des Juifs et de deux maisons y attenant, le tout sis en la cité d'Orléans entres les maisons de Perrot Angenart et de Jean Chicho, crieur public, réserve faite au profit du roi des trésors que l'on pourrait trouver à l'avenir dans les école et maisons. En 1245 un certain Crusselin, juif, possédait une maison dans la Juiverie d'Orléans, une *''Judéria''*. En 1246, Guillaume de Bussy Evêque d'Orléans, eut un conflit avec le bailli du Roi, touchant le droit de justice sur les Juifs : *''En l'An 1246*

Serment de Guillaume, évêque d'Orléans, au sujet d'affaires litigieuses entre lui-même et Monseigneur le Roi.

Au nom du Père, et du fils, et du Saint Esprit, Amen. Moi Guillaume, évêque d'Orléans, avons fait connaître à tous ce qu'il en est des différends qui existent entre le très excellent Seigneur Louis, par la grâce de Dieu l'illustre Roi des Francs d'une part et nous d'autre part ; à propos de ces différends le Roi même veut un arbitre et admet que ce que nous avons dit par notre serment, selon notre enquête, est considéré comme valable et agréable et est regardé de façon inviolable, comme cela est tout à fait contenu dans les lettres de Monseigneur le même Roi.

Extrait : De même à ce sujet que le bailli dit que nous nous ne voulons pas : que si quelqu'un a cité (à comparaître) un juif devant nous, nous voulons contraindre le juif à répondre devant nous ; au sujet de ce différend nous disons par notre serment , selon notre enquête, que l'Eglise et les hommes des Eglises sont en possession ou presque de cette liberté que s'ils font citer un juif devant nous, le juif est obligé de répondre à ce qui a été dit

précédemment, et nos prédécesseurs ont usé d'une justice semblable contre les juifs, dans les cas dits précédemment.

De même, au sujet de cela que le bailli dit que notre intendant a pris un juif dans la cité d'Orléans, dans sa propre maison et a conduit l'homme lui-même en le maltraitant jusqu'à notre maison ; nous disons par notre serment, selon notre enquête que notre intendant n'a pas pris le juif cité dans la ville d'Orléans, ni dans sa maison, ni qu'il l'a conduit jusqu'à notre maison, ni qu'il l'a frappé, selon notre enquête, le bailli a parlé de lui avec l'intendant au sujet de ce différend et l'intendant a rendu grâce au bailli là-dessus.

Acté près du mont Argus, en l'an du seigneur 1246, à la fête des saints Egidius et Loup."

Les Archives Nationales conservent encore un acte du 4 avril 1307 stipulant la vente de la petite synagogue des Juifs sise à Orléans. (Archives Nationales-JJ 44, fol. 23-24, n° 37, vidimus de décembre 1317).

La Roche aux Juifs. (Loiret)

J.B. Depping dans son "Les Juifs dans le Moyen-Âge. Essai historique sur leur état-civil" écrivait : "... En 1171, on en brûla à l'extrémité de leur quartier (Orléans), près des halles, pour avoir tué un enfant chrétien et avoir jeté son cadavre dans la Loire. Quoique cette ville dût leur paraître odieuse, les Israélites y revinrent pourtant dans la suite et habitèrent à la Roche aux Juifs". Un autre auteur écrit : "Il n'est pas sans intérêt d'observer qu'au début du règne de Philippe-Auguste qui avait expulsé les Juifs du royaume dès 1182, le vocable de Saint-Sauveur fut attribué à une ancienne synagogue convertie en église, à Orléans : le même fait peut s'être produit ailleurs".

La Rue Joye (Loiret)

Un hameau, commune d'Orléans.

Saint-Maurice-sur-Aveyron (Loiret)



Une "Rue des Juifs".

Parmi les maisons de la Rue des Juifs qui passe devant l'église, on trouve l'ancienne maison de Dame Corneille, belle-sœur de Pierre Corneille. Cette ville faisait partie du domaine des Comtes de Courtenay mais l'Eglise était aussi très bien implantée : l'abbaye de Fontainejean, de l'ordre cistercien fondée en 1124.

Lorris (Loiret)

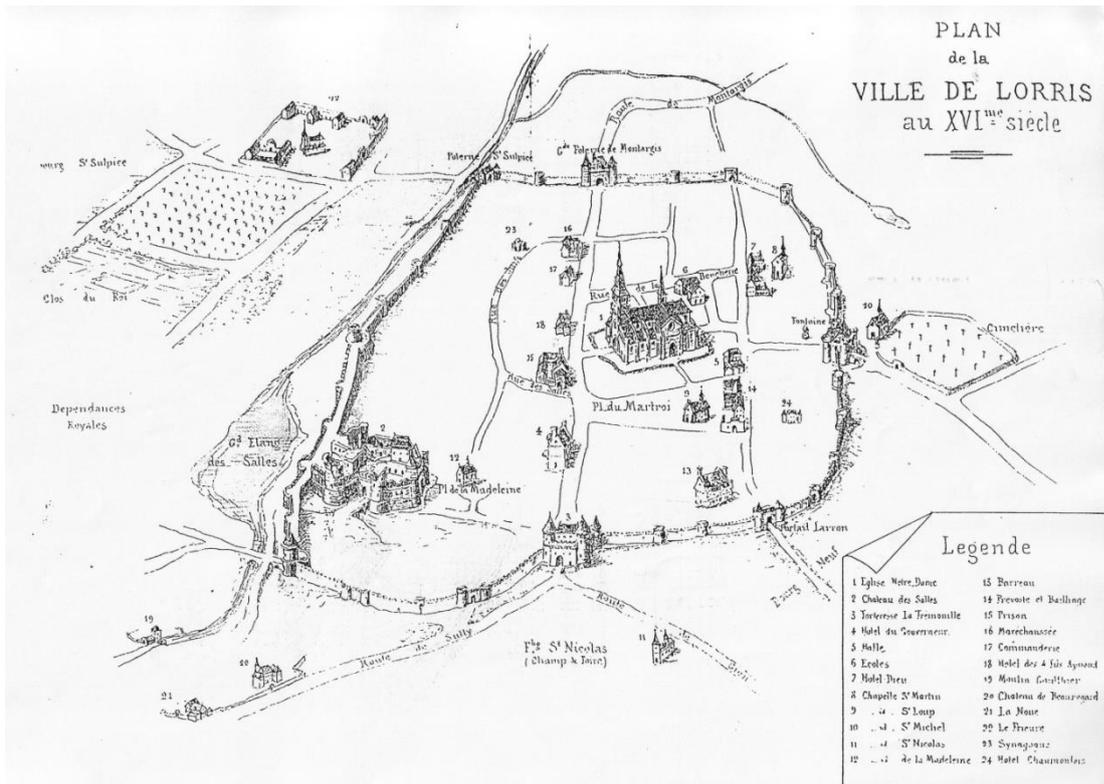
Une "Rue aux Juifs".

Les Archives départementales du Loiret font bien état d'une juiverie dans cette ville. L'Abbé Bernois, membre de la Société Historique du Gâtinais, a situé la synagogue de Lorris dans son livre "Lorris-en-Gâtinais - Châtellenie Royale et Ville Municipale" :

Les rues étaient généralement sombres, étroites, humides et tortueuses.

Les marchands avaient, sur la rue « Grande rue », leurs boutiques avec large ouverture en pierre dure sculptée et profondes rainures. Cette rue commençant au faubourg Saint-Nicolas, se terminait au faubourg de Fessard ou de Montargis, et recevait à droite la rue du Barreau, la rue de l'Eglise, la rue de la Boucherie ou de l'Etape-au-Vin, la rue de la Triperie ; à gauche la rue des Salles et la rue des Juifs.

Toutes ces rues rappellent un souvenir. La rue aux Prêtres (ou du Doyen) nous dit le lieu de leur résidence. La rue de l'Ecole est assez significative. Dans la rue du Barreau siégeaient le prévôt et l'exécuteur des hautes œuvres. Les Juifs ont donné leur nom à la rue qu'ils habitaient (la synagogue est maintenant remplacée par une boucherie). Les rues de l'Etape-au-Vin, de la Boucherie, de la Triperie rappellent différentes professions exercées par les gens de la cité. Dans les faubourgs, nous avons les rues de Saint-Michel, Saint-Nicolas, Saint-Sulpice et de Fessard. Dans un autre texte, on trouve : La présence templière se doublait de la présence des Juifs, lesquels y avaient une synagogue



Situation de la synagogue à Lorris.

Mignéres (Loiret)

Une " Rue des Juifs "



Saint-Gondon (Loiret)

Une "Rue des Juifs".



Sur le plan du XVIIIe siècle, cette rue porte le nom de *rue du Four banal aux Hâles*, puis *du Petit Marché*. Ce n'est que vers le début du XIXe siècle que l'on trouve sur les registres paroissiaux *rue des Juifs*. C'était probablement une petite rue commerçante. L'importance du *Four banal* et du *Puits* au carrefour provoquait un mouvement permanent des habitants. Dans les années 1930, très tôt le matin, le puits était un lieu de rencontre. Ce puits fut remplacé par une pompe Dragor en 1931. Le nom de *Four banal* vient du fait qu'un four public existait à proximité de ce carrefour. Sur une maison de pierre, dite *de Justice*, avec son éventaire vitrine encadré de pierre de taille, la date de 1584 est inscrite sur l'arc de pierre du soupirail. Dans cette maison, avant 1789, siégeait le *bailli* ; c'était le représentant du roi et il y rendait la justice. Elle devint par la suite une épicerie, en 1816. Cette rue, comme la rue de la Brèche, épouse le tracé du fossé de défense : *le ravelin*.

Vitry-aux-Loges (Loiret)

Un lieu-dit "Les Juifs"

« Le Pavé des Juifs ou "Les Juifs" ».



Le lieu-dit "Les Juifs" se trouve entre la route de la Chapelle et la route de l'Épingle.

Il semble que la route venant de Saint-Benoît et traversant le bourg en direction de Seichebrières ait été pavée dans la traversée du village. Entre le Grand-Cimetière et les Juifs nous quittons le Pavé et prenons le Mauvais Pas. A la sortie nord, près de l'ancien passage à niveau, c'est le Bout du Pavé suivi aussi du Mauvais Pas ou mauvais passage.

Le toponyme : "Les Juifs" désignait un endroit habité par des gens de religion juive, ou par un homme de nom juif (1). Depuis l'époque romaine, des Juifs s'étaient établis en Gaule. Ils y jouirent d'abord de la totalité des droits sans discrimination. L'arrivée du Christianisme la leur retira. Mais c'est surtout la Féodalité qui restreindra leur liberté. Ils n'ont plus le droit de posséder de terre ni de faire partie de corporations. Ils ne peuvent donc vivre que du prêt à intérêt, c'est à dire de l'usure avec de gros risques, des taxes énormes et le mépris de leurs obligés. Philippe-Auguste (1180-1223), Louis IX (1226-1270), Philippe IV le Bel (1285-1314) vont les pressurer, les rejeter, s'approprier leurs biens puis les rappeler en leur faisant payer de lourdes taxes (2). Philippe-Auguste accordera d'ailleurs une faveur à une communauté vivant à Châteauneuf au début du XIVe siècle. Ce n'est pas si loin ! A partir du IVe concile de Latran, ils sont obligés de porter la rouelle sur leur vêtement. Sous l'influence de l'Eglise, une image hideuse du juif, considéré comme un usurier diabolique, ayant partie liée avec les sorciers, les lépreux et les démons se créent dans l'esprit du peuple. Ils sont alors rejetés hors des villes.

Il est possible que la proximité de la maladrerie et de Châteauneuf ait favorisé l'implantation d'une communauté juive ou d'un médecin juif (3)»

1. SEA Montargis, 23/05/1969: M. Savard: Foljuif, Foujuif, Fuget = souvenir du commerce avec les Juifs tout le long des routes pendant le XIIe siècle. 27/06/1969: M. Savard: Implantations juives au XIIe siècle.

2. Encyclopédie Larousse.

3. Brochure n° 1, Promenade sur la route de Saint-Benoît, du pont de pierre à la Chapelle.

II - Catalogues des actes de Philippe-Auguste, Léopold Delisle, Slatkine - Mégariotis, Reprints, Genève, 1975.

1190 - du 25 mars à juil. (A.1190) - Ph-Aug. donne une rente de quatre muids de blé à la léproserie de Vitry-aux-Loges. Vidimus de 1392 et 1417 indiqués dans le catalogue des archives de Joursanvault, H. 12, n. 2828. Cf. Mémoires de la Soc. archéol. de l'Orléanais. II.

Cet acte n'est pas une preuve de la présence juive en ce lieu-dit des Juifs, mais il atteste la présence de la léproserie de Saint-Lazare. De cette maladrerie, il existe encore quelques très petites traces et des actes notariés la concernant.

III - Cette citation est sans garantie, car elle ne donne pas la source.

"Au Moyen-Age, au péage de Châteauneuf-sur-Loire, une femme payait 6 deniers et 9 deniers si elle « était grosse »."

IV - On trouve dans les noms de familles de Vitry, une famille Abraham. Les archives paroissiales en témoignent au début du XVIIème.

La Maladrerie-Saint-Lazare-de-Vitry. Cne de Vitry-aux-Loges. Chapelle. Cette Maladrerie était située près du lieu-dit "les Juifs", dont les revenus furent réunis à ceux de la Maison-Dieu ou Hôtel-Dieu de Vitry-aux-Loges.

Judainville (Loiret)

Commune de Charmont-en-Beauce. *Jodainville, in parrochia de Karoli Monte*, 1232 (Cartulaire de Notre-Dame de Voisins, p. 50) ; *Jodainville*, 1479 (A.D. 45-G, cartulaire de Saint-Donatien d'Orléans, fol. 88) ; *La seigneurie de Judainville*, 1684 (A.D. 28-B 815) ; *Hameau de Judainville*, 1829 (Cadastre) ; *Judainville*, 1933 (Cadastre).



Les Judeaux (Loiret)

Judeau. Jude = juif, forme savante du latin *judaeus* = de la tribu de Juda, transcription de l'hébreu *yehûdah* et du grec *loudas*, et suffixe diminutif français *eau*. Nom de personne dès le XIV^{ème} siècle.

Commune d'Oussoy-en-Gâtinais. *Les Judeaux*, 1811 (Cadastre) ; *Les Judeaux*, 1935 (Cadastre).

Les Judins (Loiret)

Judin. Jude, nom de personne d'origine hébraïque, et suffixe diminutif français *in*. Commune de Courtenay. *Les Judins*, 1837 (Cadastre) ; *Les Judins*, 1954 (Cadastre).

Bray-en-Val (Loiret)

Un lieu-dit : "*Foujuif*".

Chemault (Loiret)

Un lieu-dit "*Foujuif*".

Les Savants de Touraine

Chinon, comme Tours, fut un grand centre d'Etudes Juives, ses grands savants furent :

- Joseph ben Isaac ben Joseph Hanadiv, Correspondant de Juda Sire Léon de Paris
- Jacob de Chinon, élève d'Isaac ben Abraham de Dampierre
- Nathanaël le Saint, de Chinon. Elève d'Isaac ben Samuel de Dampierre, il fut en correspondance avec les Rabbins français, notamment Samuel d'Evreux.
- Isaac ben Isaac de Chinon. Chef des écoles talmudiques de France, il fut en correspondance avec Isaac ben Joseph de Marseille.
- Mattatia ben Isaac de Chinon. Auteur d'une consultation empruntée à l'ouvrage rituel "*Abiassaf*" d'Eliezzer ben Joël Halévy. Mattatia fut qualifié de "*Colonne du Monde*", il aurait été l'élève de Péreç de Corbeil.
- Simon ben Isaac, frère du précédent
- Eliezzer ben Joseph le Saint, de Chinon. Martyr de 1321, il fut le maître d'Estori Farhi. Il avait épousé une sœur de Péreç ben Elia, de Corbeil.
- Isaac ben Abraham de Chinon. Il copia un manuscrit qui contient les Halakhot d'Alfasi sur Yebamot, Kétoubot, Guittin et une partie de Kiddoushim avec le commentaire de Rachi.
- Abraham de la Communauté de Chinon. Celui-ci copia, en 1370, le "*Tamid Hachakhar*" d'Abraham Tsarfati. Henri Gross dit dans son "*Gallia Judaïca*" : Ce copiste descendait probablement de réfugiés originaires de Chinon.
- Abraham ou Eliezzer de Chinon, probablement un descendant des réfugiés français originaires de Chinon.
- Abraham ben Menahem, juge en 1563
- Mattatia de Chinon. Il émigra au XVème siècle de France en Italie puis à Jérusalem. Mattatia appartenait sans doute à une famille de Chinon qui, après l'expulsion des Juifs de France, s'était établie en Provence ou en Bourgogne.

Quelques-uns des grands savants juifs de France naquirent à Tours, dont :

- Salomon de Tours : il entretint une correspondance avec Rashi qui l'appelle "*son cher ami*".
- David de Tours : Celui-ci est mentionné dans le commentaire du Pentateuque d'Isaac Ben Hayyim, qui vécut au milieu du XIIIème siècle.
- Joseph Ben Elia de Tours. Il écrivit, vers la fin du XIIIème siècle, à Eliezzer de Chinon, frère de Péreç de Corbeil.

David Kaufman a écrit quelques notes biographiques sur Eliezzer b. Joseph de Chinon notamment sur sa mort dans le "*Martyr de Chinon*" dans la Revue des Etudes Juives T. 29 de 1894 : "*Le pasteur tomba à la tête de son troupeau. Eliezzer b. Joseph était le chef illustre de cette école de Chinon qui, de tout temps, avait joui de la plus haute autorité auprès*

des Juifs de France. La famille d'Éliézer avait hérité de la gloire du grand-père, Nathanel l'Ancien de Chinon, qui brilla parmi les Tosafistes. Trois frères, tous estimés comme rabbins, Éliézer, Jacob et Nathanel, continuèrent les savantes traditions de la maison. Leur sœur avait épousé R. Péreç b. Elia, un des plus célèbres talmudistes, l'auteur de nombreuses tosafot sur le Talmud. Le renom des frères s'était répandu jusqu'en Allemagne et en Espagne. R. Salomon b. Adret et R. Meïr de Rothenbourg correspondaient avec R. Éliézer de Chinon. Nathanel était connue encore comme poète liturgique, et quelques-unes de ces pièces nous sont parvenues. C'est à l'école de R. Éliézer b. Joseph, de Chinon, qu'Estori Farhi avait acquis ses profondes connaissances talmudiques, que pénétrait un grand esprit scientifique. Aussi n'oublia-t-il pas son maître, même à l'étranger. Il ne se contenta pas de puiser dans ses ouvrages, il fut en correspondance avec lui et le consultait comme un oracle, assuré de trouver chez lui la solution de toutes les questions obscures et ardues...''

BIBLIOGRAPHIE

- L'Univers Israélite
Les Archives Israélites de France
Encyclopédia Judaica
Jewish Encyclopaedia
Chinon ; Revue des Etudes Juives VI, p. 314
Gross Henri : Gallia Judaica
Blumenkranz B : Documents modernes sur les Juifs
Blumenkranz B : "Les Juifs de France, Ecrits dispersés".
Lazard L : Histoire des Juifs de Touraine, REJ XVIII p. 210-234, p. 262-275
Sandlar N : La Communauté de Tours, Diaspora/Le Lien n° 60 décembre 1990
La Nouvelle République du 5 décembre 1995
Jourdain Jean : Les noms de rues de Montargis, Les Amis du Vieux Montargis,
2 édit., 2èrè édit. 1988, 2009 , p. 11
Longnon A. *les noms de lieu de la France*.
Inventaire sommaire des Archives départementales antérieures à 1709 : Loiret
Ollagnier Anne, Joly Dominique : L'Eure-et-Loir.
Lévy Raphaël : Aspect linguistique de la littérature judéo-français Bulletin de l'AIEF,
1957, vol. 9
Youval Israël : Deux peuples en ton sein : Juifs et Chrétiens au Moyen-Âge , Albin
Michel , 2012
Boutaric, Actes du Parlement, ii. N ° 5713;
Giraudet, Histoire de la Ville de Tours, i. 127, 138;
Brut, Judaica Gallia, pp 217-218;
Lelogeais, Histoire des rues de Tours, p. 81;
REJ xv. 247, 254; xvii. 210-234; xviii. 262-270;
Venance Fortunat, Vita Sancti Germani.
Album du Loiret
Orléans : AN JJ 44 fol. 23-24 n° 37, vidimus de décembre 1317
Janville : AN JJ 48 folio 95 v°, n° 167
Dun le Roi : AN JJ 41 folio 103 n° 192 = 42B folio, 91 n° 191
Abbé Bernois, Aumônier à Orléans, membre de la Société Historique du Gâtinais :
Lorris-en-Gâtinais - Châtellenie Royale et Ville Municipale
Joël Saulnier, les templiers dans la région de Montargis, Gien, Cosne, Gien 1996.
Bulletin de la Société Historique et Archéologique du Giennois (SHAG) numéro 7 de
janvier 1952.
Revue Encyclopédique ou Analyse raisonnée des productions les plus remarquables
dans la littérature, les sciences et les arts, Paris 1827
Album du Loiret, Paris, 1827

Chartres :

Guillaume Doyen : Histoire de la ville de Chartres, du pays chartain et de la Beauce.
Chartres, MDLCCCVI p. 34

Dreux :

E. Lefèvre : documents historiques sur le Comté de Dreux (Chartres 1861).

Epernon

Histoire d'Epernon à travers les noms de rue ; rédigée par les élèves du CM2 de
Hanches et les 6^e B Collège Michel Chasles d'Epernon.

Tours

Dorange : Histoire des rues de Tours, d'après un manuscrit de Logeais, 1870 in 8°
p.81

L.A. Bosseboeuf, de la société d'archéologie, professeur d'histoire : "Les Rues de
Tours, Notices et renseignements sur les noms, places et boulevards de la ville, avec
une nomenclature des vieilles anciennes et plan général, Tours 1888.

Chinon

Grimaud Henri : Quartier Juif à Chinon au XIV^eme siècle, édité par la Société
Archéologique de Touraine en 1895.

La Communauté juive de Chinon X^e - XIV^e siècles. Guilde Plantagenêt - Prévosté de
Chinon Mai 2009.

Anonyme : Les Antiquitez de la Ville de Chinon en Touraine.

M. Dumoustier : Essais sur l'histoire de la ville de Chinon

Stanislas Bellanger : La Touraine ancienne et moderne

Carré de Busserole : Dictionnaire géographie, historique et biographique d'Indre-et-
Loire, 1879

R. Eliezer b. Joseph et le martyr de Chinon. REJ T. 29 (1894) p.298-301

Rituel Juif de France : REJ T.119 1961 p. 7-40

Sirat Colette : un rituel Juif de France : Bull. d'Inform. de l'Inst. de Rech. et d'Hist.
Des Textes, n°9 1960, p. 65-69

Bourges :

L'encyclopédie de Bourges, Les vieilles rues de Bourges par Roland Narboux.

Goldman Philippe : Elément pour une histoire des Juifs à Bourges. Archives Juives

Bourges : La ville sans synagogue, Arche Janvier 1984 p. 72-77

Louis de Raynal : Histoire du Berry 1, Bourges 1844, 253-4 ; 2, 65. 235-8. 263-4. 286-7 ;

Hyppolyte Boyer ; Splendeur et décadence du commerce à Bourges, Revue du Berry, 1884, 22-4.

Jean-Yves Ribault ; Les Juifs à Bourges et dans le Berry, Archives Juives 9, 1972-3, 30-1

Guillaume de Bourges ; Livre des guerres du Seigneur, et deux homélies, édité par Gilbert Dahan, Paris, 1981, le même "La Leçon de Guillaume de Bourges ; ses transcriptions en hébreu". Archives Juives 15, 1979, 2,3

Vierzon

René Bechereau ; Antiquités ou mémoire sur Vierzon et autres villes du Berry, Mémoires de la Société Historique du Cher, 1927, 1-147

Saint Médard

A.D. Cher : 8 G 1817

Saint Benoît du Sault

Archives départementales de l'Indre
H 1027 et H 1031

Blois :

L. Loiseau : les Rue de Blois 1891

B. Blumenkranz : Les Juifs à Blois au Moyen Âge ; à propos de la démographie historique des Juifs, extrait des Mélanges offerts à E.R. Labande, 1974

J.P. Sauvage : le Massacre des Juifs à Blois en 1171, publié dans les "Mémoires de la Société des Sciences et Lettres de Loir-et-Cher, tome 49, 1994 ;

Histoire de Blois et de sa région, sous la direction d'Yves Denis, édition Privat, Toulouse 1988.

Montrichard

Galloux René : De la présence au Moyen-Age d'une communauté Juive à Montrichard.

Mémoire sur l'architecture civile dans la Touraine médiévale au Moyen-Age.

Arville

Dictionnaire historique du Vendômois, R. de St-Venant p.32

Saint-Laurent-Nouan

Association "Histoire locale" dont le président est Monsieur Touchard.

Nouan-le-Fuzelier

Groupe de Recherches Archéologiques et Historiques de Sologne. (G.R.A.H.S.)

Meung-sur-Loire

Soyer J. p. 93

Gien

G. Loiseau : Juifs et Lombards dans le Giennois.

Montargis :

Jourdain Jean : Les noms de rues de Montargis'' ; Montargis, Les Amis du Vieux Montargis, 2^{ème} édition, 1^{ère} édit. 1988, 2009, 114 p. (p. 69-70).

Unverre

Raymond Bouquery : "Les noms de lieux en Eure-et-Loir", Microtoponymie XIV canton de brou 28 2 06, dépôt légal 4^{ème} trimestre 1998. Imprimé par Helio-Plans, Chartres.